

L'ONTARIO

CHEF DE FILE EN ÉDUCATION

Rapport et recommandations
Février 2005



L'honorable
Bob Rae

Conseiller du premier ministre et de la ministre de la Formation et des Collèges et Universités

L'ONTARIO

CHEF DE FILE EN ÉDUCATION

Rapport et recommandations
Février 2005

L'honorable
Bob Rae

Conseiller du premier ministre et de la ministre de la Formation et des Collèges et Universités

Février 2005

Monsieur le Premier ministre,
Madame la Ministre,

Je vous présente mon rapport sur l'enseignement supérieur en Ontario. J'ai formulé ces recommandations après avoir passé plusieurs mois à recueillir des renseignements et à discuter avec un très large éventail d'intervenants. Nous avons tenu un dialogue sérieux sur les solutions qui seraient à la fois pratiques et possibles.

Ce fut à la fois un plaisir et un privilège d'étudier cette question. L'Ontario est à l'aube d'une véritable réforme. Le système d'éducation postsecondaire est prêt à changer, et il s'améliorera si vous lui accordez votre attention. Votre gouvernement en est conscient, et c'est pourquoi j'ai accepté de prendre en charge cette tâche. Vous comprenez l'importance de l'enseignement supérieur pour les étudiantes et étudiants, l'économie, la société ontarienne et l'ensemble du pays. Vous comprenez également qu'il importe d'apporter des changements dès maintenant, et c'est pourquoi nous avons convenu d'effectuer l'étude à brève échéance de manière à pouvoir prendre des décisions à temps pour le budget de 2005. Vous avez raison : il est essentiel d'agir maintenant. L'éducation nous fait évoluer, inspire l'innovation et crée une société engagée et démocratique.

Je tiens à vous remercier de m'avoir donné la chance de vous conseiller sur cette question essentielle et de m'avoir fait part de vos impressions et de vos objectifs. J'aimerais également remercier toutes les personnes qui, au sein du gouvernement et de l'Assemblée législative, ont montré un empressement exceptionnel à contribuer à ce processus, ont fait part de leur point de vue et ont mis à ma disposition l'expertise et le temps de leur personnel.

Je vous suis également très reconnaissant pour l'équipe exceptionnelle du Secrétariat, sans qui la présente étude n'aurait pu être réalisée. Sous la direction de Leah Myers, nous avons pu accomplir beaucoup en peu de temps. Ce fut un plaisir de travailler à nouveau avec des fonctionnaires aux compétences et au dévouement remarquables.

Je tiens également à vous remercier d'avoir constitué une équipe de conseillères et de conseillers distingués et exceptionnels pour m'épauler dans cette étude. Leslie Church, Ian Davidson, l'honorable Bill Davis, Don Drummond, Inez Elliston, Richard Johnston et Huguette Labelle m'ont fourni des conseils éclairés que j'ai appréciés. Ils ont apporté une contribution inestimable à toutes les étapes de nos travaux, qu'il s'agisse des premières séances d'information, des tables rondes, des forums publics ou de la rédaction des ébauches du rapport.

Le présent rapport propose des changements qui assureront la vitalité et la durabilité de notre système d'éducation postsecondaire pour les générations à venir. Toutes les réformes que je recommande sont reliées les unes aux autres. Une série de mesures isolées ne nous permettrait pas de réaliser nos objectifs. En décidant de vous pencher sur ce sujet, vous avez souligné la haute importance que revêt l'enseignement supérieur en Ontario. Maintenant, il est temps d'agir.

Veillez agréer, Monsieur le Premier ministre, Madame la Ministre, l'assurance de ma haute considération.

A handwritten signature in black ink, appearing to read 'Bob Rae', written in a cursive style.

Bob Rae

Table des matières

INTRODUCTION	1
Mandat de l'Étude de l'éducation postsecondaire	1
Perspective de l'Étude de l'éducation postsecondaire	2
Comment lire le présent rapport	3
LEADERSHIP EN ÉDUCATION – BOB RAE	5
Une mission pour l'Ontario	9
Structure et reddition de comptes	13
Financement	19
Appel à l'action	27
LE CADRE DE LA RÉFORME	29
LA MISE EN ŒUVRE DES CHANGEMENTS	41
L'excellence de l'éducation	41
Une plus grande accessibilité	63
Un avenir assuré pour l'enseignement supérieur	96
LE DÉROULEMENT DE L'ÉTUDE	111
Délai	112
Stratégie de consultation	113
Stratégie de gestion des renseignements	116
ANNEXES	117
L'Étude de l'éducation postsecondaire	
Conseiller du premier ministre et de la ministre	117
Membres du comité consultatif	118
Équipe du Secrétariat de l'examen de l'éducation postsecondaire	120
Expertise	120
Participants	121
Calendrier des consultations	128

An equivalent publication is available in English under the title *Ontario: A Leader in Learning*.

Introduction

Le gouvernement a adopté le thème « Une société forte, une économie forte » pour exprimer l'une des trois priorités clés dans lesquelles il s'est engagé à réaliser des progrès importants pour l'Ontario. Un excellent système d'éducation postsecondaire, qui ouvre des horizons aux Ontariennes et aux Ontariens et qui est assuré d'un avenir stable, est essentiel à une société concurrentielle et prospère. Conscient de cet impératif, le gouvernement a annoncé un examen de la structure et du financement de l'éducation postsecondaire dans le budget de l'Ontario de 2004.

Mandat de l'Étude de l'éducation postsecondaire

Le premier ministre McGuinty a nommé M. Bob Rae conseiller du premier ministre et de la ministre de la Formation et des Collèges et Universités, et l'a chargé, avec l'appui d'un comité consultatif formé de sept membres, de fournir des conseils sur des stratégies pour améliorer l'enseignement supérieur en formulant des recommandations sur les sujets suivants :

- la structure d'un système d'éducation supérieure financé par les deniers publics qui offre des services dans les deux langues officielles et qui favorise :
 - l'excellence reconnue dans les activités éducatives afin de constituer une main-d'œuvre qualifiée et de former les universitaires prometteurs de demain;
 - un système intégré et articulé capable de combler au meilleur coût les divers besoins de la population ontarienne.
- les modèles de financement qui :
 - relient le financement provincial aux objectifs gouvernementaux en matière d'enseignement supérieur (une main-d'œuvre instruite et un système d'éducation de qualité, à la fois accessible et abordable);
 - établissent un juste partage des coûts entre le gouvernement, les étudiantes et étudiants, et le secteur privé;
 - définissent un programme efficace d'aide financière aux étudiantes et étudiants afin de favoriser un accès accru à l'enseignement supérieur.

On a également demandé des recommandations secondaires concernant :

- le rôle de l'éducation internationale dans l'amélioration du système d'éducation postsecondaire de l'Ontario;
- le rôle du marketing dans la promotion du système d'éducation postsecondaire de l'Ontario à l'échelle internationale.

Perspective de l'Étude de l'éducation postsecondaire

L'étude avait pour objectif général de recueillir des faits permettant de formuler des recommandations réalistes, qui auront un effet réel à court terme comme à long terme, et qui pourront être mises en œuvre dans le budget de l'Ontario de 2005. M. Bob Rae, appuyé par un comité consultatif et un secrétariat modeste, a procédé à une période intense de recherche, d'analyse et de consultation publique de juillet à décembre 2004. Le dernier chapitre donne de plus amples renseignements sur le déroulement de l'Étude de l'éducation postsecondaire.

Tout au long du processus, nous avons retenu cinq grands thèmes pour nous aider à évaluer le système actuel, à étudier la situation dans d'autres territoires et à nous pencher sur les défis qu'il nous faut relever :

- **ACCESSIBILITÉ** – Partout dans le monde, de plus en plus de jeunes se rendent compte des avantages qu'il y a à faire des études postsecondaires. Cependant, il existe des obstacles, ainsi que des problèmes régionaux et locaux, qui empêchent un bon nombre d'avoir accès aux études supérieures ou de les terminer. *Comment peut-on augmenter la participation et la réussite au palier postsecondaire?*
- **QUALITÉ** – Définir, mesurer et améliorer la qualité est une tâche cruciale pour tous les établissements d'enseignement supérieur et une préoccupation légitime pour la population étudiante, ainsi que pour les gouvernements qui les financent. *Comment devrait-on améliorer la qualité de l'enseignement supérieur?*
- **STRUCTURE** – Si l'amélioration de l'accès et celle de la qualité constituent deux grands objectifs pour l'Ontario, un aspect central de la solution consiste à s'assurer que le système d'éducation postsecondaire de la province est conçu et structuré dans ce but. Une meilleure collaboration entre les établissements devrait permettre aux étudiantes et aux étudiants de cheminer sans obstacles dans la voie qu'ils ont choisie. *Comment peut-on s'assurer que les établissements forment véritablement un système cohérent et coordonné pour répondre aux objectifs de l'Ontario en matière d'enseignement supérieur?*
- **FINANCEMENT** – Il faut de l'argent pour fournir une éducation de qualité et pour faire des études. Nous devons nous assurer que le système d'éducation supérieure est abordable pour l'Ontario et pour les étudiantes et étudiants, et que les établissements peuvent être florissants. *Comment devrait-on financer l'enseignement supérieur pour en assurer l'accès et l'excellence?*
- **REDDITION DE COMPTES** – Une prise de conscience du rôle fondamental des établissements d'enseignement postsecondaire dans le développement économique, social et culturel de l'Ontario et du coût croissant de l'enseignement supérieur ont rehaussé l'importance accordée à la reddition de comptes et à la gestion dans le secteur postsecondaire. *Dispose-t-on des structures appropriées pour être en mesure de déterminer si notre système atteint les résultats escomptés?*

Comment lire le présent rapport

Le rapport est divisé en quatre chapitres : Leadership en éducation; Le cadre de la réforme; La mise en œuvre des changements; Le déroulement de l'étude.

1. Le chapitre **Leadership en éducation** donne le point de vue de Bob Rae sur les difficultés auxquelles fait face l'enseignement supérieur et décrit les principaux changements à apporter pour parvenir à l'excellence, à une plus grande accessibilité et à un système durable.
2. Le chapitre **Le cadre de la réforme** établit trois grands objectifs que devrait viser la réforme, les stratégies qui permettraient d'atteindre ces objectifs ainsi que les mesures recommandées au gouvernement et à d'autres partenaires pour apporter les changements.
3. Le chapitre **La mise en œuvre des changements** donne des précisions sur les mesures précises que M. Rae recommande pour atteindre les objectifs et mettre en œuvre les stratégies, et présente les faits expliquant pourquoi il est nécessaire d'apporter ces changements et des détails indiquant comment et quand ils seront apportés.
4. Le chapitre **Le déroulement de l'étude** présente des renseignements sur la façon dont l'Étude de l'éducation postsecondaire a été effectuée, y compris une description de l'étape de la consultation et du fonds documentaire élaboré pendant l'étude.

Note : Dans différents territoires, on utilise une variété de termes pour parler des activités éducatives faites après le palier secondaire. Dans le présent document, nous utilisons indifféremment les termes « études supérieures », « éducation supérieure » et « enseignement supérieur » ainsi qu'« études postsecondaires », « éducation postsecondaire » et « enseignement postsecondaire » pour décrire les programmes et établissements d'apprentissage et d'enseignement collégial et universitaire.

Leadership en éducation

– Bob Rae

L'éducation, ça compte, non seulement pour chacun de nous, mais également pour la société et l'économie. Or, nous n'accordons pas à l'enseignement supérieur l'importance qu'il mérite parmi nos priorités. Le public entretient une relative indifférence à l'égard des collèges et des universités, et cette indifférence a donné lieu à une certaine négligence.

L'enseignement supérieur *doit* compter parmi nos principales priorités. L'ensemble du présent rapport repose sur ce simple postulat. Le système d'éducation supérieure repose sur des assises solides que nous ne devons pas laisser s'effriter. Les améliorations à apporter sont nombreuses, et leurs objectifs sont simples : l'excellence de l'éducation, une plus grande accessibilité et un avenir assuré pour l'enseignement supérieur. Les modalités de cette réforme sont plus complexes, mais les changements que je propose sont concrets et réalisables.

L'enseignement supérieur doit compter parmi nos principales priorités.

L'Ontario se voit donner la chance d'être à l'avant-garde. Dans le monde entier, l'économie moderne se transforme, faisant de l'enseignement supérieur un atout essentiel. Autrefois la prérogative de l'élite, il représente désormais une nécessité pour la plus grande partie de la population.

Avant d'entreprendre cette réforme, faisons d'abord le point sur notre identité et nos origines.

L'Ontario est remarquable par sa diversité. Le système d'éducation de ses premiers habitants était axé sur la tradition orale et les connaissances pratiques; les parents montraient l'exemple à leurs enfants, et les aînés leur relataient des histoires et des traditions spirituelles par des chants et des légendes. Chaque vague d'immigrants de l'ère moderne a apporté avec elle des expériences, des technologies, des valeurs et des traditions différentes. Nous sommes le fruit de cette expérience et, à chaque génération, nous renouvelons notre patrimoine.

La fondation d'une université laïque, financée par les deniers publics et par des droits de scolarité, a compté parmi les premières réalisations du remarquable gouvernement Baldwin-LaFontaine de 1848, le premier gouvernement responsable à l'égard de l'Assemblée législative. LaFontaine a déclaré : « L'éducation est le premier bienfait qu'un gouvernement puisse conférer à un peuple ». Depuis, les universités se sont multipliées en Ontario; on en compte actuellement dix-huit.

L'éducation est le premier bienfait qu'un gouvernement puisse conférer à un peuple.

Les possibilités offertes aux étudiantes et étudiants qui ne se destinaient pas à l'université ont suscité un débat soutenu dans les années 1960. Le gouvernement et l'Assemblée législative de l'époque ont décidé de créer des collèges d'arts appliqués et de technologie. Ces collèges devaient être d'envergure locale, régis par un seul texte de loi, et avoir pour

mandat de collaborer étroitement avec les employeurs locaux pour dispenser des cours de formation professionnelle aux étudiantes et étudiants. Chacun était dirigé par une présidente ou un président doté de pouvoirs étendus, et le personnel à plein temps s'est vu donner le droit d'entamer des négociations collectives avec un organisme centralisé représentant le réseau des collèges. On compte aujourd'hui 24 collèges en Ontario.

Le système a pris de l'expansion depuis les années 1960.

Les collèges et les universités ont pris de l'expansion depuis les années 1960. On compte aujourd'hui dans les universités de l'Ontario environ 280 000 étudiantes et étudiants au premier cycle, 69 000 étudiantes et étudiants à temps partiel et 33 000 étudiantes et étudiants des programmes de maîtrise, de doctorat et de recherche. L'effectif des collèges se compose d'environ 162 000 étudiantes et étudiants à plein temps et 175 000 étudiantes et étudiants à temps partiel.

La population étudiante a changé elle aussi. En 1965, plus de 70 pour 100 des étudiantes et étudiants étaient des hommes; aujourd'hui, 56 pour 100 sont des femmes, et la diversité de la population étudiante des collèges et des universités se rapproche de celle du Canada dans son ensemble. Cependant, certains groupes continuent de faire face à de graves problèmes d'accessibilité : les francophones, les Autochtones, les personnes handicapées et certaines minorités raciales. Avant la création du réseau des collèges, environ 8 pour 100 des jeunes allaient à l'université; aujourd'hui, environ 40 pour 100 vont au collège ou à l'université. Dix-sept pour cent des enfants dont les parents se situent dans le quartile de revenu le plus bas vont à l'université, par rapport à 40 pour 100 de ceux dont les parents occupent le quartile le plus élevé. Le revenu des parents n'influe pas beaucoup sur l'accessibilité des études collégiales; le taux de participation est relativement le même aux deux quartiles de revenu.

L'éducation a une importance intrinsèque.

L'importance intrinsèque de l'éducation, elle, n'a pas changé. Chaque citoyenne et citoyen a le droit d'exploiter tout son potentiel. La curiosité et la réflexion sont deux qualités essentielles à l'épanouissement. Être ému par un passage ou un poème éloquent, rivaliser d'imagination pour résoudre les énigmes des sciences naturelles, connaître en profondeur un domaine du savoir ou une technique, comprendre le temps et la discipline qu'il faut pour faire du bon travail : voilà les valeurs culturelles indispensables qu'il y a lieu de défendre.

L'éducation est au cœur de l'économie.

À cela il faut ajouter que l'éducation, la recherche et l'innovation sont au cœur de l'économie. Cette réalité n'est pas nouvelle, car la survie de toutes les sociétés dépend du transfert de compétences et d'habiletés de génération en génération. Ce qui a changé, c'est le niveau et l'ampleur des connaissances et des compétences dont nous avons besoin pour nous tailler une place dans le monde. De nos jours, la richesse de l'Ontario repose beaucoup plus qu'auparavant sur le savoir. Notre niveau de vie, et donc notre qualité de vie, dépendent d'un accès à une éducation qui équivaut à ce qui se fait de mieux dans le monde.

L'Ontario peut devenir un chef de file.

De nos jours, plus d'emplois nécessitent une formation postsecondaire, y compris dans les métiers spécialisés. La moitié des jeunes Ontariennes et Ontariens ne choisissent aucune forme d'enseignement supérieur : voilà peut-être ce qui témoigne le mieux de l'urgence de la réforme. Près du quart des élèves de 9^e année ne termineront pas leurs études secondaires. Nous devons établir des objectifs très précis concernant le niveau de

participation au sein du système. Tout le monde ne fera pas d'études supérieures, mais la plupart des gens devraient en faire. Si la moitié de nos enfants n'ont pas cette expérience, nous gaspillons une partie du potentiel dont nous disposons.

La bonne nouvelle, c'est que si nous prenons des mesures décisives pour améliorer la situation, toute la population en profitera. Le gouvernement provincial doit prendre les rênes de ce processus, mais il est raisonnable de s'attendre à ce que d'autres intervenants intensifient leurs efforts également.

Les sociétés industrielles du monde entier se demandent comment améliorer l'enseignement supérieur. La Chine et l'Inde investissent des sommes sans précédent dans leurs établissements d'enseignement postsecondaire et la recherche. Le Royaume-Uni vient de conclure un débat majeur sur cette question et a annoncé récemment des engagements triennaux de financement des universités et des conseils de recherche. L'Allemagne planifie la fondation de nouvelles universités de recherche et de langue anglaise. Comme le reste du monde, l'Ontario doit agir.

En prenant l'engagement de changer les choses, la province, le gouvernement du Canada, la population étudiante, le corps enseignant, le secteur privé et le grand public souligneraient avec éloquence que l'Ontario accorde de l'importance à l'éducation supérieure, à la recherche et à l'innovation, et entend jouer le rôle d'un chef de file en Amérique du Nord et dans le monde. Ce sera notre avantage concurrentiel, qui nous permettra d'attirer des étudiantes et étudiants et des universitaires du monde entier.

Les réformes et les investissements montreront à la population ontarienne que l'éducation supérieure mérite d'être prise au sérieux. Les élèves, les étudiantes et étudiants et les parents ont raison de se préoccuper du *coût* des études universitaires et collégiales. Cependant, cette inquiétude ne doit jamais remettre en question la *valeur* de l'enseignement supérieur. L'accès au collège ou à l'université est assez important pour motiver les gouvernements à y investir plus, mais également pour encourager les étudiantes et étudiants et les parents à épargner et à y investir eux-mêmes. Nous devons également convaincre le secteur privé que la poursuite des investissements dans la recherche et l'innovation et de la philanthropie pour l'aide financière aux étudiantes et étudiants est essentielle pour la santé sociale et économique future de la province.

Certains jugeront que la qualité et des normes élevées sont incompatibles avec l'objectif de rendre l'éducation plus accessible. D'autres soutiendront que l'accessibilité devrait être un objectif central, au détriment de préoccupations « élitistes » comme l'excellence, que l'Ontario peut se permettre un bon système, mais pas un système de première classe.

Ces deux points de vue sont erronés. Les gouvernements et les établissements doivent s'engager sans équivoque à assurer l'accès de toutes les Ontariennes et de tous les Ontariens qualifiés. Comme la nouvelle économie l'exige, l'effectif devra augmenter considérablement au cours des prochaines années. Le gouvernement et les établissements doivent également viser sans relâche l'excellence dans l'enseignement et la recherche. Lorsque les gouvernements et les étudiantes et étudiants consacrent à l'éducation moins d'argent qu'ils le devraient, ou que les établissements hésitent à exiger

L'éducation
supérieure
mérite d'être
prise au sérieux.

Créer un
cadre durable

de meilleurs résultats, l'accessibilité et l'excellence en souffrent. L'Ontario a aujourd'hui la chance de se donner la volonté politique nécessaire afin de créer un cadre durable pour un système qui permettra à tous les étudiants et étudiantes et à tous les établissements universitaires et collégiaux de faire de leur mieux. Nos établissements d'enseignement supérieur devraient à la fois inspirer et produire de la recherche de pointe. Les meilleurs permettront à l'Ontario de soutenir la concurrence mondiale. Nous ne devrions pas nous contenter de moins.

Au cours des derniers mois, j'ai rencontré des étudiantes et étudiants, des membres du personnel enseignant et administratif, des chefs d'entreprises, des spécialistes de l'éducation et des leaders communautaires, et j'ai reçu des centaines de mémoires. L'enthousiasme des participantes et participants à l'égard de l'étude m'a frappé. Ils la prennent au sérieux et n'ont pas ménagé leurs efforts pour exposer leurs opinions et leurs recommandations. Pendant les forums publics et les tables rondes, ils ont fait preuve d'une courtoisie et d'une ouverture remarquables. Dans l'ensemble, ils étaient disposés à envisager des facteurs autres que leur propre situation ainsi que des idées qui permettraient d'améliorer le système. Ils m'ont également encouragé à proposer des changements substantiels aux gouvernements et à faire preuve d'audace.

Pendant la rédaction du présent rapport, j'ai reçu l'aide d'un secrétariat exceptionnel et dévoué. Mes opinions s'inspirent en partie de l'apport d'un comité consultatif, dont les membres se sont engagés à fond et m'ont fourni des conseils réfléchis. Nous avons tous participé à un processus unique où nous avons mené des consultations, formulé des conseils, recueilli des observations et élaboré d'autres conseils par la suite. Le fruit de ce dialogue n'est pas une opinion strictement personnelle; il reflète l'objectif de parvenir non pas tant à un consensus qu'à une compréhension commune des enjeux et des solutions possibles.

**Chacun doit
faire plus.**

Le présent rapport a été commandé par le gouvernement de l'Ontario, mais ce n'est pas uniquement à lui que j'adresse mes conseils. Je les adresse également aux étudiantes et étudiants, au personnel enseignant et administratif des établissements, au gouvernement fédéral et, surtout, à la population de la province. J'ai formulé les recommandations qui suivent, convaincu de toute l'importance que nous devons accorder à l'enseignement supérieur. J'invite tous les intervenants à faire plus et à le faire mieux. Si, en relâchant sa vigilance, l'opinion publique persuade les gouvernements, la population étudiante et les administratrices et les administrateurs à faire moins, nous nous en retrouverons littéralement appauvris. Nous risquerions de valoriser la médiocrité, qui ne pourra que mener à notre déclin.

Le présent chapitre traite des principales difficultés que l'Ontario doit surmonter, des occasions qui lui sont offertes et de certains changements importants que je recommande. Suivent des recommandations détaillées et des plans de mise en œuvre. Je propose des conseils fondés sur les faits et sur l'expérience. J'indique également ce qui peut être fait tout de suite et ce qui nécessitera plus de temps. Je sais également qu'une fois dans le domaine public, ce rapport n'est plus le mien, et que d'autres opinions et valeurs seront peut-être privilégiées. Mon étude n'est en rien le dernier mot sur cette question. J'espère plutôt qu'elle marquera le moment où l'on a décidé de s'engager à assurer l'excellence de l'enseignement supérieur.

Une mission pour l'Ontario

L'Ontario dispose d'un système d'éducation supérieure étendu et bien établi, dont le mandat, cependant, est insuffisamment clair, et auquel des ressources financières insuffisantes sont affectées. Le système disperse trop ses efforts et dépense ses ressources moins efficacement et avec moins de transparence qu'il ne le devrait. Il s'ensuit une reddition de comptes limitée et des résultats qui laissent trop souvent à désirer. Pour résoudre ce problème, la première étape consiste à donner à l'Ontario la mission de devenir un chef de file en éducation. Cette mission nous aidera à atteindre nos objectifs de réforme : excellence de l'éducation, plus grande accessibilité, et avenir assuré pour l'enseignement supérieur.

Se donner un mandat clair

Une fois que nous aurons adopté la mission de faire de la province un chef de file en éducation, il faudra en déterminer clairement les répercussions. Pour commencer, cette mission coûtera de l'argent et tout le monde devra apporter sa contribution. Elle nécessitera une meilleure reddition de comptes; ainsi, il faudra montrer clairement que les nouvelles ressources sont utilisées judicieusement et contribuent directement à l'amélioration de l'accès et de la qualité.

En 1995, la Commission royale sur l'éducation (la commission Bégin-Caplan) a publié un rapport intitulé « Pour l'amour d'apprendre ». La Commission recommandait des politiques qui allaient avoir un effet profond sur les décisions des trois partis pour toute une décennie, des politiques allant de l'éducation de la petite enfance jusqu'à la nécessité de mieux évaluer les résultats. Il faudrait nous inspirer de cet esprit pour aborder l'éducation supérieure. Je ne demande pas au gouvernement d'adopter une toute nouvelle perspective, je lui demande d'élargir sa vision actuelle qui reconnaît l'importance cruciale de l'éducation, pour l'appliquer à nos collèges, à nos universités et à nos établissements de formation professionnelle.

Un fait reste indéniable : l'éducation supérieure n'a pas été au sommet des priorités des politiques publiques, ces derniers temps. Depuis plusieurs années, le financement des établissements et l'aide financière aux étudiantes et étudiants sont tout simplement insuffisants. Lorsqu'on a jeté les bases du système d'éducation postsecondaire de l'Ontario, il y a 40 ans, l'éducation était le poste budgétaire le plus important au palier provincial. Ce n'est plus le cas aujourd'hui : le coût des soins de santé monte en flèche et la part du Trésor provincial qui leur est consacrée a grimpé en conséquence. Depuis 1987, les dépenses de fonctionnement provinciales réelles par personne pour l'éducation postsecondaire ont baissé de 18 pour 100 (alors même que les dépenses de santé réelles par personne augmentaient de plus de 30 pour 100). De toute évidence, le système d'éducation postsecondaire de l'Ontario dispose de moins de ressources que ses équivalents des États-Unis et du reste du Canada.

Le financement est insuffisant.

L'importance relative des différentes sources de financement a changé elle aussi. Les subventions de fonctionnement de la province représentent une part plus faible des recettes des établissements, alors que la part des subventions fédérales et provinciales à la recherche, des dons privés, des crédits d'impôt et des droits de scolarité a augmenté.

Les recettes globales des établissements ont peut-être augmenté, mais pas au même rythme que la hausse de l'effectif et des coûts et les progrès technologiques. Les heures d'encadrement des étudiantes et étudiants ont été réduites parce que la population étudiante a beaucoup augmenté et qu'il n'y a pas suffisamment de nouveau personnel. L'incertitude quant au financement risque de nous faire perdre, au profit d'autres territoires, le personnel enseignant et les étudiantes et étudiants les plus compétents et prometteurs. Par ailleurs, l'entretien nécessaire des installations a été reporté à plus tard et la viabilité de certains collèges est menacée. Le sous-financement des établissements met en danger la qualité de l'expérience éducative et empêche également certains établissements d'accueillir un nombre croissant de candidates et de candidats.

Un changement de génération

Du côté de l'enseignement, un changement de génération est sur le point de s'opérer. Nombreux sont les membres du personnel enseignant des universités dont la retraite approche. On estime que d'ici la fin de la décennie, il faudra embaucher 7 000 enseignantes et enseignants de collège et 11 000 professeures et professeurs d'université. Depuis bien trop longtemps, nous croyons que cette situation se réglera d'elle-même. Or, il est évident que nous sommes à l'aube d'un virage démographique décisif. En raison de la pénurie d'étudiantes et d'étudiants diplômés (par rapport aux États américains semblables), le nombre de personnes qualifiées est insuffisant. Nous devons donc investir immédiatement dans les programmes de maîtrise et de doctorat. Nous devrions également envisager de tirer profit des compétences et du savoir-faire des personnes qui ont pris leur retraite récemment pour combler les lacunes qui restent. Nous disposons d'un créneau pendant lequel nous pouvons régler ce problème, mais nous devons agir.

Nouveaux investissements

Ce changement de génération se produit partout et souligne la nécessité de faire de nouveaux investissements dans la formation professionnelle et les programmes de maîtrise et de doctorat. Nous devons mieux inculquer aux jeunes le large éventail de compétences et d'habiletés qui seront essentielles dans l'économie de demain. L'Ontario doit former beaucoup plus de travailleuses et travailleurs spécialisés ainsi que d'apprenties et apprentis, et accroître le nombre de titulaires de maîtrise et de doctorat. En même temps, les universités peuvent s'efforcer d'intensifier leurs efforts pour que les étudiantes et étudiants obtiennent leur diplôme dans un délai raisonnable. Ceux-ci et leurs professeures et professeurs doivent prendre cette tâche au sérieux. Le mandat des collèges et universités pourra être renouvelé pour réaliser ces deux objectifs.

Appuyer la recherche et l'innovation

L'Ontario doit également appuyer de façon plus résolue la recherche et l'innovation. Depuis la Commission Massey, dans les années 1950, le soutien que le gouvernement fédéral accorde à la recherche universitaire est reconnu; il a augmenté considérablement depuis 1998. Récemment, la performance de la province s'est améliorée, mais il y a lieu de souligner que l'Ontario, contrairement au Québec et à l'Alberta, n'a pas établi de conseil dont le mandat consiste spécifiquement à accroître le soutien accordé à la recherche en sciences, en technologie, en médecine, en sciences sociales, en sciences humaines et en sciences appliquées et à y affecter des ressources. Il serait judicieux de créer un tel conseil en Ontario, et de le rendre comptable directement au premier ministre, afin de souligner l'importance centrale qu'il revêt dans la vie de la province.

Il y a eu un débat considérable aux paliers fédéral et provincial sur la nécessité de favoriser la commercialisation de la recherche. Cet objectif est important, mais il ne faut pas oublier que la recherche fondamentale demeure un élément essentiel de la mission des établissements d'enseignement supérieur. Si les universités l'abandonnent, on se demande qui prendra la relève. John Polanyi, lauréat du prix Nobel, fait souvent remarquer que ce sont les percées en recherche fondamentale qui finissent par déboucher sur des applications commerciales. Ces percées ne sont peut-être pas évidentes à première vue, mais leurs répercussions à long terme sont considérables.

L'Ontario doit également relever les défis nombreux et variés de la mondialisation. Le premier est l'internationalisation importante de la population étudiante. Depuis plusieurs générations, l'Ontario est la destination de choix de milliers de nouveaux arrivants chaque année. La formation et l'éducation posent des difficultés particulières à cette population diversifiée. Le deuxième est l'importance prioritaire d'une meilleure commercialisation de l'offre de nos collèges et universités aux étudiantes et étudiants de l'étranger. Les établissements, quant à eux, peuvent et doivent collaborer avec beaucoup plus d'efficacité et de créativité pour présenter leur secteur dans le monde entier. Le gouvernement fédéral devrait modifier ses règlements pour que les étrangers qui étudient en Ontario puissent obtenir un permis de travail hors campus, comme ils le peuvent dans d'autres territoires. Le troisième est l'accroissement des occasions d'études à l'étranger pour les étudiantes et étudiants de l'Ontario. La plupart des universités ont mis sur pied des programmes qui permettent aux étudiantes et étudiants de fréquenter des établissements à l'étranger, mais ces programmes sont trop souvent restreints et trop coûteux pour les étudiantes et étudiants et leurs familles. Pareilles occasions sont très rares pour les étudiantes et étudiants des collèges, bien que certains collèges aient fait preuve d'un esprit d'innovation exceptionnel en collaborant avec des établissements semblables d'autres pays en établissant des campus conjoints.

Nous devons également améliorer l'accessibilité de l'éducation supérieure pour les Ontariennes et Ontariens. La fréquentation des établissements d'enseignement après l'âge normal où les jeunes quittent l'école devrait représenter un objectif important pour les pouvoirs publics en Ontario. La province doit établir des objectifs précis concernant l'effectif, la persévérance et la durée des études pour les collèges, y compris les programmes d'apprentissage, et pour les universités. Il y aurait lieu également de mieux encourager et soutenir l'élaboration de programmes d'approche destinés aux groupes à faible revenu, aux personnes handicapées, aux Autochtones, à certaines minorités raciales et aux francophones. La promotion active de l'éducation des adultes serait également souhaitable.

L'Ontario doit être conscient de ses obligations constitutionnelles à l'égard de ses citoyennes et citoyens. La population francophone de la province dispose de deux collèges de langue française et de programmes en français à l'Université d'Ottawa, à l'Université Laurentienne et au Collège Glendon de l'Université York. J'ai reçu des observations très éloquentes dont la province doit tenir compte, comme elle le fait pour l'éducation élémentaire et secondaire, selon lesquelles la prestation de ces services est plus coûteuse du côté francophone que non francophone. Les formules de financement des collèges et des universités doivent refléter les obstacles supplémentaires à franchir pour dispenser l'enseignement supérieur en français dans une province à forte majorité anglophone.

Le défi de la mondialisation

Cibles de participation

L'éducation des Autochtones

La participation des élèves autochtones et des Premières nations s'est améliorée, mais demeure bien inférieure à la moyenne provinciale. Je suis particulièrement convaincu de l'importance d'accroître la représentation des Autochtones dans l'enseignement, les professions de la santé et les métiers spécialisés. Nous pouvons nous inspirer des provinces qui ont élaboré des stratégies dans ce but et ont connu de bons résultats. C'est ce qu'ont déjà fait un certain nombre de collèges et d'universités, surtout dans le Nord de l'Ontario où les caractéristiques démographiques de la population étudiante sont en voie de changer, afin d'assurer un meilleur accès pour les étudiantes et étudiants des communautés des Premières nations, pour les Autochtones qui vivent hors des réserves et pour la communauté des Métis de l'Ontario. Cependant, ces efforts nécessiteront plus de ressources, particulièrement de la part du gouvernement fédéral. Par ailleurs, le travail des instituts autochtones dans les réserves m'a impressionné. Ils reçoivent très peu d'aide de la province. Il ne faudrait pas croire qu'ils livrent concurrence au système existant; ce sont des organismes légitimes qui favorisent la collaboration et le partenariat.

La décision du premier ministre du Canada de créer un secrétariat chargé des questions autochtones et les pourparlers des premiers ministres sur les questions concernant les peuples autochtones donnent au gouvernement de l'Ontario l'occasion de discuter avec le gouvernement fédéral de ces questions clés. Tous les Ontariens et Ontariennes doivent comprendre les enjeux. Nous ne pouvons laisser une autre génération d'Autochtones grandir sans le soutien de l'éducation supérieure, autrement toute la province en souffrira. Changer de cap se révélera positif pour tous.

Aider les étudiantes et étudiants à franchir les obstacles

De même, nous avons fait des progrès au chapitre des services aux Ontariennes et aux Ontariens handicapés, mais il nous reste encore du pain sur la planche. Nous devons améliorer l'accessibilité physique, comme me l'a rappelé la Marche des dix sous. Les étudiantes et étudiants qui ont des troubles d'apprentissage jugent que les établissements ne sont pas toujours sensibles à leurs besoins particuliers. Les étudiantes et étudiants qui sont sourds, devenus sourds, malentendants ou aveugles ou qui ont une déficience visuelle, quant à eux, font face à des difficultés particulières que l'on tente de résoudre, mais pas assez efficacement. La province doit élaborer des stratégies claires pour abattre ces obstacles.

L'accessibilité est tout aussi essentielle pour les étudiantes et étudiants de la « première génération ». En effet, une étudiante ou un étudiant dont les parents ont suivi des études postsecondaires est beaucoup plus susceptible de faire de même. Nous devons donc porter une attention particulière aux étudiantes et étudiants qui sont les premiers dans leur famille à faire des études postsecondaires. La province, en collaboration avec les conseils scolaires, les écoles et les établissements d'enseignement postsecondaire, devrait élaborer une stratégie pour les étudiantes et étudiants de la « première génération » comprenant des services d'approche précoce auprès des élèves et un soutien continu pour assurer la réussite des étudiantes et étudiants inscrits.

L'éducation est un gage de succès.

En Ontario, l'éducation est un gage de succès. C'est l'un des services publics qui établit de toute évidence un lien entre nos valeurs économiques et sociales. Lorsque des élèves du secondaire abandonnent leurs études et renoncent aux études supérieures, il leur est plus difficile de trouver un bon emploi et d'envisager un meilleur avenir. Lorsque des immigrantes et immigrants, ou bien des élèves autochtones dont la famille vit ici depuis

des siècles, se retrouvent prisonniers d'emplois peu rémunérés ou de l'aide sociale, il s'agit d'une perte pour l'économie, d'un coût pour la société et d'un échec énorme pour eux et leurs familles. Ce cycle doit être brisé. L'éducation ne peut y parvenir à elle seule, mais l'accessibilité des études supérieures est essentielle pour atteindre cet objectif. Les programmes qui favorisent les services d'approche et de transition sont efficaces pourvu qu'ils soient bien conçus et bien financés. Nous devons tirer la leçon de nos réussites et agir.

Par contre, d'après des indications probantes, l'éducation améliore le revenu et la santé. Les personnes qui font des études collégiales ou universitaires sont moins susceptibles d'avoir besoin de services sociaux ou d'être incarcérées. L'enseignement supérieur représente l'un des piliers d'une société meilleure. Les sommes qui y sont consacrées, que ce soit par le gouvernement, l'étudiante ou l'étudiant ou les parents, représentent donc un bon investissement.

Pour parvenir à améliorer l'accessibilité, il faudra accorder plus d'attention aux étudiantes et étudiants à risque. L'amélioration des services de garde d'enfants et du logement, ainsi que le counseling préalable et le mentorat continu, sont des éléments d'une démarche qu'il faut adopter pour que les étudiantes et étudiants qui ont été admis dans un établissement persévèrent et réussissent. L'argent investi dans ces programmes réduira les dépenses ailleurs.

Les sections suivantes décrivent les aspects qui, selon moi, nécessitent des changements. Tel que demandé, je me suis concentré sur les aspects suivants : la structure, la reddition de comptes et le financement.

Structure et reddition de comptes

En ce qui concerne la structure du système, mes recommandations tiennent compte de la nécessité de concilier trois objectifs : l'indépendance et la diversité des établissements, la nécessité d'une plus grande coordination et de voies d'accès plus claires pour les étudiantes et étudiants, et l'obligation de rendre des comptes au public afin d'assurer un usage judicieux des ressources. Chacun de ces trois principes est important. Une approche fortement centralisée, comme celle que nous avons vue dans le passé, ne fonctionnera pas à l'avenir. Des établissements autonomes et souples, travaillant dans un cadre redditionnel assurant leur responsabilité à l'égard du public, constituent une orientation mieux adaptée au monde moderne.

COMMENCER AU COMMENCEMENT

Lorsque nous examinons la structure du système postsecondaire, nous devons également jeter un regard sur l'éducation dans son ensemble. La participation et la réussite au palier postsecondaire ne sont pas le fruit de ce qui se passe au cours de la première année à l'université ou au collège, ni même de la dernière année au secondaire, mais se trouvent sur un long continuum. L'Ontario doit édifier une culture d'aspirations et de réussite. Nous devons empêcher que nos systèmes d'éducation abandonnent la moitié de nos enfants. Nous devons reconnaître qu'il existe différents modes et différentes aptitudes d'apprentissage et que ces aptitudes se manifestent à différents moments.

**Une culture
d'aspirations**

Nous pouvons nous efforcer davantage, dès l'école élémentaire, à célébrer les différentes compétences, professions et aptitudes qui contribuent à notre société. Nous devons faire intervenir beaucoup plus tôt les écoles secondaires, les conseillères et conseillers en orientation, les collectivités, les parents et les élèves. Au moment où ils arrivent à l'école secondaire, les élèves doivent déjà avoir une bonne idée et une perception diversifiée du large éventail de compétences et de talents qui se retrouvent dans la société et qui sont nécessaires à une bonne qualité de vie, et ils doivent notamment reconnaître la grande valeur des métiers spécialisés.

Nous devons accorder une place beaucoup plus grande à l'acquisition continue du savoir dans nos politiques éducationnelles. Les changements apportés au curriculum des écoles secondaires ont une grande incidence sur l'accès au collège et à l'université. Le taux élevé d'abandon scolaire et la réaction de la province, une politique annoncée de rendre l'éducation obligatoire jusqu'à l'âge de 18 ans, devraient inspirer le renouvellement du mandat des collèges. En outre, pour intensifier l'accent mis sur les programmes d'apprentissage et de formation professionnelle, il faut une coordination efficace entre les écoles secondaires et les collèges. Il importe d'inclure de manière explicite l'apprentissage dans la définition de l'éducation postsecondaire en Ontario.

À l'évidence, les employeurs et les syndicats jouent un rôle vital dans ce virage. Une culture de l'éducation est également une culture de la formation. L'objectif d'accroître considérablement la participation de toutes les parties du secteur privé à la formation de la main-d'œuvre spécialisée sera sans doute une préoccupation constante des pouvoirs publics.

Les administrations locales peuvent également jouer un rôle de premier plan pour encourager une plus grande collaboration et un partenariat plus étroit entre différents établissements d'enseignement. En parcourant la province, j'ai été frappé par le nombre de maires et de conseillères et conseillers municipaux qui ont assisté aux réunions publiques et qui ont exprimé beaucoup d'intérêt à l'égard de la réussite des collèges et universités de leur localité. La preuve n'est plus à faire : des établissements d'enseignement postsecondaire florissants et dynamiques sont un élément crucial du développement économique des collectivités. Il est également vrai que le partenariat doit aller plus loin, pour inclure les conseils scolaires locaux.

UNE PLUS GRANDE COLLABORATION

Lorsque les collèges ont été créés dans les années 1960, leur mandat était perçu comme étant fort différent de celui des universités. Pendant de nombreuses années, il y avait en réalité trois systèmes : les universités, les collèges et les programmes d'apprentissage. Ces trois systèmes avaient peu de liens entre eux et la résistance à la collaboration, malheureusement, était plutôt forte. Cette situation a entraîné une différenciation claire entre les établissements, résultat positif qu'il convient de maintenir. Cependant, on a connu une rapide évolution depuis les années 1960, et les attentes et l'expérience des étudiantes et étudiants ont mené à une transformation irrévocable du système. Nous nous retrouvons aujourd'hui devant deux questions : premièrement, comment servir les étudiantes et étudiants qui veulent se déplacer entre les établissements et, deuxièmement, comment s'assurer que les collèges et universités répondent aux besoins du marché du travail, réalisent des recherches et

développent l'excellence. Un grand nombre des personnes venant des collèges et des universités que j'ai rencontrées ont exprimé un enthousiasme sincère à la perspective d'une plus grande collaboration entre les établissements et de voies d'accès plus claires pour les étudiantes et étudiants, mais certains établissements n'ont pas envisagé de manière créative les domaines possibles de partenariat. On rate ainsi des occasions précieuses de collaborer.

Les étudiantes et étudiants ont besoin de voies d'accès claires. Tout le monde ne décide pas un beau matin, dès l'âge de 12 ans, de devenir dentiste et d'emprunter ensuite un cheminement éducatif qui le mènera en ligne droite à ce but. Il importe donc de permettre aux étudiantes et étudiants qualifiés de passer facilement d'un établissement à un autre.

Voies d'accès
claires

Nous pouvons signaler certains progrès sur le plan de la mobilité des étudiantes et étudiants entre différents établissements, mais ces progrès sont encore bien timides. Un diplôme collégial marque la conclusion d'un itinéraire éducatif, et non la fin du voyage. Nous devons reconnaître la valeur de l'expérience des étudiantes et étudiants, leur accorder des crédits pour le travail déjà accompli et établir des normes d'équivalence claires et transparentes afin de reconnaître à leur juste valeur les acquis de chaque étudiante et étudiant.

Nous devons parvenir à un degré plus élevé de transparence et d'équité en ce qui concerne la reconnaissance des crédits et le transfert entre établissements. Les étudiantes et étudiants y ont droit, ainsi que le gouvernement en tant que partenaire financier clé. C'est un gaspillage évident des ressources publiques que d'exiger que les étudiantes et étudiants répètent des cours couvrant la même matière en raison de l'importance exagérée que les collèges et universités accordent à leur apport particulier à ce cours.

Reconnaissance
des crédits

CONSEIL DE L'ÉDUCATION SUPÉRIEURE

Il existait par le passé des conseils s'intéressant aux collèges et universités, mais ils ont été abolis ou modifiés il y a un certain temps. Je propose non pas de les ressusciter mais plutôt d'essayer quelque chose de nouveau. Le conseil de l'éducation supérieure ne tenterait pas de représenter les intérêts des différentes parties le constituant, et ne devrait être ni un organisme de financement, ni un organisme « modérateur ». Nous avons besoin d'un conseil chargé d'unifier le secteur, d'encourager la collaboration et de réduire « l'esprit de paroisse ». Nous avons besoin d'un conseil qui coordonnerait la recherche sur l'enseignement supérieur, travaillerait avec le secteur et avec le gouvernement pour établir des cibles d'amélioration et des critères pour les évaluer, et qui rendrait compte du rendement et des résultats. Nous n'avons vraiment pas une bonne idée de notre rendement ni du rendement des autres. Les seuils repères communément utilisés pour évaluer l'enseignement supérieur nous placent dans la moyenne. L'Ontario ne saurait se satisfaire de la moyenne. Il est ironique que des établissements qui consacrent tant de temps et d'argent à insister pour que les décisions soient fondées sur des faits consacrent si peu de temps à effectuer des recherches pour évaluer l'enseignement supérieur en tant que tel. La recherche sur le secteur postsecondaire est insuffisante et peu diffusée. Il faut que ça change.

Persévérance

La persévérance scolaire est l'une des questions sur lesquelles le conseil devrait commander davantage de recherches. Nous savons très peu de choses sur le nombre d'étudiantes et d'étudiants qui abandonnent leur programme d'études, et nous ignorons pourquoi, comme l'indiquent les enquêtes de Statistique Canada, environ 20 pour 100 des étudiants et étudiantes de première année abandonnent leurs études. Lorsque enfin nous comprendrons davantage ce phénomène, la province et les établissements pourront instaurer de meilleurs mécanismes d'appui pour ces étudiantes et étudiants de sorte que, s'ils quittent un programme, on leur offrira du counseling et du mentorat pour les aider à se diriger vers un autre domaine d'études où ils pourront exceller.

Une structure qui permet d'évoluer

Le conseil devrait également fournir de précieux conseils à la province sur l'évolution du système. Les mesures législatives adoptées récemment permettent aux collèges de demander au ministère d'être habilités à accorder des grades dans le domaine des arts appliqués et de la technologie, en plus d'offrir le même privilège à d'autres établissements. Cette modification a été reçue avec une certaine résistance de la part des universités établies, mais je ne recommande aucun changement à cette approche libérale. Les établissements évoluent à mesure que la société se transforme. Il ne faut pas craindre cette réalité. Certains collèges envisagent la possibilité d'atteindre un niveau semblable à celui d'une école polytechnique dans l'avenir. D'autres établissements à but non lucratif qui existent depuis longtemps pourraient être admissibles au financement provincial en fonction de l'évolution de leurs programmes. Nul ne peut prédire exactement dans quelle mesure ces modifications seront apportées. Le but à viser est de créer une structure qui permette aux établissements d'évoluer, à la condition essentielle que toute modification apportée à la nature de l'établissement exige qu'il satisfasse à des normes objectives établies par des autorités externes et impartiales.

REDDITION DE COMPTES

Le conseil de l'éducation supérieure devrait ouvrir la voie et mettre le cap sur de meilleurs résultats et un meilleur rendement. L'accent mis sur les résultats s'est révélé un important facteur de l'évolution des politiques en matière d'éducation et de santé. Ce même esprit devrait animer notre façon d'aborder l'éducation supérieure. Quels sont nos résultats? Quels sont les résultats d'autres territoires? Réussit-on mieux ailleurs? Comment favoriser l'évolution de pratiques exemplaires? Comment améliorer les résultats sans pratiquer la microgestion? Voilà les questions qui devraient se trouver au cœur des travaux du conseil.

La transparence et la reddition de comptes sont des mots qui sont si souvent utilisés lorsqu'on parle d'administration et de rendement, qu'ils risquent de perdre leur signification, mais ce sont des concepts importants. Lorsque les gouvernements, les collèges et les universités prennent des décisions ou élaborent des politiques, la population devrait être en mesure de comprendre le raisonnement qui les sous-tend et avoir l'assurance qu'elles sont fondées sur des faits probants et un bon jugement. Cela ne signifie pas que tout le monde est d'accord, mais que les établissements sont ouverts et communiquent avec candeur les raisons qui ont motivé leurs décisions. La transparence ne doit pas remettre en cause la liberté et l'autonomie dans l'enseignement, deux

principes importants. Les textes législatifs sur l'accès à l'information devraient s'appliquer à tous les établissements. De la même façon, l'élargissement des pouvoirs du vérificateur général de « suivre l'argent » améliorera la reddition de comptes et intensifiera le débat public au sujet du caractère raisonnable des pratiques financières du secteur parapublic.

La tâche de déterminer la valeur des dépenses publiques lorsqu'il s'agit des collèges et des universités n'est pas des plus faciles ni des moins controversées, et nous ne devons certainement pas perdre de vue la valeur de l'indépendance dans l'enseignement. Mais nous ne devons pas non plus oublier que le public et les étudiantes et étudiants ne seront prêts à fournir plus de fonds que s'ils peuvent voir l'utilité des dépenses. Les universités et les collèges n'ont pas toujours réussi à expliquer du mieux qu'ils le pouvaient ce que des fonds additionnels allaient fournir. Comme on le verra dans les recommandations, j'entends lier les dépenses additionnelles à des améliorations particulières dans certains programmes – programmes de maîtrise, de doctorat ou d'apprentissage, par exemple – ainsi qu'à des améliorations mesurées dans l'expérience éducative des étudiantes et étudiants et dans leur encadrement.

Le gouvernement et les étudiantes et étudiants ont à cœur de s'assurer que l'argent qu'ils investissent est dépensé de manière judicieuse. Mais la volonté d'améliorer la reddition de comptes ne devrait pas devenir prétexte à un contrôle gouvernemental accru. La liberté de l'enseignement est également une valeur importante. Tout comme le sont l'autodétermination et la souplesse des établissements. Cela signifie que les établissements eux-mêmes doivent s'assurer de mettre de l'ordre dans leur administration interne. Les universités et les collèges doivent veiller à ce que leurs propres structures redditionnelles et pratiques internes soient bien comprises et bien surveillées. En même temps, les gouvernements fédéral et provincial ont la responsabilité évidente de s'assurer que leurs exigences en matière d'examen et de reddition de comptes ne constituent pas une ingérence indue. En particulier, comme le ministère, les ministères fédéraux, le vérificateur général, le nouveau conseil de l'éducation supérieure et d'autres organismes externes demandent tous des renseignements, on risque d'imposer aux établissements une bureaucratie qui sera trop lourde et coûteuse. Il faut y prendre garde.

Il faut entamer une franche discussion (suivie de décisions pertinentes) sur la nécessité de veiller à ce que toute nouvelle affectation ne serve pas simplement à financer une hausse salariale à l'échelle du système. Les régimes de rémunération devraient être assez souples pour récompenser équitablement le mérite réel et le rendement exceptionnel. L'encadrement des étudiantes et étudiants, le mentorat et l'excellence de l'enseignement doivent devenir des composantes importantes des incitatifs salariaux. Si une proportion considérable des nouveaux investissements est simplement avalée par le système actuel, sans que l'on n'améliore la qualité de l'expérience éducative des étudiantes et étudiants, nous n'aurons rien accompli. Tant les gouvernements que les étudiantes et étudiants auraient l'impression, à juste titre, que l'on aurait gaspillé une chance d'améliorer les choses. Si nous faisons preuve de détermination et d'imagination, nous pouvons faire en sorte que les nouveaux investissements se traduisent par des résultats plus valables et plus concrets.

Valeur de
l'indépendance
dans l'enseignement

Structures
redditionnelles
internes

Résultats plus
valables et
plus concrets

LA TECHNOLOGIE ET L'INNOVATION AU SERVICE DES ÉTUDIANTES ET ÉTUDIANTS

L'éducation à distance est la clé du succès pour de nombreux étudiants et étudiantes de l'Ontario qui n'ont pas accès à un campus. Pour certains, les cours en ligne représentent un mode d'apprentissage efficace. L'un des campus en Ontario qui connaissent la croissance la plus rapide est affilié à un établissement du Nord de l'Alberta. Ses services sont fournis exclusivement en ligne. L'Université d'Athabasca a conclu des douzaines d'ententes d'articulation avec les établissements ontariens. Ici-même en Ontario, TVOntario, organisme créé il y a de nombreuses années, a pour mandat de promouvoir les possibilités d'éducation au moyen de la télévision, et des organismes comme Contact Nord et de nombreux autres établissements et consortiums cherchent aujourd'hui à mettre l'éducation à distance, y compris l'éducation en ligne, à la portée de milliers d'Ontariennes et d'Ontariens.

**Insister sur
les pratiques
exemplaires**

J'ai reçu quelques suggestions concernant la création d'un établissement ontarien d'avant-garde consacré à l'éducation à distance et à l'éducation en ligne, mais je ne fais pas de recommandation en ce sens. Un tel établissement coûterait cher et il ferait double emploi avec les initiatives naissantes. La meilleure façon d'aborder la question, c'est d'encourager la concurrence dans ce domaine, d'insister sur les pratiques exemplaires et de trouver des moyens pratiques de financer l'innovation et la collaboration.

Je formule quelques recommandations concrètes dans ce sens. Encore une fois, le conseil de l'éducation supérieure doit déterminer attentivement ce qui fonctionne et ce qui est inefficace. Les tendances relatives à l'effectif nous apprendront également où se destine notre « clientèle ». Cet aspect est en évolution constante.

**Excellence en
enseignement**

Un engagement renouvelé envers un aspect très fondamental, l'excellence en enseignement, revêt peut-être plus d'importance que les nouvelles technologies. Les universitaires répètent que l'enseignement et la recherche vont de pair et ne devraient pas être en concurrence. J'en conviens, mais la qualité des rapports entre les étudiantes et étudiants et le personnel enseignant me préoccupe. La plupart des campus ont établi des centres qui favorisent l'adoption de pratiques d'enseignement améliorées, mais ils ne sont pas obligatoires, et c'est souvent le personnel qui a le plus besoin d'aide qui en reçoit le moins. Des prix sont décernés au personnel enseignant exceptionnel, mais ce sont souvent les chargés de cours qui passent le plus de temps avec les étudiantes et étudiants. Outre les préoccupations d'ordre financier et le caractère abordable de leurs études, les étudiantes et étudiants déplorent le plus souvent la qualité insuffisante du temps d'encadrement que leur consacre le personnel enseignant. Il faut résoudre ce problème, car si les étudiantes et étudiants ont l'impression que personne ne se soucie de leur sort, c'est qu'il existe un déséquilibre. Le souci de l'excellence doit s'accompagner de l'engagement d'assurer une expérience étudiante exceptionnelle.

PARTENARIAT AVEC LE GOUVERNEMENT FÉDÉRAL

Bien que j'adresse officiellement mes conseils au gouvernement de l'Ontario, le gouvernement fédéral a un rôle clé à jouer dans le financement de l'enseignement supérieur dans la province. En effet, il finance les conseils de recherche, qui accordent un soutien essentiel à la recherche dans les universités, de même que dans les collèges dans une certaine mesure. Il a créé la Fondation canadienne des bourses d'études du millénaire, qui financera des bourses jusqu'en 2008. Il participe également à part entière au programme de prêts aux étudiantes et étudiants. En outre, l'aide fiscale consacrée à l'éducation sous forme de crédits d'impôt pour frais de scolarité, études et intérêt sur les prêts étudiants et de régimes enregistrés d'épargne-études (REEE) s'élevait à quelque 500 millions de dollars en 2002, en sus d'une contribution de 200 millions de dollars de la province. L'aide fédérale et provinciale totalise actuellement environ 700 millions de dollars, par rapport à 480 millions de dollars en 1998 et à 250 millions de dollars cinq ans auparavant.

Soulignons par ailleurs les dépenses importantes du gouvernement fédéral pour la formation, la recherche, l'intégration des immigrantes et immigrants, les services de garde d'enfants et de nombreux autres programmes qui ont une incidence marquée sur l'effectif, les programmes d'apprentissage, la formation professionnelle, les collèges et les universités. Le Transfert social canadien pour l'éducation postsecondaire et d'autres programmes sociaux se situe aujourd'hui à un niveau inférieur, en dollars constants, à ce qu'il était il y a dix ans. L'aide fédérale à la recherche a augmenté au cours des dernières années, mais le soutien accordé à d'autres secteurs stagne. Par exemple, l'absence d'accord fédéral-provincial sur la formation liée au marché du travail et l'immigration représente un désavantage important pour l'Ontario, compte tenu des dépenses fédérales dans les provinces qui ont conclu de tels accords généraux. Comme l'Ontario joue un rôle central comme destination de nombreux nouveaux immigrants et immigrantes au Canada et dans la formation d'une génération de travailleuses et de travailleurs spécialisés pour la nouvelle économie, l'instabilité de l'aide financière fédérale représente un problème majeur.

Le remplacement du financement des programmes établis par le Transfert social canadien, une formule moins généreuse, a permis au gouvernement fédéral d'échapper à ses responsabilités à l'égard de l'enseignement supérieur. Il n'existe pas de transfert fédéral aux provinces qui soit consacré spécifiquement aux universités et aux collèges. Cette lacune devrait être rectifiée. Pareil transfert serait tout aussi important que des initiatives telles que le Programme des chaires de recherche du Canada et la Fondation canadienne des bourses d'études du millénaire, car l'absence de financement prévisible et suffisant de la part du gouvernement fédéral pour les frais de fonctionnement de base

Transferts fédéraux

des établissements représente un problème de taille. Depuis la baisse marquée du financement fédéral consacré à la formation professionnelle, les collèges reçoivent beaucoup moins d'aide fédérale qu'il y a dix ans.

Excédent fédéral

L'annonce récente selon laquelle l'excédent budgétaire fédéral pour les huit premiers mois de 2004-2005 s'élève déjà à 10,7 milliards de dollars souligne avec éloquence le déséquilibre fiscal qui sévit au pays. Il est évident que le gouvernement fédéral peut se pencher sur la question des besoins à long terme de l'enseignement supérieur dès maintenant, et qu'il le pourra sans doute au cours des prochaines années.

Le gouvernement de l'Ontario peut d'ores et déjà prendre deux mesures essentielles : assurer une hausse soutenue et régulière de l'aide qu'il verse aux établissements, et améliorer l'aide financière aux étudiantes et étudiants. Les principales modalités de ces mesures peuvent être arrêtées à temps pour le début de la prochaine année d'études, en septembre 2005. Il faut convaincre le gouvernement fédéral de participer à ces efforts, en améliorant ses transferts, la formation professionnelle, l'intégration des immigrantes et immigrants, l'éducation des Autochtones, les programmes de maîtrise et de doctorat, le financement de la recherche et l'aide financière aux étudiantes et étudiants.

Les provinces et le gouvernement fédéral disposent d'une bonne occasion de collaborer de façon productive, et cette collaboration devrait être encouragée.

INVESTISSEMENT PROVINCIAL

Hausse importante du financement public

Je recommande une hausse importante du financement public de l'enseignement supérieur, tant pour les établissements que pour les étudiantes et étudiants qui ont besoin d'aide financière. Cette hausse serait échelonnée sur plusieurs années, mais celle de la première année (2005-2006) devrait être assez élevée pour donner un bon coup d'envoi au changement. Les droits de scolarité ont également été gelés pour cette année-là. Je recommande non seulement de bonifier la formule de financement de base pour améliorer la qualité de l'éducation, mais également d'assurer l'expansion immédiate des investissements dans les programmes de maîtrise et de doctorat et de formation professionnelle, et de répondre aux besoins particuliers des étudiantes et étudiants.

Formule transparente

Le mode de répartition du financement doit également être réformé. Les formules provinciales actuelles de financement des collèges et universités sont difficiles à appliquer, complexes et périmées. Très peu de gens peuvent les comprendre ou les expliquer. Le gouvernement de l'Ontario devrait s'engager à adopter une seule formule transparente qui assurerait le financement destiné à tous les étudiantes et étudiants, qu'ils soient inscrits à un programme d'apprentissage, à un programme ouvrant droit à un certificat ou à un diplôme ou à des études universitaires. Des sommes supplémentaires seraient versées par l'entremise d'une série d'enveloppes budgétaires axées sur des objectifs publics particuliers, par exemple, l'éducation en langue française, l'éducation des Autochtones, les besoins des régions rurales et du Nord, les programmes de maîtrise, de doctorat et de formation pratique, et d'autres aspects mutuellement établis.

La modification de la formule revêt une importance particulière pour les collèges, car je recommande que leur financement soit fondé sur un effectif moyen pluriannuel, assorti de minimums et de maximums. Ce « financement différentiel » s'est révélé fructueux dans les universités. Les changements supplémentaires que je recommande à la formule de financement des universités modifieront la part respective des différents programmes pour rectifier des anomalies de longue date. J'appuie fermement le principe selon lequel il ne devrait plus y avoir d'étudiantes et d'étudiants « non financés »; cette pratique devrait prendre fin dès 2005-2006. Cependant, au moment du passage à la nouvelle formule, il faudra prendre garde de ne pas causer de hausse soudaine du financement accordé à certains programmes. L'objectif consiste à mettre en place une méthode de financement plus équitable et plus prévisible. La présente étude marque le début des travaux sur l'élaboration d'une telle formule, qui devra faire l'objet de discussions avec les établissements.

Je tiens à préciser à quoi servira ce nouveau financement. Il ne devra pas être absorbé par les activités administratives des établissements, ni représenter une injection ponctuelle pour compenser les compressions antérieures. Son objectif consiste à obtenir des résultats précis : une excellente éducation pour les étudiantes et étudiants, une plus grande accessibilité et un avenir assuré pour le système d'éducation postsecondaire.

Financement axé
sur les résultats

Le gouvernement provincial et les collèges et universités devraient prendre des engagements mutuels pluriannuels visant à établir des recettes durables et à financer des améliorations de la qualité. Nous devons mettre un terme aux décisions annuelles en matière de financement et aux difficultés qu'elles causent. Le gouvernement devrait s'engager à devenir un partenaire fiable sur le plan du financement. L'établissement, quant à lui, prendrait des engagements quant à l'effectif, à l'amélioration de la qualité, à la reddition de comptes au public et au soutien accordé aux étudiantes et étudiants qui en ont besoin.

Approche
pluriannuelle

Ces accords pluriannuels sur la reddition de comptes ont pour objectif de mettre l'accent sur les recettes dont ont besoin les établissements et sur la nécessité d'améliorer les résultats. Le gouvernement provincial (avec, peut-on l'espérer, le ferme soutien du gouvernement fédéral) devrait prendre l'engagement d'aider les établissements à répondre à leurs besoins en matière de recettes. Un tel engagement pluriannuel permettrait aux établissements d'évaluer le niveau de soutien dont ils auront besoin de la part des étudiantes et étudiants et du secteur privé.

PRÊTS ET BOURSES

Pour que l'éducation postsecondaire remplisse son rôle dans la société, elle doit être abordable pour les étudiantes et étudiants. Actuellement, elle l'est pour certains, mais pas pour d'autres. Pour résoudre ce problème, il faut prévoir des subventions permettant de supprimer les droits de scolarité pour des dizaines de milliers d'étudiantes et d'étudiants, et de les abaisser pour des milliers d'autres. Il faut également assouplir les critères d'admissibilité au Programme canadien de prêts aux étudiants et au Régime d'aide financière aux étudiantes et étudiants de l'Ontario. Le gouvernement de l'Ontario

devrait annoncer dans les plus brefs délais son intention d'emboîter le pas au gouvernement fédéral pour ce qui est de l'amélioration de ces programmes. Les attentes quant au soutien parental seraient plus réalistes, et le nombre d'étudiantes et d'étudiants admissibles à des prêts subventionnés ainsi que le montant des prêts seraient plus élevés.

Bourses pour les étudiantes et étudiants à faible revenu

Les étapes supplémentaires que je suggère concernant un programme de bourses reposeront évidemment sur la rapidité avec laquelle le ministère pourra les mettre en œuvre. Toutefois, son principe est clair : si on accorde des bourses au lieu de prêts aux Ontariennes et aux Ontariens à faible revenu, des dizaines de milliers d'étudiantes et d'étudiants ne paieront plus de droits de scolarité, quels que soient les droits que l'établissement a fixés.

À l'avenir, la proportion respective de bourses et de prêts qui composera l'aide financière devrait reposer sur les revenus et les moyens de chaque étudiante et étudiant. Pour concrétiser ce changement, la province et le gouvernement fédéral devront collaborer. Les établissements collégiaux et universitaires, qui consacrent actuellement près de 400 millions de dollars par année à l'aide financière aux étudiantes et étudiants, partageraient également la responsabilité de respecter leur engagement d'accueillir la totalité des étudiantes et étudiants qualifiés, sans égard à leur situation financière.

Philanthropie

L'Ontario devrait continuer d'appuyer à la fois la philanthropie et l'épargne. Il y a lieu d'encourager les dons privés visant à améliorer la capacité des établissements d'aider financièrement les étudiantes et étudiants à faible revenu. Cependant, je recommande deux changements au Fonds fiduciaire d'initiative pour les étudiantes et étudiants de l'Ontario (FFIEEO). Premièrement, seules les bourses aux étudiantes et étudiants qui ont des besoins d'ordre financier seraient admissibles à un montant de contrepartie du gouvernement. Deuxièmement, tous les établissements pourraient continuer de recevoir un montant de contrepartie intégral dans le cadre du programme, et le montant accordé aux établissements dont le fonds de dotation par étudiante ou étudiant en vertu du FFIEEO est considérablement plus faible serait bonifié pendant une période de deux ans. Grâce à ces changements, un plus grand nombre d'étudiantes et d'étudiants pourraient recevoir des bourses du FFIEEO dans plus d'établissements. Le FFIEEO devrait devenir un programme permanent.

Bons d'études

L'initiative fédérale récente des « bons d'études », qui verse une subvention annuelle directe dans le REEE des enfants de familles admissibles à faible revenu, est un programme progressif. L'Ontario devrait fournir un incitatif supplémentaire à l'épargne-études à ces mêmes familles. Le gouvernement de l'Ontario a fait un geste positif en soustrayant les comptes de REEE des actifs pris en considération lors de l'évaluation des demandes d'aide sociale. Si les familles à faible revenu ouvrent des comptes pour leurs enfants en réponse à ces incitatifs très attrayants, elles seront plus susceptibles de s'attendre à ce que leurs enfants poursuivent effectivement des études postsecondaires.

L'Ontario doit se pencher sur l'aide à fournir aux bénéficiaires d'aide sociale qui veulent poursuivre des études supérieures. L'éducation et la formation devraient être considérées comme, entre autres choses, un tremplin vers le marché du travail, ce que nos programmes d'aide sociale devraient encourager.

L'accès à l'aide financière aux étudiantes et étudiants (demandes et renseignements) devrait être possible dans tous les collèges et universités. Cette capacité doit être améliorée pour être efficace. Si l'on veut conserver une démarche fédérale-provinciale, il faudra préciser les responsabilités de chaque palier de gouvernement. Comme le secteur des collèges et des universités incombe généralement à la province, je lui confierais la responsabilité des droits de scolarité et des coûts connexes; le gouvernement fédéral pourrait s'occuper des frais de subsistance des étudiantes et des étudiants.

REMBOURSEMENT DES PRÊTS

Pendant les consultations publiques, la question du remboursement des prêts étudiants a soulevé une vive controverse, mais on n'a pas beaucoup parlé du fonctionnement du système en tant que tel, ou de la façon de le rendre accessible à un plus grand nombre d'étudiantes ou d'étudiants. Sous le régime actuel des prêts canadiens et ontariens d'études, les intérêts commencent à courir à la date d'obtention du diplôme, mais il n'est nécessaire de commencer les remboursements que six mois après. À ce moment-là, les titulaires de diplôme doivent rembourser leurs prêts comme s'il s'agissait de prêts personnels ordinaires. Les données actuelles révèlent que moins de la moitié des étudiantes et étudiants ont un prêt canadien ou ontarien d'études au moment d'obtenir leur diplôme. En 2003, le taux de carence de remboursement des prêts s'élevait à 7 pour 100 pour les étudiantes et étudiants des universités et à 16 pour 100 pour ceux et celles des collèges.

Soulignons que les prêts canadiens et ontariens d'études ne sont pas les seules voies d'endettement. De nombreux étudiants, étudiantes et parents utilisent leurs marges de crédit, prolongent leurs emprunts hypothécaires ou contractent d'autres emprunts privés ainsi que des emprunts à la consommation, ou se servent même de leurs cartes de crédit. Il devrait y avoir un meilleur moyen de partager les coûts de l'enseignement supérieur sans priver les établissements de ressources ni imposer un fardeau excessif aux étudiantes et étudiants et à leurs familles. Les étudiantes et étudiants ne devraient pas être tenus de travailler de longues heures pour financer leurs études.

Les droits de scolarité et les frais de subsistance élevés qu'il faut payer dès le départ découragent de nombreux étudiantes et étudiants et leurs familles. Je suis persuadé que si nous disions à tous les étudiants et étudiantes que nous les aiderons maintenant et qu'ils pourront nous rembourser plus tard quand ils en auront les moyens, plus de jeunes poursuivraient des études supérieures et connaîtraient le succès. Ces coûts reportés seraient un placement au nom des étudiantes et étudiants et de leurs parents, qui serait remboursé plus tard et qui rapporterait des « dividendes » la vie durant. Les titulaires de diplôme rembourseraient cette aide, mais les remboursements reposeraient sur le revenu et pourraient même se faire par retenues sur le salaire.

Dans le contexte canadien, un tel système prendra du temps à mettre sur pied car il nécessite un consensus fédéral-provincial. J'invite le gouvernement de l'Ontario, les autres provinces et le gouvernement fédéral à commencer à élaborer un nouveau cadre d'aide financière aux étudiantes et étudiants, afin d'améliorer l'accessibilité à l'éducation

Système souple et abordable

postsecondaire pour tous les étudiants et étudiantes qualifiés qui en ont besoin. Ces pourparlers porteraient aussi nécessairement sur l'avenir des crédits d'impôt pour études et d'autres dépenses fiscales.

Les arguments contraires à cette démarche ne sont pas convaincants. Quelles que soient les modalités de remboursement, y compris celles qui sont en vigueur actuellement, les personnes à revenu plus élevé peuvent rembourser leurs prêts plus rapidement et payer ainsi moins d'intérêts. Nous ne pouvons résoudre en même temps tous les problèmes sociaux et économiques. Ce serait déjà une bonne amélioration par rapport à la situation actuelle si les gens moins fortunés disposaient d'un accès amélioré aux études supérieures et pouvaient obtenir du crédit pendant une plus longue période. Pour les étudiantes et étudiants à faible revenu de l'Ontario, un système souple et abordable revêt une véritable importance.

D'autres opposants au remboursement lié au revenu soutiennent qu'il occasionnera d'autres transferts de coûts des gouvernements aux titulaires de diplôme. C'est probablement cette perception qui avait persuadé les gouvernements antérieurs d'abandonner l'idée. Ce transfert n'est absolument pas inévitable. Il devrait être évident que j'invite le gouvernement à fournir un soutien plus cohérent à l'enseignement supérieur. Je recommande un remboursement lié au revenu par retenues sur le salaire, non pour que le gouvernement économise mais parce qu'il s'agit d'une solution souple et abordable pour les titulaires de diplôme. Certains arguments invoqués contre cette nouvelle approche s'appuient sur une objection fondamentale, selon laquelle les personnes qui ont tiré profit de la fréquentation d'un collège ou d'une université ne devraient pas être tenues d'assumer une part raisonnable du coût de leurs études. Ce point de vue ne mérite pas qu'on s'y attarde. Un système qui repose sur une combinaison raisonnable de fonds publics et privés sera plus durable et plus fructueux qu'un système qui s'appuie uniquement sur l'État ou sur le marché.

DROITS DE SCOLARITÉ

À compter des années 1990, on a autorisé certains programmes, particulièrement les programmes de maîtrise et de doctorat et les programmes de formation professionnelle et d'administration des affaires, à fixer leurs propres droits de scolarité. Les décisions concernant les droits de scolarité pour de nombreux programmes universitaires de formation professionnelle, et jusqu'à 15 pour 100 des programmes collégiaux, ont été confiées aux établissements, à certaines conditions. Trente pour cent des droits supplémentaires devaient être réservés à l'aide financière, et les établissements étaient tenus d'assurer un accès équitable, qui devait faire l'objet de vérifications.

La décision du gouvernement McGuinty de geler tous les droits de scolarité pendant deux ans nous donne la chance de déterminer où nous en sommes et les objectifs que nous voulons atteindre. Le choix que la province devra faire à la fin de ce gel est généralement défini de façon simpliste : imposer les droits de scolarité de façon centralisée, ou les « déréglementer ». Je ne recommande ni l'une ni l'autre de ces solutions, et je crois que ce ne sont pas les seules.

Tant le gouvernement que les établissements ont un rôle à jouer en ce qui concerne les droits de scolarité. Il importe de préciser ce rôle. Le gouvernement ne devrait pas fixer les droits de scolarité, mais il devrait plutôt établir le cadre réglementaire qui fera en sorte que ces droits seront prévisibles, transparents et abordables pour les étudiantes et étudiants. Les établissements, quant à eux, doivent demeurer responsables d'établir les droits correspondant à chacun de leurs programmes. Dans ce contexte, le cadre réglementaire exigerait, par l'entremise de plans pluriannuels, que les établissements s'engagent à la fois à apporter des améliorations tangibles de la qualité correspondant aux hausses des droits de scolarité et à fournir une aide financière suffisante aux étudiantes et étudiants qui en ont besoin, ainsi qu'à en rendre compte.

La notion selon laquelle l'enseignement supérieur est une espèce d'industrie nationalisée, où les prix sont établis par des responsables de la planification centrale de Queen's Park, n'a plus sa place dans le monde moderne. Accroître l'autonomie, la souplesse et la concurrence au sein du système est un objectif souhaitable, mais irréalisable si les droits de scolarité sont fixés par les autorités centrales.

Les droits de scolarité ne devraient pas du tout être augmentés avant que ne soit mise en œuvre une refonte de l'aide financière aux étudiantes et étudiants. L'accès et l'abordabilité sont des éléments essentiels de cette démarche, qui suivra la fin du gel des droits. Elle ne sera pas dépourvue de restrictions; ainsi, les établissements devront déterminer les besoins des étudiantes et étudiants à faible revenu, et démontrer clairement comment ils amélioreront l'accessibilité. Si ces conditions sont remplies, le gel en vigueur actuellement ne devrait pas être prolongé au-delà du printemps 2006.

Certains réclament le gel permanent des droits de scolarité. On a également suggéré de réduire les droits et d'accroître les subventions du gouvernement aux établissements pour compenser. D'autres recommandent d'abolir les droits de scolarité; le gouvernement financerait alors les établissements à même les impôts. Je ne recommande pas ces solutions. L'enseignement supérieur rapporte indéniablement à la société des avantages importants qu'il faut reconnaître en renforçant le financement public, mais il rapporte également des avantages personnels aux étudiantes et étudiants et aux personnes diplômées. Il est tout à fait raisonnable que les étudiantes et étudiants paient une partie du coût de leurs études; autrement, nous demanderions aux contribuables qui ne poursuivent pas d'études postsecondaires de subventionner les autres. Certains diront que c'est ainsi qu'est financé le système de santé, à quoi je réponds qu'il ne faut pas assimiler l'assurance-santé à une décision délibérée de poursuivre des études supérieures.

Il y a également la question du coût d'une pareille décision, et celle de savoir si nous voulons un système qui est entièrement planifié et subventionné par le gouvernement. La gratuité de l'enseignement supérieur coûterait plus de deux milliards de dollars par année, sans qu'un seul dollar de plus ne soit ajouté pour répondre aux besoins liés à la croissance et améliorer la qualité de l'éducation. À mon avis, compte tenu de tous les autres engagements du gouvernement, il ne s'agit pas là d'une démarche raisonnable ou durable.

Droits de scolarité nets

En Europe et ailleurs, les établissements se préoccupent de plus en plus de la qualité des services que leur permettent de dispenser les subventions universelles que leur réservent les gouvernements. Ces subventions sont imprévisibles, et les établissements ont peu de sources de financement de rechange à leur disposition; les droits de scolarité sont faibles et l'aide des organismes philanthropiques et du secteur privé est minime. Il en résulte une qualité et une accessibilité inférieures. Il ne s'agirait pas là d'une solution logique pour l'Ontario.

Les droits de scolarité ont augmenté au cours des dix dernières années, mais il en a été de même des bourses des établissements et des autres formes d'aide financière. Lorsqu'on tient compte des subventions directes, des bourses des établissements et des crédits d'impôt – ce qu'il faut faire pour obtenir une estimation précise des droits de scolarité nets – la part moyenne des frais de fonctionnement des collèges et des universités qui est assumée par les étudiantes et étudiants (25 pour 100 pour les universités et encore moins pour les collèges) n'est pas déraisonnable. Je m'empresse d'ajouter qu'il s'agit de moyennes, et que pour certains étudiants et étudiantes, les droits de scolarité sont trop élevés. Cependant, la solution ne consiste pas à augmenter les subventions pour tout le monde, mais plutôt à orienter la plus grande partie de l'aide vers les personnes qui en ont le plus besoin. Le meilleur moyen d'assurer une bonne accessibilité est de faire en sorte que les établissements aient la capacité d'accueillir un nombre croissant d'étudiantes et d'étudiants, de veiller à ce qu'ils aient les ressources nécessaires pour faire du bon travail, de garantir aux étudiantes et étudiants à faible revenu des bourses et pas seulement des prêts, et d'intervenir beaucoup plus tôt pour encourager les élèves à avoir des aspirations à la mesure de leurs aptitudes.

Malheureusement, les gouvernements déterminent souvent le financement en fonction de ce qu'ils jugent pouvoir se permettre chaque année, et non en fonction de ce dont les établissements ont réellement besoin; les droits de scolarité, quant à eux, sont établis en réponse à des impératifs politiques. On ne répond donc pas aux besoins permanents du secteur; or, il convient d'adopter une démarche à plus long terme. Des recettes faibles pour les collèges et universités réduisent l'accessibilité pour certains et abaissent la qualité des services pour tous.

Les recettes que les établissements devront tirer des droits de scolarité seront sensiblement réduites au cours des trois prochaines années si le gouvernement de l'Ontario accepte mes recommandations en matière de financement. Tout porte à croire qu'il faudra confier aux établissements le pouvoir de déterminer les droits de scolarité, pouvoir qui incombe actuellement aux autorités centrales. En Ontario, les étudiantes et étudiants ont beaucoup de choix pour leurs études supérieures. Il n'est plus opportun de rechercher des solutions universelles.

Appel à l'action

J'invite le gouvernement provincial à donner à l'Ontario la mission de devenir un chef de file en éducation et à financer le secteur de l'éducation postsecondaire en conséquence, en prévoyant des hausses modérées au cours des prochaines années. L'engagement de réserver une place au collège ou à l'université pour chaque étudiante ou étudiant qualifié en Ontario devrait être inscrit dans une nouvelle loi. Je recommande de continuer de jeter des ponts entre les collèges et les universités, et j'invite les administrations à reconnaître la nécessité d'améliorer la transparence, la reddition de comptes et la collaboration. J'invite le gouvernement fédéral à reconnaître qu'il doit devenir un partenaire fiable et stable pour accomplir cette mission, et notamment un allié pour l'expansion des métiers spécialisés et des programmes de maîtrise et de doctorat. Je demande aux étudiantes et étudiants de reconnaître qu'ils tirent de nombreux avantages de leur éducation, et qu'il est raisonnable de leur demander des droits de scolarité qui reflètent fidèlement la valeur de cette éducation, dans la mesure où les gouvernements respectent leurs obligations et où des améliorations concrètes sont apportées à la qualité de l'éducation et aux régimes d'aide financière. Je préconise également une réforme majeure de l'aide financière aux étudiantes et étudiants, s'appuyant sur le principe selon lequel les étudiantes et étudiants à faible revenu devraient recevoir des bourses du gouvernement, que tous les étudiants et étudiantes devraient pouvoir obtenir des prêts qui reflètent le coût réel de leurs études et de leurs frais de subsistance, et que les deux paliers de gouvernement devraient assouplir les délais de remboursement des prêts en tenant mieux compte du revenu réel des titulaires de diplôme.

On décidera des suites à donner à la présente étude. Les gouvernements dépensent plus d'argent, ou le dépensent différemment, parce qu'ils croient que c'est ce que la population réclame, et parce qu'ils jugent que c'est dans l'intérêt public. Quoi qu'il en soit, j'ai eu le rare privilège de donner le coup d'envoi à des discussions, voire même à un débat.

Avec du leadership, il sera possible d'apporter des changements, et ces changements devront être durables. L'Ontario dispose de ressources publiques et privées suffisantes pour bâtir des établissements d'enseignement postsecondaire de première classe, les rendre accessibles et abordables pour une proportion croissante de la population, et fournir une éducation vraiment excellente aux étudiantes et étudiants. J'espère que cette étude contribuera à atteindre ces objectifs.



Bob Rae

Le cadre de la réforme

Le présent chapitre propose sept stratégies regroupant 28 recommandations interreliées et interdépendantes, qui visent à réaliser les grands objectifs de réforme de Bob Rae :

- l'excellence de l'éducation;
- une plus grande accessibilité;
- un avenir assuré pour l'enseignement supérieur.

Ces recommandations prennent la forme de mesures que le gouvernement devrait prendre. Dans bien des cas, pour apporter des changements efficaces et durables, le gouvernement et d'autres partenaires devront collaborer à la mise en œuvre.

OBJECTIF : L'EXCELLENCE DE L'ÉDUCATION

STRATÉGIE 1

Énoncer clairement la mission et l'objet du système et des établissements d'enseignement supérieur de l'Ontario.

Mesures recommandées

1. Nouveau cadre législatif
2. Différenciation et collaboration
3. Éducation en langue française
4. Mandat des collèges
5. Apprentissage

STRATÉGIE 2

Viser la qualité et l'innovation pour que l'expérience étudiante soit enrichissante et fructueuse.

Mesures recommandées

6. Nouveau conseil
7. Renouvellement des programmes
8. Assurance de la qualité
9. Expérience à l'étranger
10. Étudiantes et étudiants étrangers

OBJECTIF : L'excellence de l'éducation

STRATÉGIE 1 : Énoncer clairement la mission et l'objet du système et des établissements d'enseignement supérieur de l'Ontario.

Mesures recommandées

1. NOUVEAU CADRE LÉGISLATIF : Adopter une loi qui prévoit la mission de faire de l'Ontario un chef de file en éducation par les moyens suivants : accès à l'enseignement supérieur de la totalité des étudiantes et étudiants qualifiés; excellence et qualité manifeste de l'enseignement et de la recherche; autonomie des établissements au sein d'un système public; responsabilité mutuelle du gouvernement, des établissements et des étudiantes et étudiants.

La loi énoncerait les paramètres du programme d'aide financière aux étudiantes et étudiants; établirait un cadre de financement, y compris les droits de scolarité, et un cadre d'obligation redditionnelle; rendrait obligatoire la publication de comptes rendus du rendement et des résultats.

2. DIFFÉRENCIATION ET COLLABORATION : Favoriser l'évolution distincte de chaque établissement et promouvoir la différenciation au moyen du cadre de réglementation des droits de scolarité, d'accords de reddition de comptes et de la formule de financement utilisée dans la province. Obliger également les collèges et les universités à reconnaître leurs programmes connexes respectifs afin de tracer des voies d'accès claires et fructueuses pour les étudiantes et étudiants.
3. ÉDUCATION EN LANGUE FRANÇAISE : Pour reconnaître la mission unique des établissements d'enseignement de langue française dans la société ontarienne, constituer un comité consultatif sur l'éducation postsecondaire de langue française relevant de la ou du ministre de la Formation et des Collèges et Universités et fournir aux établissements des fonds supplémentaires pour leur permettre de mieux s'acquitter de cette mission.
4. MANDAT DES COLLÈGES : Réitérer que les collèges ont pour mandat de se concentrer sur la formation professionnelle et les besoins du marché du travail, tout en maintenant les programmes de grades en études appliquées et en permettant aux établissements d'évoluer. Demander aux collèges de faire de la promotion auprès des élèves du palier secondaire qui n'ont pas l'intention de poursuivre leurs études (50 pour 100 de l'effectif) et de diriger la formation de conseils sur l'éducation de la maternelle à la fin des études post-secondaires pour promouvoir l'éducation et faciliter la transition vers les études supérieures.
5. APPRENTISSAGE : Reconnaître l'apprentissage comme étant une destination postsecondaire, et considérer les programmes d'apprentissage des collèges comme faisant partie des activités essentielles de ces derniers. Confier aux collèges le rôle du gouvernement en matière d'administration et de relations avec les employeurs (dans le cas des programmes d'apprentissage pour lesquels les collèges fournissent de la formation en salle de classe). Les centres de formation syndicaux continueront de jouer leur rôle vital.

STRATÉGIE 2 : Viser la qualité et l'innovation pour que l'expérience étudiante soit enrichissante et fructueuse.

Mesures recommandées

6. NOUVEAU CONSEIL : Constituer un conseil de l'éducation supérieure relevant de la ou du ministre de la Formation et des Collèges et Universités afin de conseiller le gouvernement sur les mesures à prendre pour réaliser sa mission en matière d'éducation; établir des cibles et des mesures à des fins d'amélioration; surveiller le rendement et les résultats et en rendre compte; coordonner la recherche sur l'enseignement supérieur; favoriser l'adoption de pratiques exemplaires.
7. RENOUVELLEMENT DES PROGRAMMES : Orienter de nouveaux investissements vers l'excellence et l'innovation en enseignement pour que les étudiantes et étudiants reçoivent un meilleur encadrement et que l'on améliore les installations et le matériel. On devrait créer une seule bibliothèque numérique pour l'Ontario.
8. ASSURANCE DE LA QUALITÉ : En collaboration avec les établissements et les étudiantes et étudiants, établir des normes de qualité et des critères d'évaluation pour veiller à ce que des améliorations soient apportées à l'échelle du secteur, des établissements, des programmes et des étudiantes et étudiants. Les améliorations apportées à l'expérience étudiante porteraient notamment sur les services aux étudiantes et étudiants.
9. EXPÉRIENCE À L'ÉTRANGER : En collaboration avec les établissements et avec l'appui du secteur privé, lancer un programme ontarien d'éducation internationale visant à accroître les occasions offertes aux étudiantes et étudiants ontariens de poursuivre une partie de leurs études à l'étranger.
10. ÉTUDIANTES ET ÉTUDIANTS ÉTRANGERS : Poursuivre les activités de marketing conjointement avec le secteur et le gouvernement fédéral pour s'assurer que l'Ontario demeure une « destination éducative » de choix pour les étudiantes et étudiants étrangers. Encourager le gouvernement fédéral à permettre aux étudiantes et étudiants étrangers en Ontario d'obtenir un permis de travail hors campus.

OBJECTIF : UNE PLUS GRANDE ACCESSIBILITÉ

STRATÉGIE 3

Promouvoir les études supérieures auprès des personnes capables d'en poursuivre, et en favoriser l'accès.

Mesures recommandées

11. Services d'information améliorés
12. Cibles de participation
13. Étudiantes et étudiants autochtones
14. « Première génération »
15. Étudiantes et étudiants ayant un handicap
16. Favoriser l'épargne

STRATÉGIE 4

Rendre les études supérieures plus abordables pour les étudiantes et étudiants et leurs familles.

Mesures recommandées

17. Bourses immédiates
18. Accès amélioré aux prêts
19. Aide au remboursement des prêts
20. Amélioration des services
21. Philanthropie
22. Investissements dans l'aide financière aux étudiantes et étudiants

STRATÉGIE 5

Veiller à ce que le système soit en mesure de répondre aux priorités de l'Ontario en matière de croissance.

Mesures recommandées

23. Programmes de maîtrise et de doctorat
24. Besoins en immobilisations
25. Priorités en matière de recherche

OBJECTIF : Une plus grande accessibilité

STRATÉGIE 3 : Promouvoir les études supérieures auprès des personnes capables d'en poursuivre, et en favoriser l'accès.

Mesures recommandées

11. SERVICES D'INFORMATION AMÉLIORÉS : Établir et tenir à jour un portail Web convivial pour les étudiantes et étudiants du pays et de l'étranger et leurs familles, qui sera une source de renseignements à jour sur le marché du travail, les établissements et les programmes postsecondaires, les conditions d'admission et l'aide financière.
12. CIBLES DE PARTICIPATION : Établir des cibles à moyen et à long terme pour la croissance de la participation à l'enseignement supérieur, notamment pour les étudiantes et étudiants provenant de groupes sous-représentés.
13. ÉTUDIANTES ET ÉTUDIANTS AUTOCHTONES : Améliorer la Stratégie de formation et d'enseignement pour les Autochtones, favoriser la croissance de la participation aux professions et aux métiers spécialisés et donner du soutien aux instituts autochtones pour leurs programmes postsecondaires reconnus.

Pour assurer la réussite de ces initiatives, constituer un comité consultatif de l'éducation postsecondaire des Autochtones relevant de la ou du ministre de la Formation et des Collèges et Universités et se composant de représentantes et de représentants du gouvernement provincial, du gouvernement fédéral, des gouvernements des Premières nations, des communautés autochtones, des écoles et des établissements d'enseignement postsecondaire.
14. « PREMIÈRE GÉNÉRATION » : Faire la promotion des études supérieures auprès des familles qui ont des enfants aux paliers élémentaire et secondaire et accorder un soutien continu aux étudiantes et étudiants de la « première génération » qui se sont inscrits à un programme postsecondaire.
15. ÉTUDIANTES ET ÉTUDIANTS AYANT UN HANDICAP : Obliger les établissements à faire de la promotion auprès des élèves handicapés, à leur école et dans leur collectivité, pour faciliter la transition vers l'éducation postsecondaire. Financer des services améliorés d'orientation scolaire et professionnelle sur le campus. Favoriser l'évolution des centres de recherche et d'excellence de façon à améliorer les services aux étudiantes et étudiants ayant un handicap, et distribuer aux établissements le financement consacré au soutien et aux services à ces étudiantes et étudiants en fonction de leur nombre dans un établissement donné.
16. FAVORISER L'ÉPARGNE : Financer un programme ontarien d'obligations d'épargne-études pour encourager les familles à faible revenu à épargner, afin que les parents puissent se préparer aux études collégiales ou universitaires de leurs enfants et y contribuer financièrement.

STRATÉGIE 4 : Rendre les études supérieures plus abordables pour les étudiantes et étudiants et leurs familles.

Mesures recommandées

17. BOURSES IMMÉDIATES : Éliminer les obstacles auxquels font face les étudiantes et étudiants à faible revenu et leurs familles par les moyens suivants :
- instaurer une bourse provinciale d'un maximum de 6 000 \$ par année pour les étudiantes et étudiants à faible revenu pour couvrir les droits de scolarité et droits accessoires obligatoires pour les quatre premières années d'études. Les établissements dont les droits sont plus élevés devront accorder des bourses aux étudiantes et étudiants qui en ont besoin pour compenser les droits supplémentaires;
 - demander au gouvernement fédéral de tenir compte de l'intégralité des frais de subsistance et d'instaurer un programme substantiel de bourses fédérales pour aider les étudiantes et étudiants qui ont un revenu faible, de très grands besoins financiers ou des personnes à charge à assumer leurs frais de subsistance;
 - aider les bénéficiaires du programme Ontario au travail à s'inscrire à des programmes postsecondaires.
18. ACCÈS AMÉLIORÉ AUX PRÊTS : Réduire les obstacles financiers auxquels font face les étudiantes et étudiants par les moyens suivants :
- augmenter le total des prêts accordés aux étudiantes et étudiants afin de mieux tenir compte des frais de subsistance et du coût de leurs études;
 - augmenter les limites des prêts provinciaux pour payer la première tranche de 6 000 \$ des droits de scolarité et des droits accessoires obligatoires des étudiantes et étudiants qui ont des besoins financiers mais ne sont pas admissibles aux nouvelles bourses provinciales, et obliger les établissements qui exigent des droits plus élevés à accorder des bourses aux étudiantes et étudiants qui n'ont pas les ressources financières nécessaires pour les assumer;
 - réduire la contribution attendue des parents à l'éducation de leurs enfants au moment de déterminer l'admissibilité aux programmes canadiens et ontariens de prêts d'études;
 - accorder des prêts supplémentaires aux parents qui ont besoin d'aide pour verser leur contribution, jusqu'à concurrence de la totalité des droits de scolarité et des droits accessoires obligatoires (lorsque les parents refusent de verser leur contribution, le prêt peut être fait directement aux étudiantes et étudiants à l'issue d'un appel).
19. AIDE AU REMBOURSEMENT DES PRÊTS : Faciliter le remboursement des prêts par les moyens suivants :
- augmenter l'aide offerte aux étudiantes et étudiants pour rembourser leurs prêts et accroître le nombre de remises de dette accordées aux étudiantes et étudiants dont le revenu est insuffisant pour leur permettre de rembourser la totalité de leurs prêts;
 - demander au gouvernement fédéral de réduire le taux d'intérêt sur les prêts canadiens d'études pour le faire passer du taux préférentiel plus 2,5 pour 100 au taux préférentiel plus 1 pour 100;

- collaborer avec le gouvernement fédéral et les autres provinces pour faire en sorte que les étudiantes et étudiants puissent payer leurs études après avoir obtenu leur diplôme, selon des modalités liées au revenu et par retenues sur le salaire.
20. AMÉLIORATION DES SERVICES : Rassembler la myriade de programmes d'aide aux étudiantes et étudiants. Encourager les bureaux du registrariat, de l'aide financière aux étudiantes et étudiants et des services aux personnes handicapées des établissements à collaborer plus étroitement pour fournir à tous les étudiants et étudiantes une gamme complète de services d'admission et d'aide financière.
 21. PHILANTHROPIE : Faire à nouveau du Fonds fiduciaire d'initiative pour les étudiantes et étudiants de l'Ontario (FFIEEO) un programme permanent qui permettra à tous les établissements de verser des bourses aux étudiantes et étudiants qui en ont besoin. Le montant de contrepartie versé par le gouvernement aux établissements dont le fonds de dotation du FFIEEO est inférieur à 1 000 \$ par étudiante ou étudiant serait bonifié pendant une période de deux ans.
 22. INVESTISSEMENTS DANS L'AIDE FINANCIÈRE AUX ÉTUDIANTES ET ÉTUDIANTS : Investir 300 millions de dollars par année à l'appui des améliorations et des changements recommandés pour rendre les études supérieures abordables pour les étudiantes et étudiants.

STRATÉGIE 5 : Veiller à ce que le système soit en mesure de répondre aux priorités de l'Ontario en matière de croissance.

Mesures recommandées

23. PROGRAMMES DE MAÎTRISE ET DE DOCTORAT : Augmenter l'effectif des programmes de maîtrise et de doctorat dans les établissements qui démontrent qu'ils disposent de la qualité et de la capacité nécessaires pour apporter le soutien dont ont besoin les étudiantes et étudiants pour terminer leurs études avec succès dans des délais raisonnables.
24. BESOINS EN IMMOBILISATIONS : Verser aux établissements, selon un calendrier échelonné sur 10 ans, jusqu'à 200 millions de dollars par année pour la réfection des installations et jusqu'à 300 millions de dollars par année pour l'aménagement de nouvelles installations et l'achat de nouvel équipement en prévision de la hausse de l'effectif.
25. PRIORITÉS EN MATIÈRE DE RECHERCHE : Constituer un conseil relevant du premier ministre chargé de formuler des conseils sur les priorités en matière de recherche, de coordonner ces priorités et de leur affecter un financement provincial, en collaboration avec des organismes de financement fédéraux s'il y a lieu.

OBJECTIF : UN AVENIR ASSURÉ POUR L'ENSEIGNEMENT SUPÉRIEUR

STRATÉGIE 6

Assurer des recettes durables pour l'enseignement supérieur au moyen d'un solide partenariat de financement entre les gouvernements fédéral et provincial, les étudiantes et étudiants, les établissements et les bailleurs de fonds du secteur privé.

Mesures recommandées

26. Cadre de financement

27. Réglementation des droits de scolarité

STRATÉGIE 7

Exiger que le gouvernement et les établissements prennent des engagements pluriannuels pour appuyer l'enseignement supérieur, et évaluer de façon continue le rendement et les progrès.

Mesure recommandée

28. Plans pluriannuels

OBJECTIF : Un avenir assuré pour l'enseignement supérieur

STRATÉGIE 6 : Assurer des recettes durables pour l'enseignement supérieur au moyen d'un solide partenariat de financement entre les gouvernements provincial et fédéral, les étudiantes et étudiants, les établissements et les bailleurs de fonds du secteur privé.

Mesures recommandées

26. CADRE DE FINANCEMENT : Établir un nouveau cadre permettant de procurer des recettes durables aux établissements, en vertu duquel les principaux bailleurs de fonds – les gouvernements provincial et fédéral, les établissements et les étudiantes et étudiants – apporteront une contribution responsable et prévisible.

Obtenir du gouvernement fédéral l'engagement de devenir un partenaire de financement à part entière qui appuiera de façon prévisible et soutenue les activités de base et les priorités concernant la formation de la main-d'œuvre, l'immigration, les programmes d'apprentissage, la recherche et les programmes de maîtrise et de doctorat.

Investir dans les établissements au moins 1,3 milliard de dollars en nouveau financement de base provincial d'ici 2007-2008. Cet investissement serait axé sur l'amélioration de la qualité et sur les résultats, financerait la croissance de l'effectif et ferait en sorte qu'un financement suffisant soit accordé à tous les étudiants et étudiantes admissibles. Il devrait comprendre l'affectation de fonds aux établissements pour compenser les coûts plus élevés qu'ils assument s'ils ont un grand nombre d'étudiantes et d'étudiants qui nécessitent des services supplémentaires, le coût élevé de la formation pratique et le rajustement du financement de base en fonction des recettes perdues en raison du gel des droits de scolarité.

Distribuer le financement provincial en fonction d'une nouvelle formule transparente prévoyant un financement pour les activités de base des établissements et des enveloppes d'investissement stratégique liées aux résultats, et accordé à la fois aux collèges et aux universités.

D'ici 2007-2008, les recettes par étudiante ou étudiant des collèges et universités de l'Ontario devraient être au moins comparables à celles des établissements des autres provinces. La réalisation de cet objectif nécessiterait un nouvel investissement de base d'au moins 1,5 milliard de dollars dans les établissements.

L'objectif à long terme devrait être de porter les recettes par étudiante ou étudiant des collèges et universités de l'Ontario au niveau de celles des établissements publics de territoires semblables d'Amérique du Nord. Pour ce faire, les recettes des établissements devraient augmenter d'environ 2,2 milliards de dollars.

27. RÉGLEMENTATION DES DROITS DE SCOLARITÉ : Imposer par voie législative un cadre de réglementation qui confère aux établissements le pouvoir d'établir leurs droits de scolarité et les oblige à faire en sorte que ces droits soient prévisibles, transparents et abordables pour les étudiantes et étudiants. Tel qu'indiqué plus haut, les établissements seraient tenus d'accorder aux étudiantes et étudiants qui ont un revenu faible ou des besoins financiers très élevés une aide correspondant au montant des droits qui dépasse 6 000 \$ par année.

STRATÉGIE 7 : Exiger que le gouvernement et les établissements prennent des engagements pluriannuels pour appuyer l'enseignement supérieur, et évaluer de façon continue le rendement et les progrès.

Mesure recommandée

28. PLANS PLURIANNUELS : Établir les engagements financiers pluriannuels de la province envers les établissements. Ceux-ci doivent préparer un plan pluriannuel qui prévoit :
- la mission et les domaines de spécialisation de l'établissement;
 - les cibles quant à l'effectif et les engagements relatifs à l'accessibilité et aux droits de scolarité;
 - les améliorations prévues de la qualité des programmes et de l'expérience étudiante;
 - la transférabilité des crédits et les domaines de collaboration avec les autres établissements;
 - les recettes nécessaires et la façon dont elles seront obtenues à partir des transferts provinciaux, des droits de scolarité et d'autres sources;
 - les résultats et les mesures qui seront utilisés pour témoigner des progrès réalisés en regard des engagements pluriannuels.

Ces plans devraient s'appuyer sur les travaux du conseil de l'éducation supérieure.

Un comité permanent de l'Assemblée législative devrait examiner périodiquement les plans pluriannuels et le rendement de chaque établissement.

La mise en œuvre des changements

OBJECTIF : L'excellence de l'éducation

STRATÉGIE 1 : Énoncer clairement la mission et l'objet du système et des établissements d'enseignement supérieur de l'Ontario.

Mesures recommandées

1. Nouveau cadre législatif

Adopter une loi qui prévoit la mission de faire de l'Ontario un chef de file en éducation par les moyens suivants : accès à l'enseignement supérieur de la totalité des étudiantes et étudiants qualifiés; excellence et qualité manifeste de l'enseignement et de la recherche; autonomie des établissements au sein d'un système public; responsabilité mutuelle du gouvernement, des établissements et des étudiantes et étudiants.

La loi énoncerait les paramètres du programme d'aide financière aux étudiantes et étudiants; établirait un cadre de financement, y compris les droits de scolarité, et d'obligation redditionnelle; rendrait obligatoire la publication de comptes rendus du rendement et des résultats.

Fonctionnement

Ce rapport propose un ensemble complet de recommandations pour aider le gouvernement à établir sa mission et son programme à titre de chef de file en éducation postsecondaire. Les recommandations sont organisées autour de trois objectifs que le gouvernement devrait adopter dans sa démarche : l'excellence de l'éducation, une plus grande accessibilité et un avenir assuré pour l'enseignement supérieur.

La nouvelle loi constituera le cadre qui permettra au gouvernement de transmettre sa mission, de confirmer son engagement et d'énoncer les principes et les stratégies clés nécessaires à la réalisation et à la durabilité de cette mission.

En premier lieu, le gouvernement devrait élaborer et parfaire sa mission globale, en consultation avec les groupes intéressés et les membres du grand public. Le gouvernement devrait énoncer clairement ce que le système d'éducation postsecondaire doit fournir : un enseignement de qualité manifeste, accessible à la totalité des étudiantes et étudiants qualifiés, quels que soient leurs revenus, dispensé par

des établissements suffisamment autonomes et secondés par des partenaires clés qui partagent la responsabilité de sa réussite.

Des mesures législatives permettent également d'établir et de définir de nouvelles structures, comme le conseil de l'éducation supérieure proposé.

Le gouvernement devrait également déterminer la structure fondamentale et les paramètres du programme d'aide financière aux étudiantes et étudiants et des cadres de financement, d'établissement des droits de scolarité, d'obligation redditionnelle et de publication des résultats pour les établissements afin de les inclure dans la nouvelle loi.

Lorsqu'il élaborera le projet de loi, pour concrétiser et confirmer ces orientations, le gouvernement pourra concilier les dispositions de la loi et les politiques qui continuent de relever du Conseil des ministres ou bien de la ou du ministre. Les composantes du programme sujettes à des changements ou à des rajustements périodiques ou les domaines nécessitant une mise au point approfondie sont de bons exemples des questions qui devraient relever du Conseil des ministres ou bien de la ou du ministre.

Le gouvernement devrait également voir dans quelle mesure la nouvelle loi regroupera les lois existantes; elle ne devrait toutefois pas remplacer ni regrouper les lois en vigueur qui régissent chacune des universités.

La loi ne peut pas être adoptée immédiatement – il reste un travail considérable à faire pour préparer la position du gouvernement et élaborer la structure des stratégies à inclure dans le cadre législatif. L'idéal serait que la loi soit mise en application pendant l'année scolaire 2006-2007.

En attendant, en 2005-2006, le gouvernement devrait réinvestir dans le secteur et régler la question des attentes en matière de rendement avant d'élaborer le nouveau cadre législatif, en tenant compte des nouveaux concepts qui seront énoncés dans la nouvelle loi.

Résultats

- *Clarification des buts et principes de l'éducation postsecondaire pour toutes les parties.*
- *Établissement des éléments clés du cadre de financement, d'établissement des droits de scolarité et de l'aide financière aux étudiantes et étudiants, et des rôles et responsabilités de chaque partenaire.*
- *Transparence des exigences relatives à la publication des résultats et à l'obligation redditionnelle.*

Justification

On nous a souvent demandé, lors des consultations, de nous assurer que les objectifs de l'éducation postsecondaire et les stratégies clés nécessaires à leur réalisation sont énoncés clairement et compris de tous.

On pourrait accéder à cette requête, tout au moins, à l'aide de directives et d'énoncés de politique du gouvernement. Toutefois, consacrer la mission et les stratégies clés dans une loi est un symbole puissant de l'importance que l'Ontario prête à ce domaine crucial du service public. C'est ce qu'a fait récemment le gouvernement dans le domaine de la santé en adoptant la *Loi de 2004 sur l'engagement d'assurer l'avenir de l'assurance-santé*.

Le système d'éducation postsecondaire occupe une grande place dans le service public et le budget de la province, desservant plus de 700 000 étudiantes et étudiants et ayant nécessité des dépenses de plus de 4 milliards de dollars en 2004-2005. En outre, il contribue considérablement au rendement économique, à l'épanouissement personnel et à la cohésion sociale. Il convient de jeter les assises d'une entreprise de cette envergure et de cette importance dans un cadre législatif.

Une loi permet également d'énoncer les responsabilités de tous les partenaires et ce qu'on attend d'eux dans des domaines clés tels que les recettes, l'aide financière aux étudiantes et étudiants, l'établissement des droits de scolarité, l'obligation redditionnelle et la publication des résultats. Ces responsabilités et ces attentes ne pourraient être modifiées que par un processus public et démocratique. Une loi faciliterait en outre la planification et les efforts constants d'amélioration pour satisfaire aux objectifs à long terme de la province.

Les mesures législatives proposées s'appliqueraient aux universités et aux collèges d'arts appliqués et de technologie financés par les deniers publics. Les collèges privés de formation professionnelle offrent eux aussi des programmes postsecondaires de grande valeur. Toutefois, même s'ils font partie du secteur ontarien de l'éducation, ils ne sont pas visés par la présente étude. Ils font l'objet d'une étude distincte effectuée par le ministère. Le présent rapport ne se prononce donc pas sur la pertinence de les assujettir à un nouveau cadre législatif.

D'autres régions d'Amérique du Nord ont adopté des mesures législatives établissant les paramètres des droits de scolarité, de l'aide financière, de l'accessibilité et des mesures du rendement :

- L'Alberta a présenté une nouvelle loi extrêmement importante, la *Post-Secondary Learning Act, 2003*, après une étude exhaustive de l'éducation postsecondaire. Cette loi regroupe quatre lois qui régissaient jusque-là les établissements d'enseignement postsecondaire, établit le Campus Alberta Quality Council (chargé de conseiller le ministre sur les programmes), instaure un cadre de réglementation des droits de scolarité (autorisant notamment des hausses en fonction de l'indice des prix à la consommation) et clarifie les rôles et responsabilités des associations étudiantes.

- Le Texas a adopté en 2003 une loi réglementant les droits de scolarité, qui autorise les conseils d'administration des établissements d'enseignement supérieur à fixer ces droits. Il a établi un comité parlementaire de surveillance chargé de veiller à ce que les établissements prennent des mesures pour améliorer les taux d'obtention des diplômes, les taux d'inscription, la participation des minorités et l'aide financière. Il a également élaboré des plans d'aide financière fondée sur les besoins pour les étudiantes et étudiants des premier, deuxième et troisième cycles.

2. Différenciation et collaboration

Favoriser l'évolution distincte de chaque établissement et promouvoir la différenciation au moyen du cadre de réglementation des droits de scolarité, d'accords de reddition de comptes et de la formule de financement utilisée dans la province. Obliger également les collèges et les universités à reconnaître leurs programmes connexes respectifs afin de tracer des voies d'accès claires et fructueuses pour les étudiantes et étudiants.

Fonctionnement

Le concept de différenciation des établissements sera reconnu et encouragé de manière plus formelle lorsque le gouvernement et les établissements entreprendront un processus de planification pluriannuelle. Cette différenciation sera également facilitée par l'élaboration de la nouvelle approche proposée pour le financement des établissements et le nouveau cadre de réglementation des droits de scolarité.

Les étudiantes et étudiants bénéficient de la différenciation – mais doivent aussi pouvoir passer plus facilement d'un établissement à l'autre, en fonction de critères objectifs, justifiables et transparents. Le besoin est particulièrement urgent pour les titulaires d'un diplôme collégial qui souhaitent obtenir un

diplôme universitaire. La différenciation et la transférabilité doivent être considérées comme des objectifs complémentaires, visant toutes deux à répondre aux besoins des étudiantes et étudiants.

On a accompli certains progrès jusqu'ici, notamment entre certains établissements et entre certains programmes. Mais le gouvernement doit faire encore plus en trouvant une solution aux obstacles qui s'opposent actuellement à la collaboration en matière d'obtention de diplômes universitaires et de transfert de crédits. Le gouvernement et le secteur pourraient, par exemple, mettre en œuvre des projets pilotes pour explorer les approches suivantes :

- *Collaboration au niveau des régions et des programmes* : Il s'agirait d'aider un certain nombre d'universités représentant diverses régions de la province à établir des programmes menant à l'obtention d'un diplôme universitaire à l'intention des titulaires d'un diplôme collégial. Par exemple, l'université accepterait d'admettre, à un programme de trois semestres, des étudiantes et étudiants qui ont obtenu leur diplôme collégial à l'issue d'un programme de trois ans en administration des affaires, puis de leur décerner un baccalauréat en administration des affaires.
- *Priorité aux programmes très demandés* : Les collèges et les universités de la province commenceraient ensemble par déterminer un nombre restreint de programmes collégiaux pour lesquels l'obtention d'un diplôme universitaire serait des plus utiles, et les programmes universitaires auxquels leurs programmes devraient être reliés. Des ententes multilatérales seraient ensuite établies afin de faciliter la reconnaissance de crédits et de fournir de l'aide aux étudiantes et étudiants.

- *Priorité aux « cours génériques »* : Beaucoup de programmes d'études comportent un certain nombre de cours de base dont les objectifs sont comparables, par exemple, les cours d'introduction de première année. Encourager tous les collèges et toutes les universités à se concerter pour établir (et publier) les objectifs des cours de base et à faire les changements nécessaires pour que ces cours soient compatibles entre eux faciliterait le transfert de crédits entre ces cours génériques partout dans la province.

Tous les établissements devraient, d'ici la fin de 2005, publier des politiques et des lignes directrices en matière de reconnaissance des crédits sur leur site Web et décrire les mécanismes offerts aux étudiantes et étudiants pour les aider à transférer leurs crédits. Ces renseignements devraient également être offerts dans un nouveau portail provincial.

Les mesures que prendra le gouvernement dans ce domaine doivent être suffisamment ambitieuses pour faire réellement avancer les choses, tout en respectant l'autonomie des établissements et en tenant compte des différents mandats des collèges et des universités. Si tous les établissements étaient identiques, la question du transfert des crédits ne se poserait même pas. C'est cette tolérance même et le respect de l'autonomie, des différences entre les collèges et les universités et de leurs mandats respectifs qui font de la transférabilité une question si importante.

Le gouvernement devrait songer à utiliser des incitatifs et des désincitatifs financiers appropriés pour assurer une collaboration encore plus grande. Il devrait en outre examiner les rôles et responsabilités des organismes qui interviennent dans ce domaine. Si les incitatifs ne suffisent pas à encourager les établissements à progresser dans la bonne voie, le gouvernement devrait être prêt à les obliger à collaborer davantage dans l'intérêt des étudiantes et étudiants de la province.

Résultats

- *Meilleure clarification de la différenciation dans les plans pluriannuels.*
- *Mise en place, d'ici 2007, d'une approche globale sur les ententes relatives à l'obtention des diplômes et au transfert des crédits d'un établissement à l'autre, d'une région à l'autre et à l'échelle de la province, afin de guider les décisions concernant la reconnaissance des crédits, l'admission et le choix de cours des étudiantes et étudiants.*
- *Présentation de rapports annuels confirmant la réussite de l'approche et indiquant les domaines à améliorer davantage.*

Justification

La province privilégie la différenciation des établissements d'enseignement postsecondaire.

Grâce à cette différenciation, les établissements peuvent de plus en plus se doter d'une mission et de domaines de spécialisation propres, éliminer les chevauchements inutiles et adopter des approches différentes propices à la poursuite de l'accessibilité et de la qualité. Cela n'a pas empêché toutefois les établissements d'être attentifs à la nécessité d'offrir un éventail suffisamment diversifié de programmes dans toute la province, notamment dans les régions rurales et du Nord.

En 2000, environ 13 pour 100 des titulaires d'un diplôme collégial avaient déjà mené à bien un programme universitaire et 6 pour 100 des titulaires d'un diplôme universitaire, un programme collégial. Il n'y a pour ainsi dire pas de données sur le nombre d'étudiantes et d'étudiants qui sont passés d'un collège à un autre ou d'une université à une autre.

Lors des consultations, on a entendu des étudiantes et étudiants dire comment ils ont dû négocier le transfert de leurs crédits sans aide ni conseil, convaincre les établissements de

tenir compte de leurs crédits en l'absence de mécanisme valable de reconnaissance des acquis, suivre des programmes qu'ils connaissaient par cœur, inutilement dépenser de l'argent et prolonger leur éducation. Obliger les étudiantes et étudiants à répéter des cours qu'ils ont déjà suivis coûte cher aux étudiantes et étudiants, aux parents, au gouvernement et au public.

Certaines ententes entre établissements se sont révélées fructueuses; il s'agit notamment de programmes qui permettent aux étudiantes et étudiants de préparer un diplôme collégial et universitaire simultanément, comme ceux offerts par le campus Humber de l'Université de Guelph et l'Université de Toronto à Scarborough en collaboration avec le Collège Centennial.

Les ententes concernant l'obtention d'un grade, en vertu desquelles une université accorde aux titulaires d'un diplôme collégial des équivalences dans un programme universitaire connexe, sont peu concluantes.

Collectivement, les universités et les collèges offrent plus de 1 100 programmes donnant droit à un certificat, un diplôme ou un grade. Le nombre d'ententes de transfert de crédits figurant dans le guide de reconnaissance de crédits entre collèges et universités (GRCCU) augmente très lentement, étant passé de 19 en 1988 à 220 en juin 2004. Dans 180 des cas, il s'agit de transfert de crédits entre un collège et une université (y compris 117 ententes relatives à la remise d'un diplôme universitaire) et dans les 40 cas restants, il s'agit d'un transfert d'une université à un collège. La plupart des ententes sont bilatérales, ce qui signifie qu'elles ont été conclues entre une université et un collège.

Il n'existe pratiquement pas d'ententes ni de données sur le transfert des crédits de base (reconnaissance des crédits pour les cours individuels) entre les établissements de la province.

3. Éducation en langue française

Pour reconnaître la mission unique des établissements d'enseignement de langue française dans la société ontarienne, constituer un comité consultatif sur l'éducation postsecondaire de langue française relevant de la ou du ministre de la Formation et des Collèges et Universités et fournir aux établissements des fonds supplémentaires pour leur permettre de mieux s'acquitter de cette mission.

Fonctionnement

Un nouveau comité consultatif sur l'éducation postsecondaire de langue française devrait être établi d'ici l'automne 2005. Ce comité devrait être composé de personnes représentant tous les partenaires pertinents du secteur de l'éducation postsecondaire, les intervenants, la communauté francophone et le gouvernement fédéral, et son mandat devrait être le suivant :

- Examiner les activités du secteur de l'éducation postsecondaire en langue française en Ontario en tenant compte de la mission unique des établissements d'enseignement de langue française, du profil démographique des francophones de l'Ontario et des préoccupations quant à l'accès et à la qualité;
- Envisager des façons de relever les défis à long terme liés au fait qu'il est nécessaire d'engager des coûts plus élevés pour mettre sur pied de nouveaux programmes et préparer du matériel didactique, ainsi que des moyens d'augmenter le nombre de programmes offerts et d'accroître la diffusion de l'information et le recrutement;
- Fournir de l'aide et des conseils concernant les ententes fédérales-provinciales.

Le gouvernement devrait augmenter le financement de base de 20 millions de dollars par année d'ici 2007-2008 afin d'aider les collèges de langue française et les universités bilingues à favoriser de façon plus efficace la vigueur du secteur de l'éducation postsecondaire de langue française en Ontario. En outre, les établissements de langue française et bilingues bénéficieront de la part qui leur revient des autres améliorations en matière de financement recommandées dans le présent rapport.

Le gouvernement fédéral devrait accorder un financement de contrepartie dans ce domaine important.

Résultats

- *Une nouvelle tribune pour favoriser le dialogue.*
- *Rapports préparés par les collèges de langue française et les universités bilingues sur les montants affectés aux investissements ciblés et les résultats obtenus à l'égard de leur mandat spécialisé, dans le cadre d'un processus de planification pluriannuelle.*

Justification

Selon le recensement de 2001, l'Ontario a la plus importante minorité francophone au Canada, à l'extérieur du Québec. On y trouve plus d'un demi-million de francophones. En 2003, 4 535 étudiantes et étudiants étaient inscrits dans les deux collèges de langue française de l'Ontario – La Cité collégiale et le Collège Boréal – et on comptait 10 322 étudiantes et étudiants dans les programmes en français des universités bilingues, soit l'Université d'Ottawa et les établissements affiliés, l'Université Laurentienne et les établissements affiliés, et le Collège Glendon de l'Université York.

L'équipe de l'étude a reçu un grand nombre de commentaires sur les coûts supplémentaires que les collèges de langue française et les universités bilingues doivent engager pour remplir leur mandat :

- Le matériel didactique n'est pas toujours disponible en français.
- Les coûts d'acquisition sont généralement plus élevés.
- Les programmes existants doivent être élaborés, évalués et mis à jour de façon indépendante.
- Il est coûteux de recruter des membres du personnel, enseignant et autre, parmi un petit groupe de candidats bilingues.

De plus, ces établissements se sentent forcés d'offrir un éventail assez large de programmes car les étudiantes et étudiants ne peuvent s'adresser à d'autres établissements à proximité. Si les établissements d'enseignement post-secondaire n'offrent pas un bon choix de programmes dans leur langue maternelle aux étudiantes et étudiants francophones, un grand nombre d'entre eux décident de s'inscrire à un programme en anglais ou de quitter la province pour poursuivre ailleurs leurs études postsecondaires en français.

Tenant compte de ces coûts additionnels, l'Ontario accorde actuellement 13,5 millions de dollars de plus aux établissements de langue française et bilingues et 31 millions de dollars de plus aux universités bilingues.

Il faut faire plus. On doit mieux comprendre les enjeux et les solutions concernant les études supérieures en français, et le montant du financement provincial doit être modifié en conséquence. On doit de plus assurer des liens permanents avec le gouvernement fédéral, qui fait moins que l'Ontario à cet égard, afin qu'il continue à faire sa part pour appuyer les études supérieures en français.

4. Mandat des collèges

Réitérer que les collèges ont pour mandat de se concentrer sur la formation professionnelle et les besoins du marché du travail, tout en maintenant les programmes de grades en études appliquées et en permettant aux établissements d'évoluer. Demander aux collèges de faire de la promotion auprès des élèves du palier secondaire qui n'ont pas l'intention de poursuivre leurs études (50 pour 100 de l'effectif) et de diriger la formation de conseils sur l'éducation de la maternelle à la fin des études postsecondaires pour promouvoir l'éducation et faciliter la transition vers les études supérieures.

Fonctionnement

Le gouvernement devrait collaborer avec le secteur des collèges pour instaurer une stratégie de marketing ciblant les élèves du palier secondaire, ceux qui abandonnent leurs études, les élèves adultes et les nouveaux immigrants et immigrantes. Une partie des nouveaux fonds alloués aux collèges devrait être consacrée à cette stratégie.

Lien avec l'école

Afin d'aider les collèges à faire de la promotion auprès des élèves du palier secondaire et particulièrement à la moitié d'entre eux qui, à l'heure actuelle, ne font pas d'études post-secondaires dans un délai de quelques années suivant leurs études secondaires :

- Les collèges, le gouvernement, les conseils scolaires, les écoles secondaires et les secteurs industriels devraient travailler ensemble pour faire en sorte que l'éducation secondaire et l'expérience de travail connexe des élèves désirant faire des études collégiales correspondent à leurs objectifs de formation et répondent aux normes d'admission au collège. On devrait aussi procéder régulièrement à un examen conjoint du curriculum des écoles secondaires.

- Les collèges devraient collaborer avec le ministère de l'Éducation et les conseils scolaires pour faire en sorte que les élèves du palier secondaire, particulièrement ceux qui risquent de ne pas fréquenter un établissement postsecondaire, aient accès à des renseignements utiles et pertinents au sujet des collèges. Les conseillères et conseillers en orientation des écoles secondaires, qui connaissent mieux le système universitaire puisqu'ils l'ont fréquenté, devraient avoir des contacts directs avec le système collégial. Il pourrait s'agir entre autres d'un stage obligatoire dans un collège durant leurs études à la faculté d'éducation et d'activités de perfectionnement professionnel en cours d'emploi.
- Les établissements d'enseignement devraient aussi se servir des fonds supplémentaires à leur disposition et faire appel aux stratégies pertinentes décrites ailleurs dans le rapport pour appuyer et renforcer les initiatives déjà en place qui portent sur le lien entre l'école, le collège et le milieu du travail, telles que les activités qui se déroulent dans le cadre de « Techno Expo » aux collèges Niagara, Mohawk et Fanshawe et qui permettent aux élèves de 7^e et 8^e années d'obtenir de l'information et de participer à des ateliers pratiques sur divers programmes collégiaux.
- Le gouvernement devrait demander au conseil de l'éducation supérieure de se prononcer sur les effectifs qu'on devrait viser dans les collèges et travailler avec les écoles, les conseils scolaires et les conseils sur l'éducation de la maternelle à la fin des études postsecondaires en vue d'élaborer une stratégie pour atteindre ces objectifs.

Conseils sur l'éducation de la maternelle à la fin des études postsecondaires

Afin de mieux coordonner les efforts déployés en vue de la réforme, on devrait demander aux collèges de former, d'ici 2006, des conseils sur l'éducation de la maternelle à la fin des études postsecondaires. Ces conseils auraient comme fonction d'améliorer la réussite de tous les élèves de la maternelle jusqu'au collège et à l'université en mettant sur pied des

stratégies visant à améliorer les résultats des élèves et en élaborant des programmes pour la stratégie Apprentissage jusqu'à l'âge de 18 ans. Cela devrait comprendre l'établissement de normes d'équivalence pour les programmes offerts par les conseils scolaires et les collèges. Les conseils seraient constitués de membres du personnel enseignant de tous les paliers, de personnes représentant des secteurs industriels et de chefs de file à l'échelle locale.

Crédits d'études secondaires

On devrait établir un programme pilote audacieux qui donnerait à certains collèges l'autorité et le financement nécessaires pour offrir des crédits et des diplômes d'études secondaires aux élèves qui désirent obtenir leur diplôme secondaire dans un collège, en mettant l'accent sur la formation professionnelle et en établissant un lien direct avec les études collégiales.

Meilleure intégration

En dernier lieu, le gouvernement pourrait aider les collèges à mieux intégrer toutes leurs activités de base, allant de la formation de base aux grades en études appliquées. Ainsi, d'ici 2006 :

- Chaque collège devrait établir un protocole pour permettre aux apprenties et apprentis de passer plus facilement à un programme menant à l'obtention d'un diplôme. Pour favoriser cette intégration, les fonds provinciaux consacrés à la formation scolaire des apprenties et apprentis devraient faire partie des subventions de fonctionnement des collèges, comme on le décrit plus en détail dans la prochaine section.
- Les collèges devraient reconnaître les diplômes décernés dans le cadre des programmes de formation des adultes d'un autre collège, tels que le programme Formation de base de l'Ontario. On devrait aussi envisager d'intégrer aux subventions de fonctionnement des collèges les fonds octroyés pour les programmes de formation de base et d'alphabétisation et pour les programmes de formation des adultes.

Collèges des régions rurales et du Nord

Le gouvernement devrait mieux reconnaître les difficultés uniques qui se posent aux collèges des régions rurales et du Nord. L'octroi d'incitatifs financiers particuliers à ces collèges permettrait d'augmenter l'effectif et d'améliorer encore davantage la prestation des programmes et le taux d'obtention de diplôme. Un financement continu permettrait un accès équitable en dehors des cinq grands centres urbains du Nord, le soutien au sein de la collectivité de la prestation de programmes en ligne et l'élaboration de nouveaux programmes d'études en ligne dans les deux langues officielles.

Résultats

- *Augmentation considérable du nombre d'inscriptions aux divers programmes collégiaux et meilleure correspondance entre les besoins des étudiantes et étudiants en matière d'éducation et les programmes offerts par les collèges.*
- *Intensification du rôle des collèges pour accroître le nombre d'étudiantes et étudiants au palier postsecondaire en Ontario et pour atteindre les objectifs de la stratégie Apprentissage jusqu'à l'âge de 18 ans.*
- *Liens plus étroits entre les collèges, les écoles secondaires, les conseils scolaires, ainsi que les chefs de file et les secteurs industriels à l'échelle locale.*
- *Amélioration de la reconnaissance et du transfert des crédits décernés dans le cadre des programmes collégiaux de formation des adultes, des programmes d'apprentissage et des programmes menant à un diplôme.*

Justification

Le mandat initial du système collégial, qui a été énoncé pour la première fois par William G. Davis, qui était alors ministre de l'Éducation, dans une allocution prononcée devant les membres de l'Assemblée législative de l'Ontario en 1965, est toujours pertinent malgré les modifications qu'il a subies avec le temps.

La province a mis en place un nouveau genre d'établissements d'enseignement devant offrir des programmes axés sur la formation professionnelle afin de répondre aux besoins des employeurs et des étudiantes et étudiants et de contribuer au bien-être de la province sur le plan économique et social.

Le mandat fondamental de ces établissements a été renouvelé dans la *Loi de 2002 sur les collèges d'arts appliqués et de technologie de l'Ontario*, qui précise que « les objets des collèges sont d'offrir un programme complet d'enseignement et de formation postsecondaires axé sur la carrière afin d'aider les particuliers à trouver et à conserver un emploi, de répondre aux besoins des employeurs et d'un milieu de travail en évolution et de soutenir le développement économique et social de leurs collectivités locales variées ».

Les collèges offrent un continuum de programmes de formation professionnelle allant de l'amélioration de la formation de base aux grades en études appliquées. Ils comblent les besoins qui existent dans le vaste domaine de l'éducation qui se situe entre les écoles et les universités, qui remplissent les fonctions qui leur sont prescrites. Le présent rapport recommande que les collèges jouent un nouveau rôle important consistant à faire de la promotion auprès des jeunes de 16 et 17 ans qui sont aux études mais qui risquent de quitter l'école.

Pourquoi le mandat des collèges est-il aussi pertinent et important aujourd'hui qu'il ne l'était en 1965?

- On estime qu'environ 50 pour 100 des élèves du palier secondaire ne profitent pas des avantages que procure une éducation postsecondaire, soit parce qu'ils passent directement au marché du travail, soit parce qu'ils ne terminent même pas leurs études secondaires. Ces élèves risquent davantage de faire face au chômage et au sous-emploi, et ils ont des revenus à vie plus faibles que ceux qui font des études postsecondaires.
- Une étude menée en 2003 par la Chambre de commerce de l'Ontario a révélé que 52 pour 100 des gens de métier devraient prendre leur retraite au cours des 15 prochaines années comparativement au taux d'environ 30 pour 100 pour l'ensemble des métiers et professions. On constate même aujourd'hui qu'il y a des pénuries constantes de travailleuses et travailleurs dans certains métiers spécialisés. Un nombre insuffisant de personnes arrivent d'autres pays avec les compétences requises pour commencer à travailler sur-le-champ et ainsi combler nos besoins dans ces métiers cruciaux; nous devons attirer davantage de ces personnes et inciter plus d'Ontariennes et d'Ontariens à suivre une formation en tant qu'apprentis.
- Environ 20 pour 100 des adultes de l'Ontario ne possèdent pas les compétences linguistiques de base nécessaires pour trouver et conserver un emploi.

- Environ 70 pour 100 des immigrantes et immigrants adultes qui s'installent en Ontario chaque année ont au moins fait des études ou reçu une formation de niveau postsecondaire, mais ont besoin de suivre des cours de formation supplémentaire ou d'acquérir des compétences linguistiques pour réussir sur le plan professionnel.

Dernièrement, les collèges ont eu de la difficulté à remplir leur mandat. Le nombre d'inscriptions a plafonné. Les personnes qui désirent faire des études supérieures optent de plus en plus pour l'université. Les universités affichent une hausse du nombre d'inscriptions et du taux de participation. L'Ontario doit faire en sorte que la formation professionnelle offerte par les collèges soit aussi valorisée que celle des universités et qu'elle soit accessible aux Ontariennes et Ontariens qui pourraient profiter d'un éventail de programmes de formation professionnelle et d'acquisition de compétences, depuis les cours de base jusqu'aux cours avancés.

Les problèmes financiers chroniques ont aussi empêché les collèges de réaliser leur potentiel. Ils ont pris de l'expansion au moment même où ils ne pouvaient obtenir des fonds pour soutenir cette croissance. Entre 1992-1993 et 2002-2003, les inscriptions dans les collèges ont augmenté de 31 pour 100, tandis que les subventions de fonctionnement ont diminué d'une somme de 211 millions de dollars, en dollars constants de 2003-2004.

LES PERSONNES AYANT OBTENU UN DIPLÔME COLLÉGIAL OU POUR L'EXERCICE D'UN MÉTIER ONT DES REVENUS PLUS ÉLEVÉS

Revenus moyens des personnes de 15 ans ou plus qui ont :	Ontario
Moins qu'un diplôme d'études secondaires	22 691 \$
Un diplôme d'études secondaires ou fait certaines études postsecondaires	27 606 \$
Un certificat ou un diplôme pour l'exercice d'un métier	36 843 \$
Un certificat ou un diplôme collégial	36 309 \$

Source : Statistique Canada, Recensement de la population de 2001.

Par conséquent, l'Ontario a érigé les collèges comme modèles d'efficience dans le secteur public au cours de la dernière décennie. Les coûts par étudiant de la prestation des services ont diminué considérablement. Cette réalisation a toutefois eu pour triste résultat de réduire la capacité des collèges de dispenser les services d'éducation dont l'Ontario et sa population ont grandement besoin. Certains collèges sont aux prises avec des déficits et des dettes insoutenables et on leur demande de faire plus.

Réitérer le mandat des collèges signifie qu'il faudra déployer d'énormes efforts tant du côté de la demande – pour attirer les élèves qui ont besoin des services offerts par les collèges pour réussir et favoriser l'essor économique de la province – que du côté de l'offre – pour faire en sorte que les collèges disposent des ressources et de l'infrastructure nécessaires pour répondre aux besoins de ces élèves.

5. Apprentissage

Reconnaître l'apprentissage comme étant une destination postsecondaire, et considérer les programmes d'apprentissage des collèges comme faisant partie des activités essentielles de ces derniers. Confier aux collèges le rôle du gouvernement en matière d'administration et de relations avec les employeurs (dans le cas des programmes d'apprentissage pour lesquels les collèges fournissent de la formation en salle de classe). Les centres de formation syndicaux continueront de jouer leur rôle vital.

Fonctionnement

Le gouvernement devrait collaborer avec les collèges pour désigner l'apprentissage comme programme postsecondaire et faire en sorte que les modifications pertinentes soient apportées aux ententes de financement, à l'aide financière accordée aux étudiantes et étudiants, aux responsabilités à l'égard des programmes et aux liens avec d'autres domaines d'études.

Financement

La partie des programmes d'apprentissage offerte en salle de classe par les collèges est financée par les gouvernements provincial et fédéral.

À compter de 2005-2006, les fonds des collèges consacrés à l'apprentissage en milieu scolaire devraient être intégrés à la subvention de fonctionnement pour les programmes postsecondaires des collèges et établis en fonction des résultats. Cela permettrait aux collèges d'effectuer une meilleure planification à long terme, comme ils le font pour d'autres programmes, et d'éliminer les facteurs financiers qui entravent l'établissement de liens qui faciliteraient la transition entre les programmes d'apprentissage et d'autres programmes collégiaux.

L'Ontario devrait encourager le gouvernement fédéral à payer pour les programmes d'apprentissage en milieu scolaire à partir du Trésor. Le financement fédéral actuel provient des coffres de l'assurance-emploi et appuie uniquement les apprenties et apprentis qui y sont admissibles. Il est même limité à ceux d'entre eux qui suivent à temps plein un programme de huit semaines consécutives ou plus de formation en milieu scolaire. Tous les apprentis et apprenties, et leurs employeurs, devraient avoir un accès équitable au soutien financier du gouvernement fédéral, y compris l'appui à des programmes plus souples de formation en milieu scolaire, comme la formation à temps partiel, soit le jour, le soir et les fins de semaine.

Aide financière aux étudiantes et étudiants

Une fois ces modifications apportées par le gouvernement fédéral, la province devrait collaborer avec ce dernier pour déterminer les meilleures façons d'inclure les apprenties et apprentis dans les programmes d'aide financière aux étudiantes et étudiants.

Responsabilités à l'égard des programmes

Dès que ce sera possible, les fonctions suivantes qui incombent actuellement à la province devaient être transférées aux collèges, avec les ressources nécessaires :

- Admission et évaluation des candidates et candidats;

- Inscription et établissement des horaires;
- Jumelage d'employeurs et d'apprenties et apprentis. Il faudrait prévoir des mécanismes de collaboration entre les collèges pour mettre en œuvre des initiatives régionales et provinciales de formation en apprentissage;
- Examens.

La province serait toujours responsable de ce qui suit :

- Les mesures législatives et les règlements;
- Les normes et l'exécution, y compris l'établissement de normes pour les programmes de formation en milieu de travail et en classe;
- La certification;
- Le marketing à l'échelle provinciale;
- Les programmes dispensés à l'échelle de la province tels que le Fonds pour l'amélioration des installations d'apprentissage, le crédit d'impôt pour la formation en apprentissage et le Programme d'apprentissage pour les jeunes de l'Ontario.

Liens avec d'autres domaines d'études

Les collèges devraient définir plus précisément les résultats d'apprentissage liés à leurs programmes d'apprentissage, établir une correspondance entre ces résultats et des programmes menant à un diplôme (en révisant le curriculum lorsqu'il y a lieu) et établir un processus de reconnaissance des crédits accessible au public.

Résultats

- *Augmentation de la formation en apprentissage – plus de personnes tirant ainsi profit des possibilités d'emplois offertes par les métiers spécialisés.*
- *Hausse du taux d'apprenties et apprentis suivant leur formation dans un collège qui obtiennent un diplôme.*

- *Processus clair permettant aux apprenties et apprentis de poursuivre leurs études en vue d'obtenir un diplôme, avec reconnaissance des crédits.*
- *Liens plus étroits entre tous les partenaires du secteur de l'apprentissage.*

Justification

Comme on l'a vu dans la section précédente du rapport, on constate actuellement une pénurie de gens de métier, pénurie qui s'intensifiera en raison du fait qu'un grand nombre de ces personnes prendront leur retraite au cours des 15 prochaines années. Tout comme c'est le cas pour les autres programmes offerts dans les collèges, il est impératif sur le plan financier d'appuyer la formation en apprentissage et d'en stimuler la croissance. Reconnaisant cette réalité, le gouvernement de l'Ontario s'est engagé à hausser le nombre de personnes admises dans les programmes d'apprentissage d'ici 2007-2008, pour porter le total à 26 000 personnes.

La formation en apprentissage repose sur un partenariat stable et efficace entre les apprenties et apprentis, les employeurs, les syndicats et leurs centres de formation, les comités consultatifs provinciaux et industriels, et le gouvernement. Entre 80 et 90 pour 100 des programmes d'apprentissage sont dispensés en milieu de travail sous la supervision de gens de métier qualifiés. Le reste de la formation, soit de 10 à 20 pour 100 de celle-ci, est dispensée en classe dans le cadre de programmes élaborés par les collèges et les syndicats en collaboration avec des comités sur l'apprentissage.

Leur mandat étant axé sur la formation professionnelle, les collèges sont bien placés pour assumer des responsabilités supplémentaires et travailler plus étroitement avec tous les partenaires du secteur de la formation, dont les centres de formation syndicaux et les employeurs à l'échelle locale, régionale et provinciale, pour essayer d'enrayer les pénuries de compétences spécialisées et

d'augmenter le nombre d'inscriptions aux programmes d'apprentissage.

Il n'est pas simple de s'inscrire à un programme d'apprentissage. Des étudiantes et étudiants, des collègues et des employeurs ont dit que la structure actuelle du système d'apprentissage devait être améliorée et modifiée afin que toutes les étapes nécessaires puissent être franchies plus facilement et plus efficacement.

À l'heure actuelle, les renseignements sur les métiers et les services d'orientation à ce sujet ne sont pas facilement accessibles ni pour les élèves du palier secondaire ni pour les adultes sur le marché du travail. Ceux-ci doivent faire des recherches pour obtenir l'information dont ils ont besoin, trouver un employeur et s'adresser au bureau de l'apprentissage du ministère. C'est seulement alors qu'ils peuvent signer un contrat pour entreprendre un programme d'apprentissage. Par contre, il suffit de se rendre à un site Web pour remplir en ligne une demande d'inscription à plusieurs universités et programmes.

En confiant aux collègues la responsabilité de tout le processus de demande et d'admission aux programmes d'apprentissage qu'ils offrent, y compris le jumelage avec un employeur, on simplifierait grandement le processus pour les élèves et on permettrait aux collègues de tirer parti de leurs bonnes relations avec les employeurs.

En raison de l'évolution de la technologie sur les lieux de travail, il y a eu une augmentation du nombre de cas où les compétences disponibles ne répondent pas aux besoins des

secteurs industriels. La nouvelle technologie exige que les travailleuses et travailleurs aient des niveaux plus élevés de compétences et de scolarité. L'évolution rapide de la technologie entraîne souvent des pénuries tandis que les travailleuses et travailleurs en place et potentiels acquièrent les nouvelles compétences nécessaires pour que les entreprises soient concurrentielles au sein de l'économie mondiale. En renforçant la collaboration entre les collègues et les partenaires des secteurs industriels, on pourra répondre davantage aux besoins des industries et des particuliers.

Les gens de métier qui désirent poursuivre leurs études et s'inscrire à un programme menant à l'obtention d'un diplôme constatent souvent que les collègues refusent de reconnaître la formation qu'ils ont reçue en classe auparavant, ce qui se traduit par un investissement financier et en temps plus important de la part des particuliers, des employeurs et du gouvernement. Il y a quelques exemples de programmes de voies d'accès qui fonctionnent bien, tels que le programme pour les électriciens industriels et les techniciens en électronique du Collège Mohawk, mais de tels programmes ne sont pas généralement accessibles.

Les syndicats jouent un rôle de premier plan dans la formation des gens de métiers. Plusieurs installations de pointe ont été financées par les syndiquées et syndiqués eux-mêmes. Ce rôle devrait être renforcé et encouragé.

OBJECTIF : L'excellence de l'éducation

STRATÉGIE 2 : Viser la qualité et l'innovation pour que l'expérience étudiante soit enrichissante et fructueuse.

Mesures recommandées

6. Nouveau conseil

Constituer un conseil de l'éducation supérieure relevant de la ou du ministre de la Formation et des Collèges et Universités afin de conseiller le gouvernement sur les mesures à prendre pour réaliser sa mission en matière d'éducation; établir des cibles et des mesures à des fins d'amélioration; surveiller le rendement et les résultats et en rendre compte; coordonner la recherche sur l'enseignement supérieur; favoriser l'adoption de pratiques exemplaires.

Fonctionnement

Le nouveau conseil de l'éducation supérieure sera responsable des collèges et des universités et contribuera au maintien d'un système d'éducation postsecondaire cohérent et robuste.

Voici quelques-unes des principales responsabilités qui devraient lui être attribuées :

- Fournir des conseils sur les critères d'évaluation du rendement et les mécanismes d'amélioration qu'il conviendrait d'inclure dans les plans pluriannuels.
- Recueillir des données repères vitales sur les principaux aspects de l'éducation postsecondaire.
- Surveiller et évaluer la qualité et le rendement du système et publier les résultats, de façon à établir un nouveau cadre d'assurance de la qualité pour l'éducation postsecondaire en Ontario.

- Redonner une importance primordiale à l'enseignement et à l'excellence de l'enseignement dans les établissements d'enseignement postsecondaire.
- Élaborer un programme de recherche stratégique pour l'étude de l'éducation postsecondaire et faciliter la mise en place d'un « réseau de recherche virtuel » entre les établissements de la province connus pour leur savoir-faire en recherche et leurs politiques éclairées en matière d'éducation postsecondaire.
- À sa demande, conseiller la ou le ministre en ce qui a trait à l'élaboration de politiques à long terme.

Le conseil pourrait également fournir des conseils aux comités consultatifs se penchant sur l'éducation postsecondaire en langue française, sur les étudiantes et étudiants ayant un handicap et sur l'éducation postsecondaire des Autochtones, et secondar ces comités dans leurs recherches.

Le conseil devrait être dirigé par une personne éminente et respectée, connaissant à fond l'éducation postsecondaire et ayant une vision de son avenir. Il devrait aussi comprendre des spécialistes reconnus pour leurs connaissances et leur expérience en éducation, y compris des chefs de file de la collectivité, des membres informés du secteur privé et des professionnels indépendants des politiques gouvernementales. Le conseil devrait avoir son propre secrétariat.

Des responsables de la recherche pourraient être désignés pour s'occuper des domaines nécessitant des améliorations; des réseaux de recherche pourraient être établis entre les établissements pour améliorer et approfondir les études sur l'éducation supérieure. Actuellement, les recherches universitaires sur l'enseignement supérieur se cantonnent dans un petit nombre d'établissements, dont l'Institut d'études pédagogiques de l'Ontario (IEPO), qui relève de l'Université de Toronto, et quelques facultés d'éducation et de sciences sociales d'autres universités.

Un protocole entre le ministère de la Formation, des Collèges et des Universités et le conseil énoncerait les rôles, les responsabilités ainsi que les dispositions administratives et budgétaires.

Un conseil provisoire devrait être constitué le plus tôt possible. Le conseil permanent devrait être établi en vertu d'une loi.

Résultats

- *Amélioration de l'analyse, à l'échelle du système, des tendances et des attentes concernant l'éducation postsecondaire en Ontario.*
- *Exécution de travaux de recherche coordonnés et stratégiques sur l'enseignement supérieur dans les établissements d'enseignement postsecondaire de l'Ontario.*
- *Prestation de conseils indépendants sur la production de résultats valables et efforts d'amélioration permanents en vue de la production de résultats compris de tous.*
- *Suivi continu de la qualité et du rendement du système et publication des résultats.*

Justification

La dernière fois que l'Ontario s'est doté de conseils consultatifs sur l'enseignement supérieur, c'était en 1995; toutefois, la province n'a jamais établi de conseil consultatif sur l'éducation postsecondaire à titre de système. Depuis 1995, le ministère et les établissements collaborent pour approfondir leur compréhension des grands enjeux et faire de la recherche sur les questions ayant une incidence sur les politiques gouvernementales et le rendement du système. La création de la première génération d'indicateurs du rendement des collèges et des universités en est un exemple concret.

Le gouvernement et les établissements se disent très satisfaits de cette relation de travail. L'Ontario n'a certainement pas besoin d'un organisme « tampon » pour gérer cette relation ou parvenir à un consensus durable entre le gouvernement et les établissements.

Le ministère et les établissements doivent, par nécessité, consacrer énormément d'énergie à la gestion quotidienne du système. Ils pourraient bénéficier de la création d'un troisième organisme, soustrait des tâches quotidiennes, qui les aiderait à parrainer et à coordonner la recherche, fournirait des conseils impartiaux sur les objectifs de participation, évaluerait le rendement et publierait les résultats, de manière continue.

Si nous voulons assurer un leadership en éducation et l'excellence des études supérieures, il nous faut des politiques gouvernementales fondées sur des éléments probants, accompagnées de mesures qui attestent de l'amélioration continue de la qualité, des résultats dont bénéficie la société et d'un mécanisme de reddition de comptes efficace. Le gouvernement et les établissements doivent continuer de travailler de concert pour montrer à la population que leur investissement dans l'éducation postsecondaire produit d'excellents résultats.

Il faut pour cela de meilleurs mécanismes de collecte de données et d'éléments probants, de recherche et d'évaluation. Un organisme unique, doté d'un mandat précis et de fonds suffisants, pourrait aider l'Ontario à réaliser cet objectif hautement prioritaire.

Ce sera tout un défi à relever. La résistance à l'établissement d'objectifs, à l'évaluation du rendement et à la publication des résultats est forte. Les opposants invoquent de nombreux essais qui ont échoué parce qu'on n'avait pas mesuré ce qu'il fallait, parce que les données n'avaient pas été utilisées à bon escient ou parce que le processus d'évaluation avait entraîné des pratiques imprévues, les efforts s'étant concentrés sur un seul résultat aux dépens des autres. Pourtant, la recherche de meilleurs résultats doit se poursuivre.

Voici quelques organismes exemplaires aux fonctions comparables dans d'autres secteurs ou territoires :

- Le Conseil ontarien de la qualité des services de santé est un organisme indépendant qui a été établi pour suivre de près l'accès aux services de santé financés par les deniers publics, les ressources humaines, les résultats du système de soins de santé et la progression des efforts visant à améliorer le système de soins de santé, et à en rendre compte à la population de l'Ontario.
- L'Office de la qualité et de la responsabilité en éducation est un organisme indépendant qui a été établi pour produire des données claires, précises et objectives sur le rendement scolaire et la qualité du système d'éducation financé par les deniers publics (de la maternelle à la 12^e année) en Ontario.
- D'autres pays se sont aussi dotés d'organismes chargés de surveiller la qualité, de fournir des conseils ou de prendre des mesures sur d'autres aspects de l'éducation postsecondaire. Mentionnons la Postsecondary Education Commission, en Californie, l'organisme responsable de l'enseignement supérieur, en Suède, et la Quality Assurance Agency and Funding Council, en Angleterre.

7. Renouveau des programmes

Orienter de nouveaux investissements vers l'excellence et l'innovation en enseignement pour que les étudiantes et étudiants reçoivent un meilleur encadrement et que l'on améliore les installations et le matériel. On devrait créer une seule bibliothèque numérique pour l'Ontario.

Fonctionnement

Excellence de l'enseignement

Le recrutement de professeurs et de professeuses sera l'une des mesures quantifiables préconisées pour améliorer la qualité de l'éducation, puisque les établissements recevront des fonds supplémentaires à cet effet dès 2005-2006. Les ressources supplémentaires permettront de mettre davantage l'accent sur l'aspect didactique et sur le recrutement de personnel enseignant, ainsi que sur la promotion de l'excellence dans les établissements d'enseignement postsecondaire de l'Ontario. Le conseil de l'éducation supérieure collaborera avec les établissements à la recherche et à la détermination de pratiques exemplaires dans le domaine de l'excellence de l'enseignement.

Il incombe aux établissements d'établir les normes d'enseignement, d'élaborer les programmes d'études, de concevoir des stratégies afin d'améliorer la participation des étudiantes et étudiants et de veiller au perfectionnement du personnel enseignant. Ce sont eux également qui décident de la façon dont l'enseignement est dispensé (dans des amphithéâtres, des petites salles, des laboratoires et ateliers, sous forme d'éducation coopérative ou de stages en milieu de travail), et qui équilibrent les tâches du personnel enseignant avec d'autres fonctions, comme la recherche. À ce propos, il convient d'éviter d'utiliser un seul indicateur pour déterminer si les pratiques sont fructueuses.

Le gouvernement peut jouer un rôle important en encourageant le partage des pratiques exemplaires, l'utilisation de méthodes appropriées d'évaluation de la participation et de la réussite des étudiantes et étudiants et en versant des fonds pour le recrutement et le perfectionnement du personnel enseignant. Nous recommandons un investissement supplémentaire de 700 millions de dollars à cette fin d'ici 2007-2008.

Bibliothèque numérique

Le gouvernement devrait également s'associer aux établissements, à l'Ontario Council of University Libraries, à l'Ontario Library Association, au Bibliocentre des collèges et à des partenaires communautaires pour créer une bibliothèque numérique à l'échelle de la province. Il faudrait maintenir les fonds actuellement alloués aux ressources numériques jusqu'à l'accomplissement de ce travail.

Un personnel enseignant et des bibliothèques de premier ordre ont besoin également d'installations de qualité et de matériel didactique de pointe. Ces questions sont traitées de manière détaillée plus loin dans le rapport.

Résultats

- *Intensification de l'encadrement et diversification des types d'interaction entre les étudiantes et étudiants et les membres du personnel enseignant, quelles que soient leurs fonctions.*
- *Satisfaction accrue de la population étudiante en ce qui a trait à la qualité de l'enseignement qui lui est dispensé dans son établissement.*
- *Ressources pédagogiques et de recherche plus accessibles.*

Justification

L'enseignement et l'apprentissage sont au cœur de la mission des collèges et des universités. Des relations positives avec le personnel enseignant, la qualité de l'enseignement, le mentorat et l'orientation des étudiantes et étudiants, l'importance accordée aux besoins individuels sont autant de facteurs essentiels à la satisfaction et à la réussite des étudiantes et étudiants. Les résultats de sondages sur la participation active et la satisfaction des étudiants menés récemment, par exemple le National Survey of Student Engagement (NSSE), ont sensibilisé le secteur à l'importance de l'excellence de l'enseignement et de la qualité des interactions entre le personnel enseignant et la population étudiante. Le NSSE fournit des éléments de comparaison permettant de déterminer dans quelle mesure les universités contribuent à l'expérience d'apprentissage des étudiantes et étudiants.

L'excellence de l'enseignement nécessite des « ressources humaines », à savoir des enseignantes et enseignants à temps plein et à temps partiel, des bibliothécaires, des enseignantes et enseignants adjoints, des techniciennes et techniciens, et d'autres membres du personnel qui consacrent du temps à l'enseignement. Les établissements de la province soulignent qu'en ce qui concerne certaines mesures, comme le taux global d'encadrement, l'Ontario est à la traîne par rapport à d'autres provinces ou États, et même par rapport à son rendement passé.

De plus, nous devons bientôt recruter un nombre record de nouveaux enseignants et enseignantes, pour remplacer ceux de la génération des baby-boomers approchant l'âge de la retraite.

Grâce à la technologie, les ressources documentaires sont plus accessibles et moins chères que les dépôts traditionnels de documents imprimés. Le Bibliocentre des collèges de l'Ontario effectue des achats en gros qui se traduisent par des économies considérables pour les collèges (de l'ordre de 10 millions de dollars par an) et utilise une bibliothèque numérique pour diffuser les ressources

électroniquement. La bibliothèque de l'Université de Toronto est la quatrième bibliothèque de recherche en importance en Amérique du Nord. Il s'agit d'une ressource d'une valeur inestimable non seulement pour cette université, mais également pour l'ensemble de la province. L'Ontario Council of University Libraries a mis au point un portail à l'intention des universitaires de l'Ontario afin de fournir des services et l'accès aux ouvrages à toutes les universités. Il s'agit là d'outils puissants pour établir une ressource coordonnée et accessible à tous.

8. Assurance de la qualité

En collaboration avec les établissements et les étudiantes et étudiants, établir des normes de qualité et des critères d'évaluation pour veiller à ce que des améliorations soient apportées à l'échelle du secteur, des établissements, des programmes et des étudiantes et étudiants. Les améliorations apportées à l'expérience étudiante porteraient notamment sur les services aux étudiantes et étudiants.

Fonctionnement

Pour commencer, toutes les universités devraient mener la National Survey of Student Engagement (NSSE) en 2006-2007 et 2007-2008. De même, tous les collèges devraient mener la Community College Survey of Student Engagement (CCSSE). L'utilisation de ces enquêtes américaines permettra d'obtenir des données de base sur la participation des étudiantes et étudiants et de les comparer à celles d'autres territoires qui mènent les mêmes enquêtes.

Les collèges et universités devraient également continuer de recueillir des données et de publier les indicateurs de rendement de l'Ontario, à l'exception peut-être du sondage sur la satisfaction des étudiantes et étudiants des collèges, que la CCSSE remplacerait. Les

dispositions actuelles concernant l'approbation et l'évaluation des programmes des deux secteurs seraient également maintenues entre-temps.

En même temps, l'élaboration d'un nouveau cadre d'assurance de la qualité commencerait. Le conseil de l'éducation supérieure prendrait ces travaux en charge.

Des travaux importants sont déjà en cours en ce qui concerne la qualité de l'éducation postsecondaire. Nous avons tenu récemment une table ronde avec les Réseaux de recherche en politiques publiques. Le rapport qui en est résulté, qui sera publié au printemps 2005, présentera un cadre conceptuel de réflexion utile sur la qualité et l'évaluation de la qualité. Ce modèle comprendrait des critères d'évaluation fondés sur des données concernant les étudiantes et étudiants, les établissements et l'enseignement, des résultats d'apprentissage et des résultats définitifs.

En consultation avec le ministère et des partenaires du secteur, le conseil devra élaborer un cadre complet d'assurance de la qualité, choisir des critères d'évaluation et des indicateurs provinciaux appropriés fondés sur des normes reconnues à l'échelle internationale, formuler des conseils sur les critères particuliers que les établissements seront appelés à utiliser et veiller aux ressources nécessaires à la collecte et à l'analyse des données requises.

Ce travail devrait porter à la fois sur les indicateurs quantitatifs et qualitatifs de la qualité. Le conseil devrait également examiner les indicateurs de rendement et les procédés d'évaluation des programmes qui sont en place actuellement. Il faudra trouver le moyen d'intégrer au travail du conseil, les organismes existants qui s'occupent d'assurance de la qualité, et aussi se pencher sur les services aux étudiantes et étudiants, un élément essentiel mais souvent négligé de l'expérience étudiante. Le nouveau cadre d'assurance de la qualité devrait englober des pratiques exemplaires et l'évaluation des niveaux de service et de la satisfaction.

L'instauration du nouveau cadre se ferait probablement par étapes, certains indicateurs étant plus faciles à mettre en œuvre que d'autres, compte tenu de l'état actuel des systèmes de données. Les nouveaux critères d'évaluation, qu'ils soient établis par la province et les établissements, seraient inclus dans les plans pluriannuels et seraient publiés, notamment dans le nouveau portail Web provincial que nous proposons.

Les travaux du conseil et de ses partenaires sur cette question ne devraient pas se terminer au moment de la publication des indicateurs de qualité. Les évaluations et examens doivent aboutir à des améliorations. L'analyse des résultats et les facteurs qui ont contribué à la réussite ou à l'échec, le partage de pratiques exemplaires et la conception de méthodes nouvelles et améliorées de dispenser l'enseignement supérieur représentent des activités importantes. Elles peuvent avoir lieu à différents échelons, c'est-à-dire à l'échelle de la province, dans les établissements ou au sein des programmes, ou être menées en fonction des besoins de certains groupes d'étudiantes ou d'étudiants.

Résultats

- *Expansion de l'évaluation de la qualité, y compris de l'expérience étudiante, menant à la création d'un cadre complet d'assurance de la qualité.*
- *Améliorations continues visant à atteindre des résultats prioritaires généralement reconnus.*
- *Rapports sur la qualité et le rendement du secteur, des établissements et des programmes contenant des renseignements pertinents qui permettent aux étudiantes et étudiants de faire des choix en matière d'éducation et qui rehaussent la confiance du public dans l'enseignement supérieur.*

Justification

Nous avons déjà traité de l'utilité de l'assurance de la qualité dans la section du présent rapport qui présente le nouveau conseil de l'éducation supérieure. Pour que notre province soit un chef de file dans le monde, sa politique en matière d'enseignement supérieur doit donner des résultats probants. Les dispositions de financement doivent refléter les efforts nécessaires pour parvenir à ces résultats, compte tenu de la grande diversité de la population étudiante, des programmes et des établissements. Les programmes que dispensent les établissements ainsi que les services aux étudiantes et étudiants doivent se révéler manifestement utiles à ces derniers ainsi qu'à la santé économique et sociale à long terme de la province.

Pour être faite correctement, l'élaboration d'une approche globale doit prendre du temps. Tout le monde recherche la qualité, mais ne s'entend pas sur des méthodes pertinentes de l'évaluer. On craint à juste titre de perdre son temps, de mesurer des aspects non pertinents ou de faire une interprétation erronée des résultats. Il faut parvenir à un équilibre délicat entre des tendances opposées : comparaisons entre les provinces et les territoires mais souplesse au palier local; critères quantitatifs ou qualitatifs; évaluation des résultats en regard d'objectifs absolus ou des améliorations apportées.

Il est d'autant plus nécessaire de faire son travail correctement que tout doit être rendu public, y compris les résultats, que les étudiantes et étudiants, les établissements, le gouvernement et le public pourront consulter et utiliser.

Il est préférable de commencer dès maintenant en évaluant la participation des étudiantes et étudiants au moyen de la NSSE et de la CCSSE, surtout pour obtenir des observations sur cet aspect primordial, afin que les établissements puissent commencer à planifier des améliorations fondées sur des preuves. Cet outil a déjà fait ses preuves au moment de fixer des objectifs, l'expérience éducative des étudiantes et étudiants. Par la suite, le cadre pourra être constitué par étapes, à mesure que ses différents éléments seront élaborés.

Il est évident que l'accessibilité et la qualité des services aux étudiantes et étudiants ont une forte incidence sur l'expérience et la réussite des étudiantes et étudiants dans les établissements d'enseignement postsecondaire. Parmi les améliorations proposées, lors des consultations, à la qualité des services, mentionnons le regroupement des services fournis par l'établissement et gérés par les étudiantes et étudiants, ainsi que la création de nouvelles occasions pour les étudiantes et étudiants de participer, de faire du bénévolat et de travailler.

À cet égard, la collecte de données sera difficile. Tout au long de notre étude, nous avons constaté des lacunes importantes dans nos connaissances sur la structure et les activités du système. Au moment de choisir des critères d'évaluation de la qualité, nous devons soit nous contenter des données limitées dont nous disposons, soit recueillir et analyser de nouvelles données, et pour le faire avec rigueur, il faudra du temps.

9. Expérience à l'étranger

En collaboration avec les établissements et avec l'appui du secteur privé, lancer un programme ontarien d'éducation internationale visant à accroître les occasions offertes aux étudiantes et étudiants ontariens de poursuivre une partie de leurs études à l'étranger.

Fonctionnement

Un nouveau programme ontarien d'études internationales doté de cinq millions de dollars serait créé en 2005-2006; son budget serait porté à 10 millions de dollars en 2006-2007. Le gouvernement fédéral devrait également être encouragé à y participer.

Les établissements utiliseraient ce financement pour venir en aide aux étudiantes et étudiants qui fréquentent un établissement situé à l'extérieur du Canada pendant au moins un semestre, dans la mesure où ils reconnaissent les crédits que les étudiantes et étudiants y accumulent.

Les propositions relatives au financement se concentreraient sur l'aide directe pour aider les étudiantes et étudiants à assumer les coûts supplémentaires associés aux études à l'étranger. Ces propositions s'accompagneraient de promesses de contributions de contrepartie d'établissements partenaires ou de donateurs privés.

Les possibilités à retenir comprennent la négociation d'un accord entre l'établissement d'attache de l'étudiante ou de l'étudiant en Ontario et l'établissement international partenaire. Dans la mesure du possible, il s'agirait d'accords réciproques, permettant à des étudiantes et étudiants étrangers de venir étudier en Ontario. Parmi les autres dispositions possibles, mentionnons la possibilité de fréquenter un campus international de l'établissement d'attache. Selon un autre modèle, on fournirait un soutien aux étudiantes et étudiants qui organiseraient eux-mêmes leurs études à l'étranger et auraient besoin de l'assurance préalable que leurs crédits seront reconnus.

Pour faciliter encore plus l'accès aux études internationales, les gouvernements fédéral et provincial devraient revoir l'aide financière aux étudiantes et étudiants pour les études internationales pour ce qui est de l'admissibilité aux programmes et de la prise en compte des coûts supplémentaires associés aux études internationales.

Résultats

- *Plus d'étudiantes et d'étudiants de l'Ontario qui fréquentent un établissement d'enseignement à l'étranger tout en poursuivant leurs études en vue de les terminer dans un délai raisonnable.*

Justification

Les études internationales sont très enrichissantes. Les étudiantes et étudiants participants tirent profit d'une expérience éducative plus vaste. Les établissements d'attache et les établissements hôtes, quant à eux, ont l'avantage d'accueillir une population étudiante plus diversifiée. Enfin, l'Ontario tire profit de liens et de contacts plus étroits avec le reste du monde, et de citoyennes et de citoyens qui ont une meilleure compréhension des enjeux mondiaux.

De nombreux établissements offrent déjà des programmes d'échanges internationaux dans le cadre de leurs programmes. En outre, un certain nombre d'organismes font la promotion des échanges internationaux et les appuient, comme l'Association des universités et collèges du Canada, le Bureau canadien de l'éducation internationale et le Centre d'information canadien sur les diplômés internationaux.

Il peut être très coûteux d'étudier à l'étranger; selon les dispositions prises dans chaque cas, l'aide financière gouvernementale peut être inférieure à celle qui serait accordée pour des études au Canada. Certains établissements procurent déjà de l'aide aux étudiantes et étudiants inscrits à un programme d'études internationales. L'aide provenant du fonds proposé, des établissements et de donateurs contribuerait à assurer un accès équitable aux études internationales.

10. Étudiantes et étudiants étrangers

Poursuivre les activités de marketing conjointement avec le secteur et le gouvernement fédéral pour s'assurer que l'Ontario demeure une « destination éducative » de choix pour les étudiantes et étudiants étrangers. Encourager le gouvernement fédéral à permettre aux étudiantes et étudiants étrangers en Ontario d'obtenir un permis de travail hors campus.

Fonctionnement

En faisant fond sur les mesures actuelles, l'Ontario devrait collaborer avec des établissements, des organismes cadres comme l'Association des collèges et universités du Canada et le gouvernement fédéral pour contribuer à l'élaboration d'une stratégie complète de commercialisation à l'étranger du secteur de l'éducation supérieure de l'Ontario. Cette stratégie se concentrerait sur les avantages concurrentiels de l'enseignement supérieur en Ontario et ferait la promotion d'aspects tels que la qualité et la réputation, l'accessibilité, l'abordabilité et la valeur reconnue des titres de compétence obtenus dans les établissements de l'Ontario. Le portail Web proposé pourrait être employé pour le volet marketing de cette stratégie.

L'Ontario devrait exhorter le gouvernement fédéral à apporter les changements nécessaires pour permettre aux étudiantes et étudiants étrangers d'obtenir un permis de travail hors campus en Ontario. Cette mesure entrerait en vigueur pour l'année d'études 2005-2006 et s'inspirerait d'accords déjà conclus avec le Manitoba, le Nouveau-Brunswick et le Québec.

Résultats

- *Un plus grand nombre d'étudiantes et d'étudiants étrangers choisissant de faire leurs études en Ontario.*

Justification

Selon le Conference Board du Canada, le nombre de personnes dans le monde entier faisant des études supérieures à l'étranger devrait augmenter, passant de 1,9 million d'étudiantes et d'étudiants par année aujourd'hui à 7,2 millions d'étudiantes et d'étudiants d'ici 2025.

Les étudiantes et étudiants de l'étranger qui étudient en Ontario contribuent à promouvoir notre réputation internationale, créent des occasions futures d'échanges commerciaux et de développement économique, mettent à contribution leur expertise (certains étant des chercheurs de pointe et des étudiantes et étudiants de deuxième ou de troisième cycle) et enrichissent l'expérience postsecondaire de toute la population étudiante.

D'autres territoires ont agi plus rapidement, sous la direction du gouvernement et à l'aide de fonds fédéraux, pour élargir les stratégies de commercialisation et d'accessibilité afin d'attirer des étudiantes et étudiants étrangers. Les États-Unis accueillent la plus grande part de ces étudiantes et étudiants (30 pour 100), suivis du Royaume-Uni et de l'Allemagne (12 pour 100 chacun), de l'Australie (10 pour 100) et de la France (9 pour 100). Par contre, la proportion des étudiantes et étudiants de palier postsecondaire qui viennent au Canada est inférieure à 1 pour 100 (environ 40 pour 100 d'entre eux viennent en Ontario).

Les universités publiques de l'Ontario ont formé quelque 24 000 étudiantes et étudiants étrangers en 2003-2004, représentant environ 6 pour 100 de la population étudiante. Nos collèges publics en ont formé à peu près 6 000, soit environ 4 pour 100 de la population étudiante des collèges.

Dans le budget de l'Ontario de 2004, le gouvernement a prévu un million de dollars à compter de 2004-2005 pour aider l'Ontario à commercialiser son système d'éducation postsecondaire à l'étranger. Cette initiative budgétaire jette les bases de l'expansion des activités de marketing auxquelles collaborent l'Ontario, les établissements et le gouvernement fédéral.

Les règles fédérales donnent le droit aux étudiantes et étudiants de l'étranger d'obtenir un permis de travail sur le campus pour les aider à assumer les coûts de leurs études. Il serait utile de les autoriser également à occuper un emploi hors du campus.

OBJECTIF : Une plus grande accessibilité

STRATÉGIE 3 : *Promouvoir les études supérieures auprès des personnes capables d'en poursuivre, et en favoriser l'accès.*

Mesures recommandées

11. Services d'information améliorés

Établir et tenir à jour un portail Web convivial pour les étudiantes et étudiants du pays et de l'étranger et leurs familles, qui sera une source de renseignements à jour sur le marché du travail, les établissements et les programmes post-secondaires, les conditions d'admission et l'aide financière.

Fonctionnement

L'objectif visé est de créer un portail électronique d'information sur l'éducation supérieure en Ontario pour en faire une ressource de grande envergure, facile à utiliser et accessible dans le monde entier.

Ce portail permettra aux étudiantes et étudiants potentiels d'obtenir des renseignements sur les programmes offerts partout en Ontario, depuis les programmes d'apprentissage jusqu'aux programmes de doctorat. Ces renseignements porteront entre autres sur les exigences d'admission, les coûts, les liens vers d'autres programmes, les mesures d'assurance de la qualité, ainsi que sur les débouchés et les marchés du travail pertinents. Il sera possible de délimiter le champ des recherches en faisant n'importe quelle combinaison de termes.

Les élèves et les étudiantes et étudiants des groupes sous-représentés ou ayant des besoins particuliers pourront y trouver les mesures de soutien qui leur conviennent et les possibilités qui leur sont offertes. Le portail permettra d'attirer des étudiantes et étudiants étrangers en leur fournissant des renseignements sur le système d'éducation postsecondaire de

l'Ontario. Les travailleuses et travailleurs formés à l'étranger pourront se servir du portail pour dresser un plan en vue d'acquérir des compétences linguistiques, de se recycler et d'accéder au marché du travail.

Grâce à des liens vers d'autres sites, les élèves et les étudiantes et étudiants auront la possibilité de franchir toutes les étapes nécessaires en ligne, allant de la soumission d'un formulaire de demande initiale à la demande des relevés de notes finales.

Les conseillers et conseillères en orientation auront accès à de l'information à jour pour aider les élèves à faire des choix judicieux en vue de leur cheminement au sein du système d'éducation postsecondaire.

Le public sera à même d'examiner les politiques et les ententes de financement du gouvernement en ce qui a trait à l'éducation supérieure, le plan pluriannuel de chaque établissement, les mesures d'assurance de la qualité et les résultats obtenus, ainsi que des renseignements financiers sur les établissements et l'ensemble du système.

Ce sont là quelques exemples de l'utilisation possible du portail. Le plein potentiel de cet outil prometteur sera défini par de nombreux esprits créateurs, ayant comme objectif commun de répondre aux besoins des utilisateurs et utilisatrices.

Le gouvernement confierait à un fournisseur partenaire la conception et la construction du portail Web ainsi que la promotion de cette nouvelle ressource auprès des élèves et des étudiantes et étudiants, des parents, des écoles, des employeurs et du public, tant à l'échelle nationale qu'internationale.

La construction du portail exigera l'établissement de partenariats avec les principaux intervenants, notamment les établissements d'enseignement, les bureaux de traitement des

demandes, le gouvernement et ses organismes, dont un nouveau conseil de l'éducation supérieure. Le portail englobera des données et des renseignements se trouvant déjà sur des sites Web ainsi que de nouveaux outils découlant des recommandations du rapport. Il faudra prévoir du financement pour les coûts de conception du portail et les frais engagés par d'autres partenaires devant adapter leurs sites et leur contenu pour permettre une intégration harmonieuse.

Ce projet sera couronné de succès si on assure son évolution constante car le portail devra être continuellement mis à jour et amélioré en y ajoutant de nouveaux renseignements.

Le Centre d'études indépendantes de TVOntario a conçu le site Web Ma carrière, qui aide les élèves à faire des choix à l'école secondaire afin de pouvoir accéder plus facilement au système d'éducation supérieure. La portée de ce site est loin d'être aussi vaste que celle qui est proposée ici, mais Ma carrière illustre les approches à prendre et les renseignements à fournir au départ. TVOntario devrait participer à ce projet.

Un portail Web efficace n'est qu'un des moyens permettant aux étudiantes et étudiants potentiels et aux membres du public d'obtenir de l'information sur les études supérieures en Ontario. Ce portail se greffera à d'autres stratégies recommandées dans le présent rapport, telles que des initiatives de marketing visant les étudiantes et étudiants étrangers et des initiatives de promotion dans les écoles secondaires afin de remplir les engagements pris à l'égard de la stratégie Apprentissage jusqu'à l'âge de 18 ans.

Résultats

- *Accès des élèves, des étudiantes et étudiants, des parents, des écoles, des conseillers et conseillères en orientation, des employeurs, des apprenantes et apprenants adultes et des immigrantes et immigrants à une source d'information unique au sujet des options pour les études postsecondaires, des choix de carrière, du marché du travail et des sources d'aide financière.*

- *Accès des étudiantes et étudiants étrangers à des renseignements fiables sur le système d'éducation postsecondaire de l'Ontario; amélioration de l'information offerte aux travailleuses et travailleurs formés à l'étranger sur le cheminement qu'ils peuvent faire pour obtenir de la formation et la reconnaissance de leurs titres de compétence ainsi que pour accéder au marché du travail.*

Justification

Les avantages d'afficher des renseignements sur un site Web sont évidents. Individuellement, les partenaires du secteur de l'éducation supérieure ont déjà recours à cet outil pour fournir de l'information. Toutefois, collectivement, l'Ontario est loin de tirer le meilleur parti possible des modes d'information par voie électronique. Il est possible de synthétiser les renseignements et de les regrouper de façon à les axer sur les utilisatrices et utilisateurs. Jusqu'à présent, il est difficile de naviguer sur les divers sites, en passant d'un organisme à un autre. On a demandé au comité consultatif de recommander que les renseignements soient organisés de façon à faciliter la recherche de renseignements précis et adaptés à chaque utilisatrice et utilisateur, et non pour faciliter la tâche des nombreux organismes qui créent le contenu. La présente recommandation vise à répondre à cette demande.

Les diverses recommandations du rapport visent à obtenir une plus grande transparence et un meilleur accès à l'information au sujet de l'éducation supérieure ainsi qu'à créer plus de possibilités de vanter les mérites de l'Ontario à des étudiantes et étudiants potentiels. Le portail sert à ces deux fins. L'information diffusée révélera un système qui prend des mesures énergiques pour atteindre ses trois objectifs : une excellente éducation, des possibilités accrues pour un plus grand nombre de personnes d'accéder au système et un avenir assuré pour le système d'éducation supérieure.

Les efforts déployés à l'avenir en matière de marketing et d'information devront viser un taux accru de participation et de réussite des

groupes traditionnellement sous-représentés. En faisant connaître les possibilités qu'offre l'éducation supérieure et l'aide qui existe pour la participation, le portail Web constitue l'un des éléments de promotion cruciaux pour atteindre les objectifs quant à la participation.

12. Cibles de participation

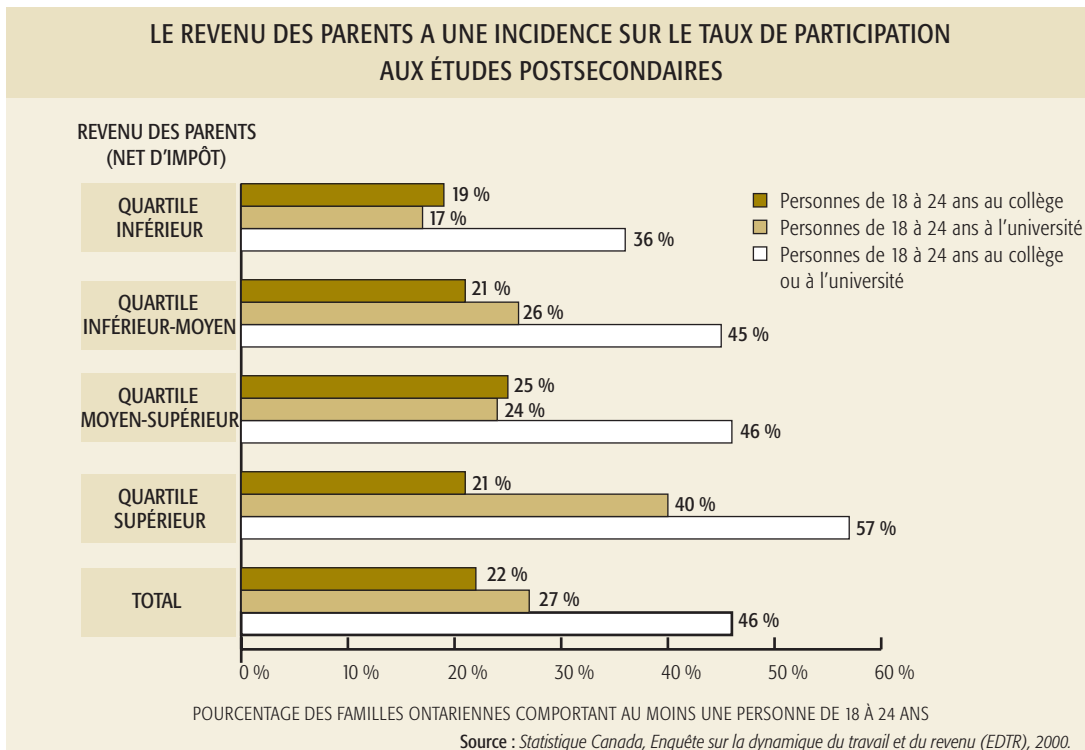
Établir des cibles à moyen et à long terme pour la croissance de la participation à l'enseignement supérieur, notamment pour les étudiantes et étudiants provenant de groupes sous-représentés.

Fonctionnement

Le conseil de l'éducation supérieure, en consultation avec le gouvernement, les collèges, les universités, les partenaires de la collectivité et du secteur privé, établirait des cibles globales de participation à l'éducation postsecondaire en Ontario. Des cibles seraient également établies afin d'atteindre des objectifs stratégiques pour que l'Ontario assure une participation plus équitable des groupes sous-représentés, y compris les étudiantes et étudiants provenant de familles à faible revenu.

Le gouvernement doit également commencer à collaborer immédiatement avec les établissements pour recueillir et publier avec rigueur les données sur l'effectif provenant de groupes sous-représentés et ciblés. À long terme, le gouvernement pourrait envisager d'utiliser un « numéro d'immatri-culation scolaire de l'Ontario »; ce seul numéro permettrait de faire le suivi des Ontariennes et des Ontariens à partir de leur premier contact avec l'école et tout au long de leurs études et de leur formation. Il en résulterait un portrait très complet et fidèle des cheminements éducatifs, des transitions, des taux de participation et des résultats pour la province.

Les établissements contribueraient à atteindre les cibles provinciales de participation en intégrant des cibles d'effectif dans leurs plans pluriannuels. Ces accords comprendraient des stratégies visant à améliorer la participation des groupes sous-représentés, compte tenu de la mission de l'établissement, de son emplacement et de ses points forts, tant du côté de ses programmes d'études qu'en ce qui concerne les services et le soutien fournis aux étudiantes et étudiants.



Le gouvernement obligerait les établissements à rendre compte des progrès réalisés en vue d'améliorer l'accès des étudiantes et étudiants, en insistant particulièrement sur la hausse de l'effectif des étudiantes et étudiants provenant de familles à faible revenu et de groupes sous-représentés. Évidemment, le gouvernement rendrait compte lui aussi des progrès réalisés en vue d'atteindre les cibles provinciales globales.

Pour atteindre les cibles, il faudrait se pencher sur les aspects qui influent sur l'offre et la demande. Du côté de la demande, les établissements devraient adopter les stratégies énoncées aux pages suivantes pour motiver plus de gens, particulièrement les personnes provenant de groupes traditionnellement sous-représentés, à suivre des études supérieures, et les aider à le faire.

Du côté de l'offre, les plans pluriannuels devraient prévoir les fonds de fonctionnement et d'immobilisations qui permettraient d'obtenir les installations, les services et le personnel enseignant nécessaires pour accroître la participation.

Résultats

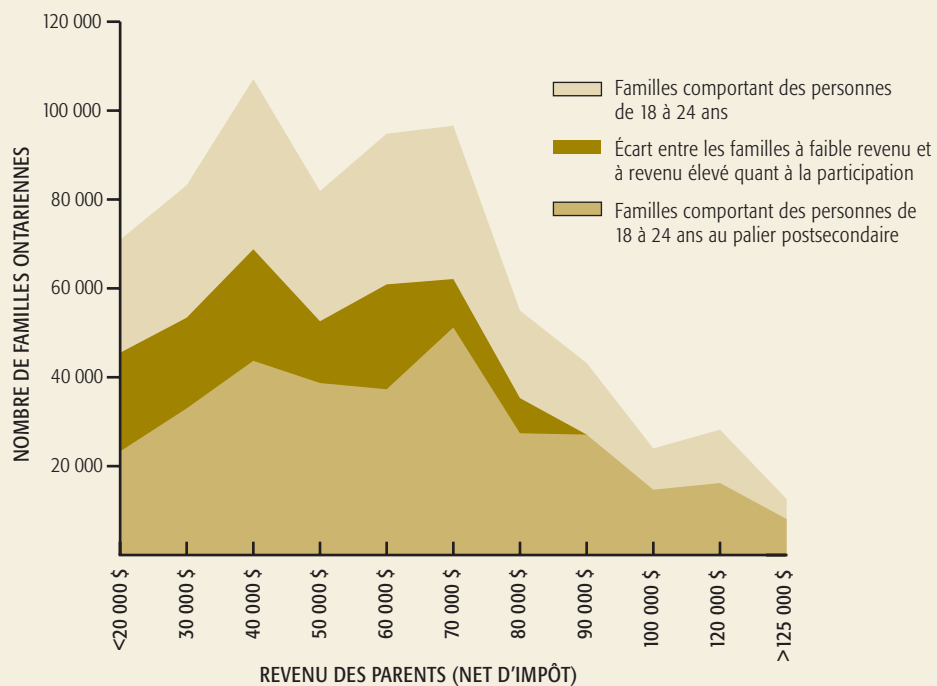
- *Augmentation du taux de participation à l'éducation postsecondaire de l'Ontario en fonction des objectifs provinciaux.*

Justification

Le gouvernement fédéral estime que jusqu'à 70 pour 100 des emplois futurs au Canada nécessiteront une éducation postsecondaire. Comme le taux de participation actuel est d'environ 40 pour 100, l'Ontario doit accorder plus d'attention à l'éducation postsecondaire pour répondre aux besoins du marché du travail et améliorer son rendement économique.

La plupart des personnes qui entreprennent des études postsecondaires sont âgées de 18 à 24 ans. Le ministère des Finances de l'Ontario prévoit que la population de ce groupe d'âge, qui englobe la génération de l'après baby-boom, continuera d'augmenter régulièrement chaque année jusqu'en 2014. Si le taux de participation continue d'aug-

LES ENFANTS DE FAMILLES À FAIBLE REVENU OU À REVENU MOYEN SONT MOINS SUSCEPTIBLES DE FAIRE DES ÉTUDES POSTSECONDAIRES



Source : Statistique Canada, Enquête sur la dynamique du travail et du revenu (EDTR), 2000 (familles comportant au moins une personne de 18 à 24 ans).

menter, il s'agira de la génération la plus scolarisée de l'histoire de l'Ontario.

Il existe de toute évidence une inégalité d'accès à l'éducation postsecondaire. De nombreux groupes sont aux prises avec d'importants obstacles à leur participation et sont sous-représentés, ce qui défavorise assurément les personnes qui en font partie. Cette situation empêche aussi la réalisation des objectifs économiques et sociaux de l'Ontario.

Antécédents socioéconomiques

L'*Enquête sur la dynamique du travail et du revenu (EDTR)* du Canada fournit des données sur la participation aux études postsecondaires. Ces données révèlent que dans les familles ontariennes incluant des personnes âgées de 18 à 24 ans, la participation augmente parallèlement au revenu des parents, tendance visible surtout au palier universitaire; ainsi, parmi les personnes de 18 à 24 ans du quartile de revenu supérieur, plus du double sont susceptibles de fréquenter l'université par rapport à celles du quartile inférieur.

13. Étudiantes et étudiants autochtones

Améliorer la Stratégie de formation et d'enseignement pour les Autochtones, favoriser la croissance de la participation aux professions et aux métiers spécialisés et donner du soutien aux instituts autochtones pour leurs programmes postsecondaires reconnus.

Pour assurer la réussite de ces initiatives, constituer un comité consultatif de l'éducation postsecondaire des Autochtones relevant de la ou du ministre de la Formation et des Collèges et Universités et se composant de représentantes et de représentants du gouvernement provincial, du gouvernement fédéral, des gouvernements des Premières nations, des communautés autochtones, des écoles et des établissements d'enseignement postsecondaire.

Fonctionnement

Depuis plus d'une décennie, la Stratégie de formation et d'enseignement pour les Autochtones de l'Ontario contribue à accroître le taux de participation des Autochtones à l'éducation supérieure ainsi que leur taux de réussite. Dans le cadre de cette stratégie, on octroie des fonds aux collèges et aux universités pour améliorer le choix de programmes offerts ainsi que les services de soutien en fonction des besoins des Autochtones. On accorde des fonds, pour l'élaboration de programmes, à des établissements autochtones qui ont conclu une entente relative à l'éducation avec une université ou un collège financé par les deniers publics. Le financement dans le cadre de cette stratégie et de programmes provinciaux connexes destinés aux étudiantes et étudiants et aux établissements autochtones est gelé à quelque 7 millions de dollars par année depuis 1999.

Le gouvernement devrait augmenter les fonds qu'il consacre à cette stratégie de 7 millions de dollars dès maintenant et de 8 millions de dollars de plus d'ici 2007-2008 afin qu'on offre plus de programmes et de mesures de soutien aux étudiantes et étudiants autochtones. Les nouveaux fonds permettraient d'étoffer les programmes de formation dans les métiers spécialisés qui fonctionnent bien au sein de la communauté autochtone et d'accroître les possibilités quant aux programmes des secteurs de la santé et de l'enseignement et à d'autres programmes de formation professionnelle.

Afin d'augmenter le nombre de médecins autochtones pratiquant en Ontario, une partie de ces fonds servirait à la mise sur pied d'un programme prémedical pour les étudiantes et étudiants autochtones, en s'inspirant de programmes similaires qui sont couronnés de succès dans d'autres provinces. Une autre partie des fonds serait consacrée à la collecte de renseignements sur les progrès réalisés et les résultats obtenus.

L'Ontario devrait exhorter le gouvernement fédéral à commencer à remplir son engagement d'allouer 700 millions de dollars sur une période de dix ans en vue de favoriser les services de santé pour les Autochtones et d'accroître les possibilités de perfectionnement professionnel

pour les Autochtones travaillant dans le secteur de la santé.

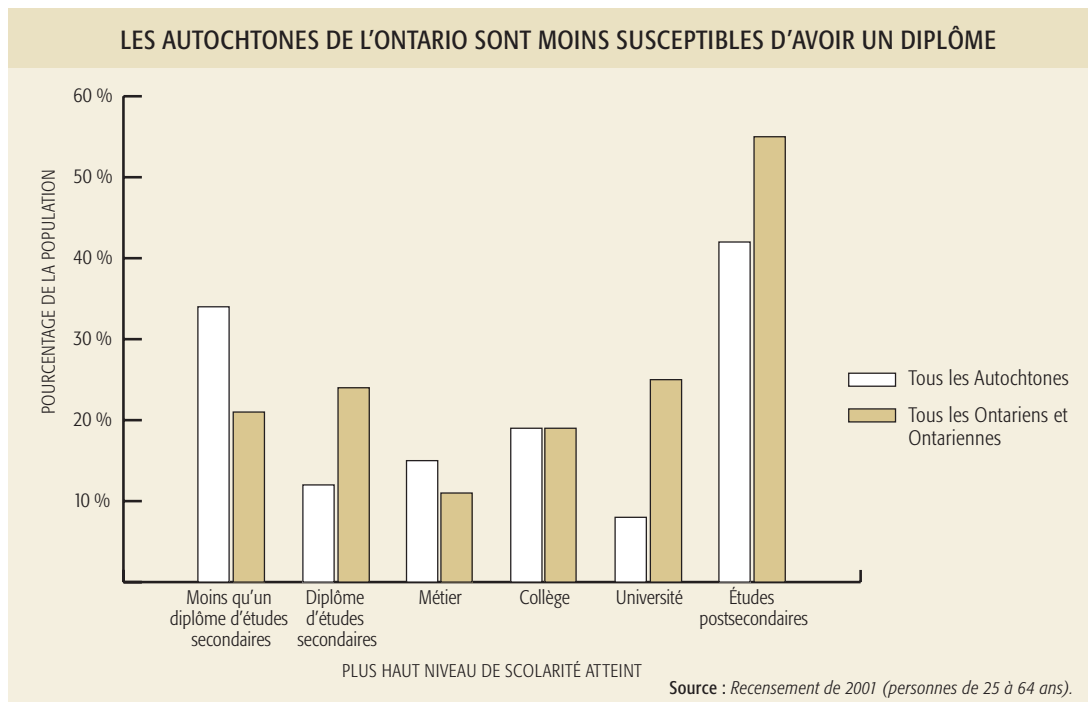
Le gouvernement devrait verser de nouveaux fonds aux instituts autochtones et collaborer avec eux et d'autres établissements pour trouver des façons de rendre les instituts autochtones plus aptes à offrir des programmes postsecondaires d'excellente qualité, d'améliorer la reconnaissance des crédits et de s'assurer que les titres de compétence décernés par les établissements d'enseignement sont reconnus par les employeurs. Avec le temps, on pourrait envisager d'offrir d'autres programmes menant à un diplôme ou à un grade. Les établissements autochtones devraient être assujettis aux mêmes exigences d'obligation redditionnelle et de mesure du rendement que les autres établissements postsecondaires.

Tous les nouveaux fonds devraient être liés aux résultats, notamment l'amélioration de l'accès et de la réussite des étudiantes et étudiants, ainsi qu'au renforcement des ententes de partenariat entre les établissements d'enseignement.

Afin de favoriser la réussite des étudiantes et étudiants autochtones de façon permanente, un comité consultatif relevant du ou de la ministre devrait être établi et avoir le mandat suivant :

- Effectuer des recherches dans les domaines pertinents pour les apprenantes et apprenants autochtones, y compris l'enseignement du savoir autochtone.
- Améliorer davantage l'accès et la réussite des étudiantes et étudiants autochtones qui passent de l'école secondaire aux études postsecondaires.
- Recommander la mise en place de nouveaux programmes, tout spécialement dans les services de santé et d'autres professions.
- Chercher des moyens d'obtenir davantage de fonds fédéraux pour répondre à la demande croissante d'aide financière de la part d'étudiantes et étudiants autochtones.

La responsabilité de l'éducation postsecondaire des étudiantes et étudiants qui sont Indiennes ou Indiens inscrits incombe tout d'abord au gouvernement fédéral, qui est



toujours le principal bailleur de fonds. Il est crucial que le gouvernement fédéral soit un des partenaires au sein du comité consultatif proposé pour qu'on puisse procéder de façon permanente à un examen constructif du niveau de financement fourni par les principaux bailleurs de fonds, ainsi que les rapports qu'ils ont entre eux. Par exemple, il sera utile de déterminer comment les étudiantes et étudiants autochtones vivant dans des réserves isolées du Nord de l'Ontario pourraient le mieux profiter des modes d'enseignement axés sur la technologie et comment utiliser le nouveau financement fédéral pour la formation en soins de santé.

Résultats

- *Augmentation du nombre d'étudiantes et étudiants autochtones inscrits à des programmes d'éducation supérieure, tout spécialement à certains programmes dans le secteur des métiers spécialisés, de la santé et d'autres secteurs professionnels.*
- *Hausse des taux de satisfaction et d'obtention d'un diplôme.*
- *Meilleure collaboration entre les instituts autochtones, le gouvernement et les collèges et les universités partenaires en vue d'améliorer les normes et la qualité des programmes offerts.*

Justification

Selon l'Assemblée des Premières Nations, plus de 10 000 étudiantes et étudiants autochtones n'ont pas accès à des fonds fédéraux suffisants pour entreprendre des études postsecondaires.

Le taux de participation des Autochtones à l'éducation supérieure augmente mais tire toujours de l'arrière. Des recherches démontrent que seulement 42 pour 100 des Autochtones de l'Ontario ont obtenu un diplôme d'études postsecondaires, par rapport à 55 pour 100 pour la population générale.

La population des jeunes autochtones affiche une croissance rapide. Le gouvernement fédéral prévoit que le nombre d'étudiantes et étudiants autochtones au palier postsecondaire augmentera de 25 pour 100 au Canada d'ici 2021. Les enfants et les jeunes constituent près de la moitié de la population autochtone de la province (46 pour 100). Dans le Nord de l'Ontario, contrairement à la population générale qui a diminué, la population autochtone a affiché une croissance de 6 pour 100 entre 1996 et 2001. En créant des possibilités pour ces jeunes, on crée aussi des possibilités pour les établissements et les collectivités du Nord.

Lors des consultations, on a dit aux membres du comité consultatif que même si plus d'étudiantes et étudiants autochtones s'inscrivent à des programmes postsecondaires, les taux de persévérance scolaire et d'obtention d'un diplôme suscitent des préoccupations. On manque de données fiables sur les taux d'obtention d'un diplôme des étudiantes et étudiants autochtones. Voilà pourquoi on propose d'investir des montants supplémentaires pour améliorer la collecte de données.

Le comité consultatif proposé sera en mesure d'aider à définir d'autres stratégies et investissements qui permettront d'accroître le taux de réussite des étudiantes et étudiants autochtones. En 1991, la mise en œuvre de la Stratégie de formation et d'enseignement pour les Autochtones de l'Ontario comportait la création du Conseil autochtone de l'enseignement, qui avait pour mandat de conseiller la ou le ministre sur tous les aspects de l'éducation postsecondaire pour les Autochtones, dont les programmes et les services autochtones et la mise en œuvre de cette stratégie. Le Conseil a été éliminé en 1996.

Les instituts autochtones aident les étudiantes et étudiants autochtones à accéder au système d'études supérieures dans leur collectivité depuis plus de 20 ans. Neuf instituts autochtones ont formé un consortium, et les instituts collaborent étroitement avec les collèges et universités pour dispenser un certain nombre de programmes postsecondaires.

14. « Première génération »

Faire la promotion des études supérieures auprès des familles qui ont des enfants aux paliers élémentaire et secondaire et accorder un soutien continu aux étudiantes et étudiants de la « première génération » qui se sont inscrits à un programme postsecondaire.

Fonctionnement

Il est très probable que, si vous êtes allé au collège ou à l'université, des membres de votre famille y sont déjà allés avant vous. Ils vous ont préparé la voie. Ils vous ont probablement inculqué la valeur de l'éducation postsecondaire lorsque vous étiez enfant, vous ont permis d'imaginer que vous pourriez leur emboîter le pas un jour. Ils vous ont donné l'envie de faire comme eux et instillé un sentiment de fierté.

C'est là un énorme avantage, un avantage dont nous voulons faire bénéficier les jeunes qui viennent de familles où personne avant eux n'a fait d'études postsecondaires, qui ne bénéficient pas de modèles auxquels s'identifier et pour lesquels les attentes sont modestes; les jeunes qui seraient les premiers de leur famille à aller au collège ou à l'université et qui transformeraient les attentes familiales pour les générations à venir. Le but est de briser le moule.

Les collèges, les universités et les conseils scolaires devraient lancer un programme ambitieux de sensibilisation, dans les écoles élémentaires et secondaires, des enfants dont les parents n'ont pas fait d'études postsecondaires. Des ambassadeurs – notamment des étudiantes et étudiants des collèges et universités de la première génération – se rendraient dans les écoles pour montrer l'exemple. Ils passeraient du temps avec les enfants qui, autrement, n'envisageraient même pas de faire des études postsecondaires. Leur rôle consisterait en partie à informer les jeunes sur les options qui leur sont offertes, la façon de se préparer aux études postsecondaires, l'aide offerte et les portes que leur ouvre l'enseignement supérieur sur

le plan du choix de carrière. Le but serait essentiellement de motiver les jeunes et de leur transmettre le désir et la confiance nécessaires pour poursuivre ces options. Les étudiantes et étudiants ambassadeurs feraient également du tutorat auprès des élèves des paliers élémentaire et secondaire et des étudiantes et étudiants du palier postsecondaire dont les parents n'ont pas suivi d'études postsecondaires.

Il faut commencer très tôt – dès l'école élémentaire. Cet objectif devrait faire partie de la stratégie Éducation de la maternelle à la fin des études postsecondaires décrite ailleurs dans le présent rapport et faire appel à la participation du personnel enseignant et d'orientation. Le ministère de l'Éducation et le ministère de la Formation et des Collèges et Universités devraient collaborer avec les intervenants pour que le curriculum permette aux élèves de se créer des aspirations à la mesure de leurs aptitudes et que ce soit là une valeur culturelle intégrée à tous les programmes. Cette valeur est tout aussi importante, pour offrir à tous les élèves des chances égales de réussir, qu'un enseignement de qualité en lecture, en écriture et en mathématiques. Les enfants pourraient en fait y puiser la motivation même dont ils ont besoin pour exceller dans ces matières de base.

Les efforts de sensibilisation devraient inclure les parents qui n'ont pas fait d'études postsecondaires et qui ont besoin d'aide pour appuyer les nouvelles aspirations de leurs enfants. Il importe également de leur montrer comment les obligations d'épargne-études et l'aide aux étudiantes et étudiants peuvent les aider à faire face aux coûts de l'éducation postsecondaire.

L'aide aux élèves dont les parents n'ont pas fait d'études supérieures ne devrait pas s'arrêter lorsque ceux-ci prennent la décision de poursuivre de telles études. Il faudrait améliorer l'aide financière et les services et les soutiens offerts dans les collèges et les universités, dont les services de transition, d'orientation et de tutorat, car ils contribuent à la réussite des jeunes qui sont les premiers de leur famille à suivre des études supérieures.

Pour mettre en œuvre la stratégie visant la première génération, le gouvernement devrait

affecter 5 millions de dollars par année dès 2005-2006. L'affectation de ces fonds devrait tenir compte des coûts additionnels que peut entraîner la prestation de tels programmes de promotion au sein de la population francophone.

Il faudrait lancer des initiatives afin de solliciter des donateurs privés et des entreprises, dont certains participent déjà à ce genre de programme dans leurs localités, afin de déterminer la meilleure façon de mettre en place des approches globales dans toutes les collectivités de la province.

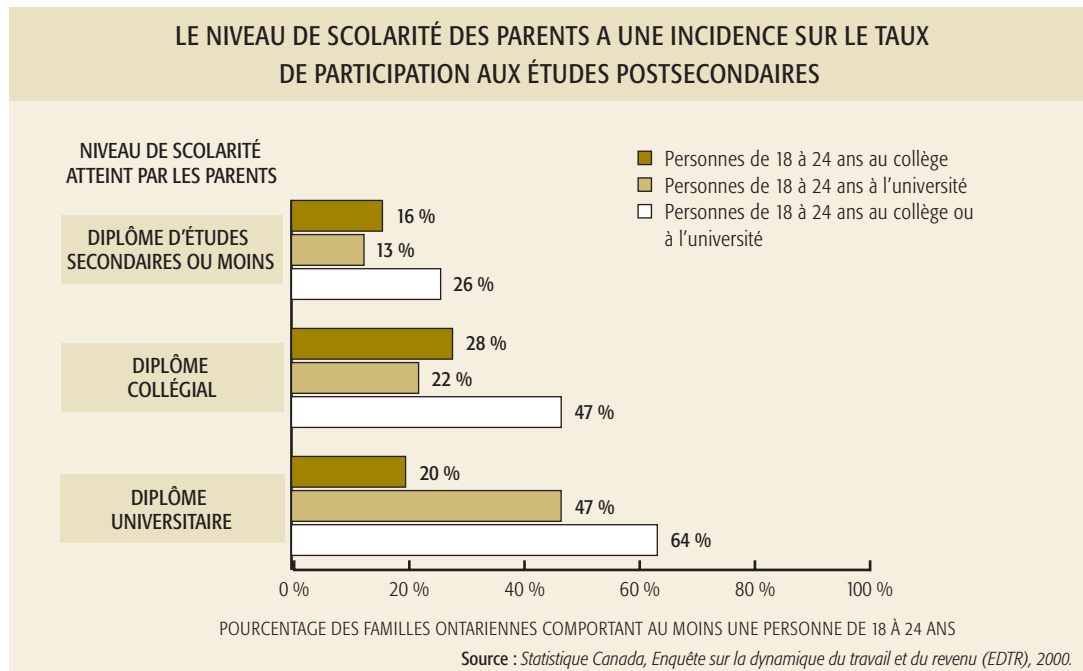
Pour faciliter le déploiement d'étudiantes et étudiants ambassadeurs, le gouvernement devrait verser à compter de 2005-2006 des fonds au Régime travail-études de l'Ontario (RTEO). Ces fonds permettraient de rémunérer ces ambassadeurs pour leur travail auprès des élèves de même que les étudiantes et étudiants qui donnent une aide scolaire aux élèves et aux étudiantes et étudiants de collège et d'université dont les parents n'ont pas suivi d'études postsecondaires. Le RTEO devrait être modifié de façon à prendre en charge l'intégralité du coût de ces activités plutôt que de le partager avec les établissements selon la proportion habituelle de 75:25.

Résultats

- *Augmentation du nombre d'élèves dont les parents n'ont pas fait d'études postsecondaires qui obtiennent un diplôme d'études secondaires et poursuivent des études postsecondaires.*
- *Sensibilisation d'un plus grand nombre de familles aux avantages de l'éducation postsecondaire et aux façons d'aider les enfants à réussir, y compris les moyens d'économiser en vue des études supérieures.*

Justification

Les personnes dont les parents sont allés au collège ou à l'université ont beaucoup plus de chances de poursuivre des études postsecondaires que celles dont les parents ne possèdent qu'un diplôme d'études secondaires ou moins. Des familles entières peuvent être exclues pendant plusieurs générations. On estime que, en 2001, le tiers de jeunes de moins de 18 ans venait de familles (à un ou deux parents) où aucun des parents n'avait fait d'études postsecondaires.



Les enfants dont les parents n'ont pas fait d'études postsecondaires représentent une bonne proportion des élèves du palier secondaire qui ne poursuivront pas leurs études. Beaucoup font partie de groupes traditionnellement sous-représentés dont il est question dans le présent rapport, à savoir les personnes à faible revenu, les Autochtones et certaines minorités raciales.

15. Étudiantes et étudiants ayant un handicap

Obliger les établissements à faire de la promotion auprès des élèves handicapés, à leur école et dans leur collectivité pour faciliter la transition vers l'éducation postsecondaire. Financer des services améliorés d'orientation scolaire et professionnelle sur le campus. Favoriser l'évolution des centres de recherche et d'excellence de façon à améliorer les services aux étudiantes et étudiants ayant un handicap, et distribuer aux établissements le financement consacré au soutien et aux services à ces étudiantes et étudiants en fonction de leur nombre dans un établissement donné.

Fonctionnement

Les établissements ont fait beaucoup d'efforts, sous la direction des bureaux des services aux personnes handicapées, pour réduire les obstacles à la réussite des étudiantes et étudiants ayant un handicap. On a obtenu de bons résultats. Mais nous devons maintenant faire encore plus.

Les établissements doivent davantage communiquer avec les écoles secondaires, comme ils le feront aussi à l'aide des stratégies Première génération, Éducation de la maternelle à la fin des études postsecondaires et Apprentissage jusqu'à l'âge de 18 ans, pour encourager les étudiantes et étudiants ayant un handicap à poursuivre des études supérieures et leur faciliter la transition.

L'identification précoce des besoins des étudiantes et étudiants et l'amélioration des

partenariats entre les conseils scolaires et les services offerts dans les établissements d'enseignement postsecondaire faciliteront l'intégration des étudiantes et étudiants et une meilleure continuité dans les services spécialisés. Grâce à une meilleure formation, le personnel enseignant comprendra mieux les besoins des étudiantes et étudiants ayant un handicap.

Si les bureaux de l'aide financière, du registraire et des services aux personnes handicapées des établissements collaboraient plus étroitement entre eux, les services offerts aux nouveaux étudiants et étudiantes ayant un handicap s'en trouveraient améliorés.

Les établissements devraient également mettre l'accent sur la transition au monde du travail pour les titulaires d'un diplôme qui ont un handicap. Les centres de carrière devraient avoir du personnel chargé d'aider les personnes handicapées à obtenir de l'information sur les débouchés de carrière, de contacter des employeurs, de lutter contre les préjugés et les idées toutes faites et de transférer les soutiens requis. Les étudiantes et étudiants ayant un handicap peuvent bénéficier des programmes scolaires d'expérience de travail, grâce à un travail d'été ou à temps partiel ou bien à des programmes d'observation au poste de travail ou d'éducation coopérative.

L'Ontario affecte actuellement 17 millions de dollars à une subvention de fonctionnement visant spécifiquement à aider les étudiantes et étudiants ayant un handicap. Pour améliorer cette contribution, le gouvernement devrait ajouter à ce montant une somme de 5 millions de dollars pour chacune des trois prochaines années.

Le gouvernement devrait également s'entendre avec les établissements pour modifier la formule de répartition de la subvention. La part de celle-ci revenant à chaque établissement est déterminée en fonction de l'effectif global, alors qu'elle devrait plutôt se fonder sur le nombre d'étudiantes et d'étudiants qui ont un handicap et sur le coût des services que les établissements doivent leur fournir.

La formule de répartition devrait également appuyer la mise en place de centres d'excellence et de recherche dans des établissements de premier plan, comme le centre Glen

Crombie du Collège Cambrian. Le Comité consultatif des affaires des personnes handicapées au palier postsecondaire, chargé de conseiller la ministre, pourrait s'attacher à déterminer et à partager les pratiques mises en place par les établissements et les fournisseurs de services de la province pour aider les personnes handicapées.

Finalement, la formule de répartition de la subvention de fonctionnement, les règles régissant l'aide financière et la structure des droits de scolarité devraient tenir compte des besoins propres aux étudiantes et étudiants ayant un handicap et du fait que la nécessité d'étaler les études sur une plus longue période, dans certains cas, entraîne une hausse des coûts, et pour les personnes concernées et pour les établissements.

Résultats

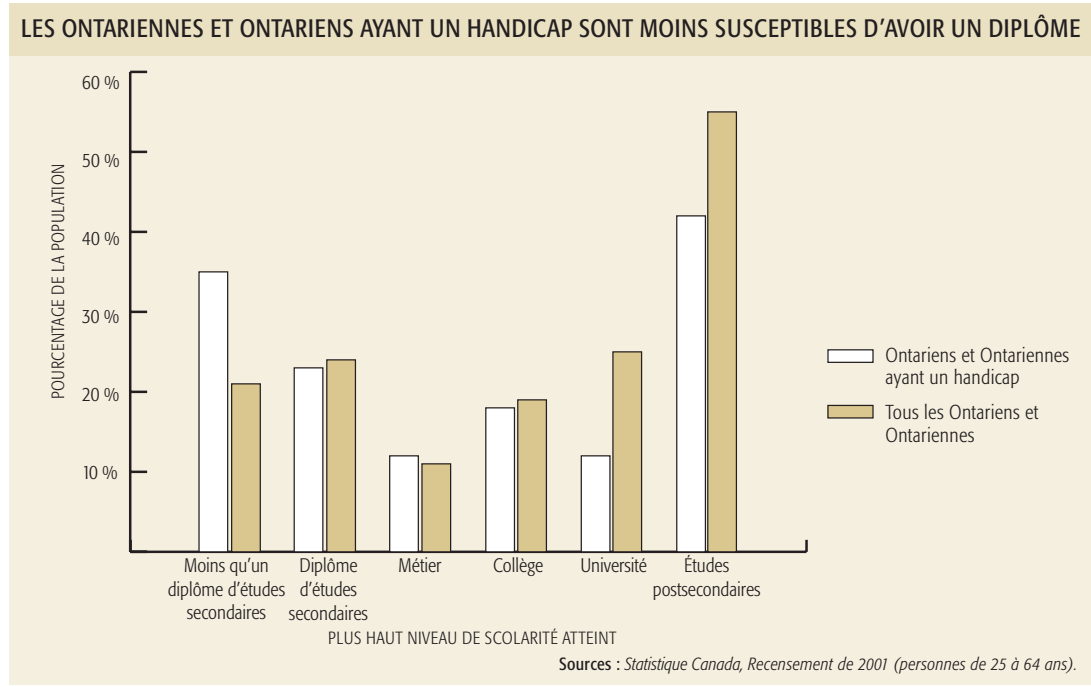
- *Plus grande sensibilisation aux besoins des étudiantes et étudiants ayant un handicap dans les collèges et universités.*
- *Transition facilitée de la collectivité ou de l'école secondaire aux établissements d'enseignement postsecondaire, puis au monde du travail.*

- *Financement accru et mieux ciblé, qui tient compte du niveau des services assurés par les établissements.*

Justification

Au total, 13,5 pour 100 des Ontariennes et Ontariens déclarent avoir un handicap. En Ontario, 12 pour 100 des adultes qui ont un handicap ont un diplôme universitaire contre plus de 25 pour 100 pour la totalité de la population adulte. Environ la moitié des adultes ayant un handicap ne font pas partie de la population active en Ontario, contre 19 pour 100 pour les autres adultes. En ce qui concerne les adultes ayant un handicap qui font partie de la population active, le taux de chômage est presque le double que chez les autres adultes, et le revenu moyen s'établit aux deux tiers seulement du revenu moyen des autres adultes.

Les personnes qui ont un handicap sont souvent aux prises avec des obstacles qui rendent très difficile l'accès à l'éducation postsecondaire, notamment une aide financière insuffisante, l'inaccessibilité physique, la méconnaissance des troubles d'apprentissage, la lourdeur et la lenteur des formalités nécessaires à l'inscription et à l'obtention des services de soutien et les attitudes négatives. Lors des consultations,



des étudiantes et étudiants ayant un handicap nous ont dit que le personnel enseignant, l'administration et leurs camarades n'étaient souvent pas conscients de leurs besoins. Beaucoup souhaitent que les gens soient mieux au fait des droits et responsabilités de chacun en vertu du *Code des droits de la personne* de l'Ontario.

La politique concernant le handicap de la Commission des droits de la personne de l'Ontario confirme que l'accessibilité aux études postsecondaires ne se borne pas à l'accès physique, mais qu'elle englobe l'accès aux programmes d'études, aux méthodes de prestation et d'évaluation et aux soutiens et aménagements nécessaires pour assurer l'égalité des chances aux étudiantes et étudiants qui ont un handicap.

Si la *Loi de 2004 sur l'accessibilité pour les personnes handicapées de l'Ontario*, qui a été présentée récemment, est adoptée, les collèges et les universités de la province devront instaurer les mesures nécessaires pour améliorer l'accessibilité en vertu d'un cadre législatif.

Quelque 24 300 personnes handicapées sont inscrites dans des collèges et universités en Ontario, ce qui représente 5 pour 100 du total des effectifs. Comme ils sont tenus de le faire, les établissements d'enseignement post-secondaire ont mis en place diverses méthodes de prestation pour répondre aux besoins des étudiantes et étudiants ayant un handicap. Quelque 4 500 personnes bénéficient d'une Bourse d'études pour personnes handicapées de l'Ontario.

La ministre de la Formation et des Collèges et Universités a annoncé récemment la création du Comité consultatif des affaires des personnes handicapées au palier postsecondaire chargé :

- de la conseiller sur les problèmes touchant les étudiantes et étudiants du postsecondaire qui ont un handicap, de façon à tirer le meilleur parti possible des fonds versés au profit des personnes handicapées;
- des projets de recherche qui pourraient être entrepris dans les domaines prioritaires.

16. Favoriser l'épargne

Financer un programme ontarien d'obligations d'épargne-études pour encourager les familles à faible revenu à épargner, afin que les parents puissent se préparer aux études collégiales ou universitaires de leurs enfants et y contribuer financièrement.

Fonctionnement

À compter de 2005-2006, le gouvernement de l'Ontario devrait commencer à verser des contributions aux régimes enregistrés d'épargne-études (REEE) équivalentes à celles du gouvernement fédéral dans le cadre du Bon d'études canadien. Après l'ouverture d'un compte de REEE pour l'enfant, l'Ontario verserait 500 \$ pour la première année d'admissibilité et 100 \$ par année suivante d'admissibilité jusqu'à ce que l'enfant atteigne 15 ans, ce qui représente une aide maximale de 2 000 \$ par enfant.

Le gouvernement de l'Ontario devrait collaborer avec le gouvernement fédéral pour rationaliser l'administration de ce programme et l'assortir d'un programme conjoint de promotion.

Les nouvelles obligations d'épargne-études deviendraient un avantage tangible pour accroître le taux de participation des étudiantes et étudiants de la « première génération » et des Ontariennes et Ontariens à faible revenu.

Le gouvernement fédéral a instauré le Bon d'études canadien pour les enfants nés après 2003. L'admissibilité à ce programme, établie chaque année, repose sur l'admissibilité de la famille au Supplément de la prestation nationale pour enfants. En 2002-2003, environ 952 500 enfants ont reçu ce supplément en Ontario. Si l'Ontario accordait un montant équivalant à la contribution fédérale, près d'un million d'enfants pourraient être admissibles à une contribution maximale de 4 000 \$ à leur REEE.

Résultats

- *Plus de familles à faible revenu épargnent pour les études postsecondaires de leurs enfants.*
- *Les enfants de familles à faible revenu sont encouragés à faire compter l'éducation postsecondaire parmi leurs aspirations.*

Justification

Il existe une corrélation étroite entre, d'une part, le revenu familial ou le niveau de scolarité des parents et, d'autre part, le taux de participation des enfants aux études postsecondaires, de même qu'entre le revenu familial et le niveau de scolarité des parents. Cela devrait changer.

Les jeunes de familles à faible revenu peuvent renoncer aux études postsecondaires parce qu'ils craignent d'accumuler des dettes en raison du coût élevé de ces études. Il est d'ailleurs irréaliste de s'attendre à ce que ces familles épargnent, sans aide, beaucoup d'argent pour les études postsecondaires. D'après Statistique Canada, moins du cinquième des familles dont le revenu est inférieur à 30 000 \$ mettent de l'argent de côté pour les études postsecondaires de leurs enfants, par rapport à environ les deux tiers des familles dont le revenu est supérieur à 80 000 \$.

Les cotisants à un REEE peuvent obtenir une subvention fédérale représentant 20 pour 100 de leurs contributions, appelée Subvention canadienne pour l'épargne-études. Cependant, les familles à faible revenu n'ont généralement pas les moyens de faire la contribution minimum requise à un REEE pour obtenir cette subvention.

L'instauration du Bon d'études canadien en 2003 a permis de contourner cette restriction. L'admissibilité repose sur le revenu familial et non sur la contribution éventuelle de la famille.

L'Ontario peut doubler la contribution totale prévue dans le cadre de cette initiative en imitant le programme fédéral. La contribution maximum non renouvelable de 4 000 \$ des deux paliers de gouvernement en vertu de l'initiative fédérale-provinciale proposée représenterait un bon départ pour assumer le coût des études postsecondaires. En plus de la hausse de l'épargne familiale, des cibles de participation ambitieuses, de la stratégie pour les étudiantes et étudiants de la « première génération », de l'amélioration de l'aide financière aux étudiantes et étudiants et d'une meilleure information, ce nouveau programme permettrait d'augmenter le taux de participation aux études postsecondaires des étudiantes et étudiants à faible revenu.

OBJECTIF : Une plus grande accessibilité

STRATÉGIE 4 : Rendre les études supérieures plus abordables pour les étudiantes et étudiants et leurs familles.

Mesures recommandées

17. Bourses immédiates

Éliminer les obstacles auxquels font face les étudiantes et étudiants à faible revenu et leurs familles par les moyens suivants :

- instaurer une bourse provinciale d'un maximum de 6 000 \$ par année pour les étudiantes et étudiants à faible revenu pour couvrir les droits de scolarité et droits accessoires obligatoires pour les quatre premières années d'études. Les établissements dont les droits sont plus élevés devront accorder des bourses aux étudiantes et étudiants qui en ont besoin pour compenser les droits supplémentaires;
- demander au gouvernement fédéral de tenir compte de l'intégralité des frais de subsistance et d'instaurer un programme substantiel de bourses fédérales pour aider les étudiantes et étudiants qui ont un revenu faible, de très grands besoins financiers ou des personnes à charge à assumer leurs frais de subsistance;
- aider les bénéficiaires du programme Ontario au travail à s'inscrire à des programmes postsecondaires.

Fonctionnement

Bourses d'études pour étudiantes et étudiants à faible revenu

Dès que possible, et d'ici 2006-2007 au plus tard, le gouvernement devrait instaurer un régime de bourses immédiates pour les étudiantes et étudiants à faible revenu. Ces bourses d'études paieraient la totalité des droits de scolarité d'environ 65 000 étudiantes et étudiants provenant des familles au revenu le plus bas. En outre, 30 000 autres étudiantes et étudiants recevraient des bourses couvrant une partie de leurs droits.

Ces bourses, de même que les autres recommandations portant sur les services d'approche précoce auprès des élèves à faible revenu, nous permettraient de nous attaquer à des obstacles persistants à l'accès aux études postsecondaires.

Ces bourses seraient versées à l'avance, et les étudiantes et étudiants pourraient y puiser pendant leurs quatre premières années d'études dans une université ou un collège d'arts appliqués et de technologie. Dans le cas des étudiantes et étudiants à charge, l'admissibilité serait fondée sur le revenu parental de l'année précédente.

Les étudiantes et étudiants à charge dont la famille a un revenu net assez faible pour être admissible au Supplément de la prestation nationale pour enfants seraient admissibles à une bourse immédiate. Dans le cas des familles dont le revenu est inférieur à 22 615 \$, la bourse couvrirait les droits de scolarité et les droits accessoires jusqu'à concurrence de 6 000 \$ par année. Les étudiantes et étudiants dont la famille a un revenu de 22 615 \$ à 35 000 \$ recevraient une bourse partielle, selon une échelle dégressive. La bourse s'élèverait au minimum à 500 \$.

Pour s'assurer que les bourses immédiates et les prêts sont offerts aux étudiantes et étudiants qui en ont le plus besoin, la définition d'étudiante ou étudiant à charge devrait être modifiée afin d'inclure les étudiantes et étudiants célibataires de 25 ans et moins inscrits à un programme de premier cycle ou à un programme collégial. Le gouvernement fédéral devrait être invité à apporter un changement semblable au Programme canadien de prêts aux étudiants.

Les étudiantes et étudiants qui ne sont pas considérés comme étant à charge, c'est-à-dire qui sont mariés ou ont des enfants, ont plus de 25 ans ou sont pupilles de la Couronne, seraient également admissibles à la bourse intégrale ou partielle si le total de leur revenu net et de celui de leur partenaire se situe sous le seuil d'admissibilité, sous réserve d'un examen de leurs autres ressources financières.

En bout de ligne, ce nouveau régime de bourses immédiates remplacerait complètement la Subvention d'appui aux étudiantes et étudiants, le programme actuel de remise de dette de la province. Cependant, en attendant l'instauration de bourses fédérales pour frais de subsistance, ce programme doit être maintenu pour limiter la dette des étudiantes et étudiants qui ont des besoins financiers élevés, particulièrement ceux qui ont des frais de subsistance supplémentaires à assumer parce qu'ils ont des personnes à charge.

Bourses des établissements

Les établissements d'enseignement post-secondaire qui exigent plus de 6 000 \$ par année en droits de scolarité et droits accessoires seraient tenus d'assumer les droits dépassant ce montant pour les étudiantes et étudiants qui en ont besoin.

Dans le cas d'une étudiante ou d'un étudiant qui est admis à un programme dont les droits sont élevés et qui est admissible à une bourse d'études pour étudiantes et étudiants à faible revenu de la province, l'établissement serait systématiquement tenu de verser une bourse correspondant au montant des droits qui dépasse 6 000 \$ par année.

Exemple : Lise provient d'une famille monoparentale. Sa mère a gagné 20 000 \$ l'an dernier et, après déductions, a déclaré un revenu net de 19 000 \$ à la ligne 236 de sa déclaration de revenus. Lise est admise au programme de génie électrique, dont les droits de scolarité et droits accessoires obligatoires totalisent 7 900 \$. Elle est admissible à la bourse maximum de 6 000 \$ de la province et à une bourse de 1 900 \$ de l'université, de sorte que les droits qu'elle a à acquitter sont réduits à zéro. En outre, elle sera admissible à une aide financière pour ses frais de subsistance et les autres coûts qu'elle aura à assumer pour ses études.

Pour les étudiants et étudiantes qui ne sont pas admissibles aux bourses d'études pour étudiantes et étudiants à faible revenu, certains programmes aux droits élevés pourraient demeurer inaccessibles. L'établissement accorderait également une bourse d'études aux étudiantes et étudiants qui, d'après l'évaluation des besoins aux fins du Régime d'aide financière aux étudiantes et étudiants de l'Ontario (RAFEO), disposent de ressources financières insuffisantes pour assumer la portion des droits de scolarité qui dépasse 6 000 \$ par année.

Pour qu'elles parviennent le plus efficacement possible à améliorer l'accessibilité, les bourses d'études des établissements devraient être appliquées directement aux droits de scolarité des étudiantes et étudiants. On éviterait ainsi d'imposer une dépense à ces derniers à un moment où ils n'auraient pas les moyens de l'assumer.

La règle actuelle qui oblige les établissements à réserver 30 pour 100 des recettes qu'ils tirent des hausses des droits de scolarité devrait être abolie. Chaque établissement serait simplement responsable de mettre de côté assez d'argent pour offrir des bourses pouvant fournir aux étudiantes et étudiants l'aide financière à laquelle ils ont droit d'après l'évaluation des besoins aux fins du RAFEO.

Gouvernement fédéral

La politique relative aux droits de scolarité relève de la province, qui devrait également être responsable de fournir de l'aide financière aux étudiantes et étudiants pour les coûts liés aux droits de scolarité. Le gouvernement fédéral devrait prendre en charge l'aide pour les frais de subsistance.

Le gouvernement provincial devrait entamer immédiatement des pourparlers avec le gouvernement fédéral et inviter ce dernier à instaurer un programme substantiel de bourses pour frais de subsistance. Cette mesure renforcerait l'engagement de la province à l'égard des étudiantes et étudiants à faible revenu.

En outre, le gouvernement fédéral devrait accorder une bourse pour les frais de subsistance des étudiantes et étudiants dont le revenu familial est assez faible pour les rendre admissibles à une telle bourse, de façon à fournir une aide uniforme et à réduire au minimum la dette des étudiantes et étudiants.

Cet éclaircissement des rôles rendrait l'aide financière aux étudiantes et étudiants plus facile à administrer et à comprendre et plus comptable. Le public serait mieux en mesure de déterminer avec quelle efficacité chaque palier de gouvernement répond aux besoins des étudiantes et étudiants.

Dans le cadre de ce réaménagement des responsabilités, le gouvernement fédéral devrait reconnaître que les frais de subsistance varient considérablement d'une étudiante ou d'un étudiant à l'autre, selon sa situation familiale. Contrairement au programme fédéral, le Régime de prêts aux étudiants de l'Ontario (RPEO) prévoit actuellement une limite de prêt plus élevée pour les étudiantes et étudiants mariés que pour les étudiantes et étudiants célibataires. Il est recommandé que les frais de subsistance supplémentaires des étudiantes et étudiants mariés et chefs de famille monoparentale fassent l'objet de nouvelles bourses fédérales pour frais de subsistance.

Ontario au travail

Dès maintenant, le gouvernement provincial devrait offrir un meilleur soutien aux bénéficiaires du programme Ontario au travail qui s'inscrivent à des programmes d'études postsecondaires.

Le présent rapport recommande d'apporter des changements immédiats pour permettre aux étudiantes et étudiants chefs de famille monoparentale et mariés bénéficiaires de continuer de recevoir des prestations de soutien au revenu et des prestations connexes pendant leurs études. Ces personnes demeureraient admissibles à une aide financière, mais pendant leurs études, le montant de leurs prestations non remboursables d'Ontario au travail serait soustrait de l'aide financière qui leur est accordée pour leurs frais de subsistance.

Résultats visés

- **Réduction des obstacles financiers et accessibilité accrue pour les personnes qualifiées provenant de milieux moins fortunés.**
- **Responsabilité claire des établissements de verser une aide financière aux étudiantes et étudiants lorsqu'ils haussent les droits de scolarité.**
- **Pas de droits de scolarité, quel qu'en soit le montant, pour les étudiantes et étudiants au revenu le plus bas, et droits réduits pour les autres étudiantes et étudiants à faible revenu.**
- **Aide accrue aux bénéficiaires d'Ontario au travail qui retournent aux études et qui sont chefs de famille monoparentale ou mariés.**
- **Réduction de la dette fédérale des étudiantes et étudiants et hausse des bourses pour frais de subsistance.**
- **Responsabilités claires du gouvernement fédéral, de l'Ontario et des établissements en matière d'aide financière aux étudiantes et étudiants pour rendre le processus plus compréhensible et comptable au public.**

Justification

Les étudiantes et étudiants de familles à faible revenu sont les plus susceptibles d'avoir de la difficulté à se permettre des études postsecondaires sans aide gouvernementale.

Le revenu familial peut représenter un véritable obstacle à la participation. Selon des données ontariennes tirées de l'*Enquête sur la dynamique du travail et du revenu de 2000*, la probabilité qu'une jeune personne fréquente l'université augmente d'environ quatre points de pourcentage par tranche de 10 000 \$ de revenu parental annuel.

Les étudiantes et étudiants à faible revenu sont beaucoup plus préoccupés par l'endettement que leurs pairs de familles à revenu moyen. Une enquête (Acumen Research Group) menée en 2003 auprès des personnes ayant présenté une demande d'admission aux collèges a révélé que celles qui proviennent de ménages à faible revenu s'attendent à s'endetter plus, et craignent sensiblement plus de ne pas avoir assez d'argent pour terminer leurs études, d'avoir un endettement élevé après avoir obtenu leur diplôme et de ne pas avoir la capacité de rembourser leurs dettes dans un délai raisonnable.

Les bourses pour étudiantes et étudiants à faible revenu élimineraient l'effet dissuasif des prêts, qui subsiste malgré les remises de dette éventuelles.

En ayant recours à l'évaluation normalisée des besoins aux fins du RAFEO pour déterminer l'aide que l'établissement doit fournir à l'égard des droits de scolarité supérieurs à 6 000 \$, les étudiantes et étudiants suivant ces programmes pourraient s'attendre à une aide équivalente, où qu'ils poursuivent leurs études.

Avant 1996-1997, les bénéficiaires d'aide sociale qui s'inscrivaient à un programme postsecondaire recevaient des prestations non remboursables pour leurs frais de subsistance ainsi que des prêts d'études pour acheter des manuels et acquitter leurs droits de scolarité. Depuis 1996-1997, les bénéficiaires d'Ontario au travail financent la totalité de leurs frais de subsistance et du coût de leurs études à même les prêts canadiens et ontariens d'études lorsqu'ils poursuivent des études postsecondaires.

Il est évident que ces modalités causent des difficultés à de nombreux bénéficiaires d'Ontario au travail qui sont retournés aux études. Ainsi, certains d'entre eux perdent leurs prestations d'Ontario au travail, notamment leur prestation pour vêtements d'hiver. D'autres subissent des interruptions de revenus entre les semestres d'études car ils doivent remplir les documents nécessaires pour renouveler leur admissibilité aux prestations. Certains éprouvent des difficultés parce que l'aide du RAFEO est accordée en deux montants forfaitaires qui compliquent la gestion d'un budget serré. Les étudiants et étudiantes qui ne terminent pas leur programme sont inadmissibles à la remise de dette accordée au titre de la Subvention d'appui aux étudiantes et étudiants; ils doivent donc rembourser la totalité de leurs prêts.

Le nombre de chefs de famille monoparentale qui reçoivent une aide financière du RAFEO pour des études collégiales ou universitaires a subi une baisse et est passé de plus de 12 000, avant 1996-1997, à 7 300, aujourd'hui.

La restructuration des prêts étudiants pour les diviser en deux volets, droits de scolarité et frais de subsistance, se ferait à l'instar de plusieurs autres territoires, tels que l'Australie et la Grande-Bretagne. Elle rendrait l'aide financière aux étudiantes et étudiants plus facile à comprendre et à administrer et aiderait le public à évaluer la mesure dans laquelle les paliers de gouvernement respectent leurs obligations à l'égard des étudiantes et étudiants.

18. Accès amélioré aux prêts

Réduire les obstacles financiers auxquels font face les étudiantes et étudiants par les moyens suivants :

- augmenter le total des prêts accordés aux étudiantes et étudiants afin de mieux tenir compte des frais de subsistance et du coût de leurs études;
- augmenter les limites des prêts provinciaux pour payer la première tranche de 6 000 \$ des droits de scolarité et des droits accessoires obligatoires des étudiantes et étudiants qui ont des besoins financiers mais ne sont pas admissibles aux nouvelles bourses provinciales, et obliger les établissements qui exigent des droits plus élevés à accorder des bourses aux étudiantes et étudiants qui n'ont pas les ressources financières nécessaires pour les assumer;
- réduire la contribution attendue des parents à l'éducation de leurs enfants au moment de déterminer l'admissibilité aux programmes canadiens et ontariens de prêts d'études;
- accorder des prêts supplémentaires aux parents qui ont besoin d'aide pour verser leur contribution, jusqu'à concurrence de la totalité des droits de scolarité et des droits accessoires obligatoires (lorsque les parents refusent de verser leur contribution, le prêt peut être fait directement aux étudiantes et étudiants).

Fonctionnement

Augmentation du montant des prêts

En 2005-2006, le gouvernement provincial devrait prendre la première de deux mesures visant à augmenter la limite hebdomadaire des prêts pour les étudiantes et étudiants célibataires, comme cela s'impose depuis longtemps, et à fournir une aide financière plus appropriée. La limite hebdomadaire de l'Ontario pour les étudiantes et étudiants

célibataires devrait passer de 110 \$ à 140 \$. Cette hausse concorderait avec l'augmentation prévue de la limite hebdomadaire des prêts dans le cadre du Programme canadien de prêts aux étudiants. (La limite fédérale augmentera de 27 pour 100, passant de 165 \$ à 210 \$ par semaine.)

La limite hebdomadaire des prêts de l'Ontario pour les étudiantes et étudiants mariés et chefs de famille monoparentale est déjà beaucoup plus généreuse, étant de 335 \$.

Comme deuxième mesure, la province devrait, à partir de 2006-2007, dépasser l'augmentation fédérale de la limite hebdomadaire des prêts et augmenter la limite provinciale des prêts pour la faire passer à 175 \$ par semaine (pour les étudiantes et étudiants célibataires) aux fins des droits de scolarité et des droits accessoires obligatoires.

Grâce à cette deuxième hausse de la limite hebdomadaire des prêts, la province pourrait accorder aux étudiantes et étudiants de l'Ontario des prêts suffisants pour assumer des droits de scolarité et des droits accessoires obligatoires pouvant atteindre 6 000 \$ par année. Les prêts seraient accordés aux étudiantes et étudiants ayant des besoins financiers mais qui ne sont pas admissibles au montant maximum de la nouvelle bourse pour les étudiantes et étudiants à faible revenu. Les étudiantes et étudiants n'obtenant pas le montant maximum de cette bourse se verraient accorder un prêt pour la différence. Ce changement coïnciderait avec la fin du gel des droits de scolarité dans la province.

Cette aide financière supplémentaire de la province devrait être suffisante pour payer la totalité des droits de scolarité et des droits accessoires obligatoires des étudiantes et étudiants admissibles inscrits à la plupart des programmes des universités et des collèges. Les étudiantes et étudiants devant payer chaque année des droits supérieurs à 6 000 \$ pourront aussi être admissibles à une bourse des établissements, comme nous l'avons déjà mentionné.

L'aide financière accordée pour les droits de scolarité serait appliquée directement aux droits de scolarité et aux autres droits. Ainsi, les pressions financières imposées aux étudiantes

et étudiants durant les premières années d'études seraient réduites ou supprimées.

Quant au gouvernement fédéral, la restructuration des programmes de prêts aux étudiantes et étudiants afin de diviser clairement les droits de scolarité et les frais de subsistance permettrait d'envisager le versement de montants mensuels dans le cadre du Programme canadien de prêts aux étudiants. La plupart des gens auraient de la difficulté à gérer leurs finances s'ils recevaient deux versements par année. En plaçant les étudiantes et étudiants dans cette situation, on nuit à leur capacité de gérer leur budget efficacement.

Contribution des parents

À compter de 2005-2006, la province devrait, à l'instar du Programme canadien de prêts aux étudiants, réduire la contribution attendue des parents à l'éducation de leurs enfants au moment de déterminer l'admissibilité à des prêts d'études.

On utiliserait des hypothèses plus réalistes quant au montant qu'une famille à revenu moyen peut se permettre de contribuer à l'éducation de ses enfants. Les taux de contribution des parents n'augmenteraient pas de façon aussi marquée qu'actuellement.

En plus d'établir des contributions plus réalistes, le Régime d'aide financière aux étudiantes et étudiants de l'Ontario (RAFEO) devrait indiquer plus clairement aux parents les montants à contribuer. Pour aider les familles à planifier leur participation au financement de

l'éducation de leurs enfants, des renseignements sur les contributions attendues devraient être mis à leur disposition sous forme de tableau ou de calculateur clair, dans le nouveau portail Web provincial.

Prêts supplémentaires

En 2006-2007, la province devrait accorder des prêts supplémentaires aux parents qui ont besoin d'aide pour verser leur contribution, jusqu'à concurrence de la totalité des droits de scolarité et des droits accessoires obligatoires.

On peut apporter des modifications pour rendre les contributions plus réalistes, mais il faut aussi tenir compte du fait que des familles disposant du même revenu ont des habitudes de consommation et d'épargne bien différentes. Certaines investissent de l'argent dans des régimes enregistrés d'épargne-études (REEE) ou leur niveau de dépenses courantes est assez bas pour que leur revenu actuel leur permette de verser des contributions. D'autres, qui sont aux prises avec des paiements hypothécaires élevés, disposent de peu de revenu discrétionnaire pour aider leurs enfants.

Des prêts supplémentaires pour les droits de scolarité offriraient une autre option aux parents ayant de la difficulté à assumer leurs coûts. Ceux-ci pourraient contracter un prêt non subventionné d'un montant équivalant à la part des frais d'éducation de leurs enfants que, selon le gouvernement provincial, les parents devraient assumer, jusqu'à concurrence de la totalité des droits de scolarité et des droits obligatoires.

ÉCONOMIES POUR LES PARENTS À REVENU MOYEN

Revenu familial brut, en dollars canadiens	CONTRIBUTION ATTENDUE		
	Contribution actuelle	Contribution proposée	Différence
30 000 \$	0 \$	0 \$	0 \$
40 000 \$	0 \$	0 \$	0 \$
50 000 \$	0 \$	0 \$	0 \$
60 000 \$	1 107 \$	584 \$	- 523 \$
70 000 \$	4 307 \$	2 315 \$	- 1 992 \$
80 000 \$	7 434 \$	4 884 \$	- 2 550 \$
90 000 \$	10 791 \$	8 241 \$	- 2 550 \$

Note : En fonction d'une famille de quatre personnes, à deux revenus, qui comporte un enfant faisant des études postsecondaires

Source : Ministère de la Formation et des Collèges et Universités.

Les parents qui ont un revenu moyen pourraient obtenir un prêt, que leurs enfants soient admissibles ou non à une aide financière. Il faudrait remplir une demande du RAFEO pour déterminer l'admissibilité à un prêt et le montant de celui-ci. Le prêt serait accordé aux parents mais il devrait être destiné à l'étudiante ou à l'étudiant en question.

Les prêts supplémentaires pour les droits de scolarité devraient aussi être accordés en dernier recours aux étudiantes et étudiants dont les parents refusent de verser une contribution. La plupart des parents de l'Ontario acceptent la responsabilité de contribuer financièrement à l'éducation de leurs enfants, mais une minorité d'entre eux, parmi toutes les catégories de revenu, refusent de contribuer.

Afin d'aider ces étudiantes et étudiants à poursuivre des études postsecondaires, le prêt non subventionné destiné aux parents serait transféré à l'étudiante ou à l'étudiant en question après un examen de sa situation par une agente ou un agent préposé à l'aide financière aux étudiants. Contrairement aux prêts subventionnés, ces prêts ne seraient pas admissibles à un taux d'intérêt subventionné pendant que l'étudiante ou l'étudiant fréquente un établissement d'enseignement. Les frais d'intérêt seraient ajoutés au principal du prêt durant ses études.

Résultats

- *Aide aux parents qui ont de la difficulté à verser leur contribution.*
- *Diminution du nombre d'étudiantes et d'étudiants devant travailler de longues heures à temps partiel ou s'endetter auprès de sources de financement privées pour essayer de joindre les deux bouts.*
- *Contributions plus raisonnables de la part des parents, ce qui profitera à plus de 18 000 familles de l'Ontario. Indications plus claires des montants exacts que les parents sont censés contribuer.*
- *Possibilité pour les étudiantes et étudiants qui n'ont pas l'appui financier de leurs parents de faire des études postsecondaires.*

Justification

Il est plus que temps d'augmenter les limites hebdomadaires des prêts, qui n'ont pas changé depuis 1993-1994. Au cours de la dernière décennie, l'inflation a grugé environ 17 pour 100 du pouvoir d'achat lié à un prêt maximum. La baisse réelle de la valeur des prêts est encore plus importante car les coûts des études ont augmenté plus rapidement que l'Indice des prix à la consommation.

Exemple : Les parents de Marc ont un revenu de 70 000 \$. Marc suit un programme universitaire pour lequel les droits de scolarité et les droits accessoires obligatoires s'élèvent à 5 600 \$. À ce montant viennent s'ajouter ses frais de subsistance et le coût des manuels, ce qui porte le total de ses frais à 14 000 \$. En vertu du nouveau régime de prêts, la contribution attendue des parents à l'éducation de Marc s'élèverait à 3 900 \$, et ils pourraient au besoin obtenir un prêt supplémentaire équivalant à ce montant. Marc recevrait un prêt d'études de 7 400 \$. Le montant total de l'aide dont Marc et sa famille pourraient bénéficier s'élèverait à 11 300 \$. Si on ajoute à ce montant le revenu d'un emploi d'été, Marc aurait suffisamment de fonds pour couvrir tous ses frais.

Par comparaison, en vertu du régime actuel, la contribution attendue des parents de Marc s'élève à 6 700 \$. Le prêt d'études, soit le total de l'aide financière à laquelle Marc a droit, est beaucoup moindre, soit 4 600 \$. Si ses parents ne sont pas en mesure de contribuer aux coûts de son éducation, Marc n'aura pas assez de fonds pour couvrir tous ses frais.

Il en découle qu'environ 35 pour 100 des étudiantes et étudiants de l'Ontario reçoivent actuellement le montant maximum de prêt de l'Ontario. Cela n'est pas suffisant pour assumer les coûts de leurs études. Le rajustement recommandé pour ramener la contribution attendue des parents à un niveau plus raisonnable devrait aussi avoir pour effet de réduire le nombre de parents qui refusent de contribuer.

Dans une récente comparaison des frais que les étudiantes et étudiants doivent payer de leur poche pour faire des études dans 68 territoires, l'Ontario s'est classé au troisième rang, surtout en raison du fait que les prêts d'études accordés sont relativement peu élevés. (*Cost and Affordability in Postsecondary Education: Multiple Perspectives, International Comparisons*, Educational Policy Institute, 2004.)

L'insuffisance de l'aide accordée actuellement sous forme de prêts a une incidence sur le comportement des étudiantes et étudiants. Environ les deux tiers d'entre eux travaillent pendant l'année scolaire, en moyenne 19 heures par semaine (ou deux jours et demi de travail). Ceux qui manquent de ressources, telles que le soutien financier de leurs parents ou les prêts d'études, sont plus susceptibles d'occuper un emploi. Les étudiantes et étudiants qui travaillent de longues heures ne peuvent pas satisfaire à toutes les demandes des programmes postsecondaires à temps plein. Quarante pour cent des étudiantes et étudiants à temps plein disent qu'ils termineraient leurs études plus rapidement s'ils n'avaient pas d'emploi. (*Enquête sur la situation financière des étudiants 2001-2002*, Ekos, 2003.)

On recommande que des changements soient apportés aux exigences relatives à la contribution des parents dans le cadre des programmes de prêts d'études car les contributions exigées à l'heure actuelle semblent trop élevées. L'enquête de 2001-2002 sur la situation financière des étudiants (Ekos, 2003) a révélé que les contributions réelles des parents ayant un revenu élevé sont de 2 500 \$ à 4 000 \$, par rapport aux montants de 11 000 \$ à 15 000 \$ auxquels on s'attend dans le cadre du Programme canadien de prêts aux étudiants.

Il est aussi crucial que les parents sachent ce qu'on attend d'eux. Les taux de contribution pourraient être indiqués sur le site Web du RAFFEO ou dans le nouveau portail, ce qui aiderait à les démystifier.

Il est particulièrement important que les contributions soient raisonnables et bien comprises si l'on modifie la définition d'étudiante ou étudiant à charge pour l'obtention d'un prêt d'études afin d'inclure les étudiantes et étudiants célibataires de 25 ans ou moins inscrits à un programme collégial ou de premier cycle universitaire.

19. Aide au remboursement des prêts

Faciliter le remboursement des prêts par les moyens suivants :

- Augmenter l'aide offerte aux étudiantes et étudiants pour rembourser leurs prêts et accroître le nombre de remises de dette accordées aux étudiantes et étudiants dont le revenu est insuffisant pour leur permettre de rembourser la totalité de leurs prêts.
- Demander au gouvernement fédéral de réduire le taux d'intérêt sur les prêts canadiens d'études pour le faire passer du taux préférentiel plus 2,5 pour 100 au taux préférentiel plus 1 pour 100.
- Collaborer avec le gouvernement fédéral et les autres provinces pour faire en sorte que les étudiantes et étudiants puissent payer leurs études après avoir obtenu leur diplôme, selon des modalités liées au revenu et par retenues sur le salaire.

Fonctionnement

Exemption d'intérêt et réduction de la dette

À partir de 2005-2006, le gouvernement provincial devrait apporter des changements similaires à ceux que le Programme canadien de prêts aux étudiants fera afin d'aider les étudiantes et étudiants à rembourser leurs prêts et de réduire davantage la dette des étudiantes et étudiants qui ont un revenu insuffisant une fois leurs études terminées.

Le programme d'exemption d'intérêts reporte le paiement de la dette pendant 54 mois au maximum pour les titulaires de diplôme dont le revenu est en deçà d'un seuil de revenu déterminé. Ce seuil est établi en fonction de la taille de la famille et du montant des remboursements mensuels. Selon le changement recommandé, le seuil de revenu prévu pour l'admissibilité au programme serait rehaussé de 5 pour 100.

Les titulaires de diplôme qui sont arrivés au bout de la période de 54 mois mais continuent d'avoir un faible revenu peuvent bénéficier de jusqu'à trois réductions de leur dette. Le but est de ramener le montant des remboursements à un niveau abordable.

Les changements recommandés au programme de réduction de la dette en cours de remboursement se traduiraient par une augmentation du montant maximum de la réduction.

À l'heure actuelle, en vertu des programmes intégrés fédéral et provincial, un montant pouvant aller jusqu'à 28 700 \$ peut être remis en trois fois. Selon les nouvelles règles, le montant de la première réduction serait maintenu à son niveau actuel, mais celui des deuxième et troisième réductions serait rehaussé, ce qui signifie que le montant maximum de la réduction accordée en trois fois passerait de 28 700 \$ à 37 100 \$. Ainsi, même les personnes ayant une dette très élevée seraient en mesure de porter leurs remboursements à un niveau abordable.

Réduction du taux d'intérêt

La province devrait demander au gouvernement fédéral de réduire le taux d'intérêt sur les prêts canadiens d'études pour le faire passer du taux préférentiel plus 2,5 pour 100 au taux préférentiel plus 1 pour 100.

À l'heure actuelle, la plupart des bailleurs de fonds offrent des taux préférentiels sur les prêts étudiants. En règle générale, les banques privées appliquent le taux préférentiel plus 1 pour 100 sur leurs prêts étudiants. La province applique également le taux préférentiel plus 1 pour 100 sur les Prêts ontariens d'études. Cependant, le gouvernement fédéral impose le

taux préférentiel plus 2,5 pour 100 sur les prêts canadiens d'études, taux suffisamment élevé pour générer des gains d'intérêt appréciables.

Options de remboursement

Le gouvernement provincial devrait collaborer avec le gouvernement fédéral et d'autres provinces pour que les étudiantes et étudiants puissent payer leurs études après avoir obtenu leur diplôme selon des modalités liées au revenu et par retenues sur le salaire.

Comme nous l'avons déjà indiqué, le Canada et l'Ontario disposent déjà de programmes qui permettent l'exemption des versements quand les revenus sont inférieurs à un seuil donné et prévoient une remise sur le principal pour les personnes dont les revenus restent faibles au bout d'une certaine période. C'est déjà bien, mais le présent rapport recommande d'autres améliorations.

L'Ontario devrait s'entendre avec le gouvernement fédéral afin de prélever les remboursements de prêts sur le salaire par l'entremise de l'Agence du revenu du Canada.

La réussite de ces modalités de remboursement reposera sur la façon dont elles sont conçues. La période de remboursement devrait être de 20 ans au maximum. Il serait toujours possible de rembourser les prêts plus rapidement sans pénalité, de sorte qu'il serait loisible aux personnes qui le souhaitent de rembourser selon des échéances semblables à celles d'un prêt traditionnel, comme le permettent les programmes canadien et ontarien de prêts d'études.

De plus, le gouvernement devrait prendre des mesures pour protéger les personnes à faible revenu contre la hausse réelle de leur dette si les remboursements ne couvraient pas l'intérêt. À la fin de la période prévue de remboursement, le prêt serait annulé si le revenu se maintenait à un faible niveau.

La nouvelle structure de remboursement offrirait aux titulaires de diplôme un certain nombre d'avantages appréciables. En deçà d'un certain seuil de revenu, il n'y aurait pas de remboursement. Le montant des remboursements serait établi en fonction du revenu et des circonstances de chaque personne,

afin que les étudiantes et étudiants aient la certitude qu'ils pourront toujours s'en sortir. Il faudrait que l'aide soit plus généreuse et automatique et exige le moins de formalités possible. Le gouvernement devrait au bout d'un certain temps annuler la dette des personnes dont l'investissement dans l'éducation postsecondaire ne produit pas les résultats escomptés.

L'adoption d'un tel système de remboursement simplifié ouvrirait également la porte à la création d'une forme d'aide financière plus généreuse et universelle, grâce à laquelle la totalité des étudiantes et étudiants pourraient n'avoir rien à payer pendant leurs études et commencer à régler les droits de scolarité quand ils travaillent.

Ainsi, il ne serait plus nécessaire de recourir aux prêts parentaux, et les étudiantes et étudiants et leurs familles n'auraient besoin d'aucune autre aide financière. Une telle démarche continuerait de reposer sur le principe que les étudiantes et étudiants doivent contribuer au coût de leur éducation, mais après avoir obtenu leur diplôme, lorsqu'ils sont généralement mieux en mesure de faire les paiements.

Nous savons que l'Ontario ne peut à lui seul instaurer un tel système de report des droits et de remboursement des prêts. Les programmes fédéral et provincial de prêts d'études devraient être inclus dans le nouveau système de recouvrement. Les partenaires devraient être persuadés du bien-fondé de ces améliorations et les appuyer. D'autres provinces devraient aussi participer au débat.

Résultats

- *Amélioration des mécanismes de remboursement pour les personnes diplômées qui ont des difficultés à rembourser leurs prêts en raison de faibles revenus.*
- *Mise en place, en collaboration avec le gouvernement fédéral et d'autres provinces, d'une option de remboursement axée sur le revenu et administrée au moyen de retenues sur le salaire.*

Justification

Si poursuivre des études postsecondaires se révèle être un excellent investissement financier pour la plupart des gens, cela n'est pas le cas pour tout le monde. Certaines personnes ont besoin d'aide pour faire la transition de l'école au travail. D'autres encore ont de faibles revenus pendant de plus longues périodes, et un petit nombre ne réussit jamais à gagner plus.

Selon les données du recensement de 2001, le salaire moyen des titulaires ontariens d'un diplôme qui sont âgés de 25 à 30 ans et qui travaillent s'établit à 40 000 \$ par an pour ceux qui sont allés à l'université et à 32 000 \$ par an pour ceux qui sont allés au collège. Cependant, 24 pour 100 des titulaires d'un diplôme universitaire et 26 pour 100 des titulaires d'un diplôme collégial gagnent moins de 20 000 \$ par an. La moyenne des gains des titulaires d'un diplôme ayant cinq ans de plus est supérieure d'un tiers environ à la moyenne. Néanmoins, environ 18 pour 100 de ces personnes continuent d'avoir des revenus inférieurs à 20 000 \$.

Il conviendrait d'instaurer des améliorations de l'ordre de celles prévues par le gouvernement fédéral pour 2005-2006 pour les programmes d'exemption d'intérêts et de réduction de la dette, car elles représentent un bon moyen de commencer à mettre en place un système de remboursement qui tienne mieux compte des besoins des titulaires de diplôme à faible revenu.

L'un des plus grands inconvénients du système en place est que l'aide au remboursement n'est pas fournie automatiquement. Les gens qui ne connaissent pas le programme ou qui sont incapables de remplir les formulaires à soumettre périodiquement et de fournir les documents requis n'en profitent pas. Près de 7 pour 100 des bénéficiaires de prêts au titre du RAFEO ayant suivi des études universitaires et de 16 pour 100 des bénéficiaires ayant suivi des études collégiales continuent de manquer à leurs obligations de remboursement. Les retenues sur le salaire permettraient d'effectuer les redressements nécessaires dès que change le revenu des bénéficiaires.

Un certain nombre de pays administrent le remboursement des prêts en fonction du

revenu et par l'entremise de leur système fiscal, notamment la Grande-Bretagne, l'Australie et la Nouvelle-Zélande. Aux États-Unis, le remboursement en fonction du revenu fait partie de plusieurs options offertes aux étudiantes et étudiants.

L'administration des prêts par le truchement du système fiscal pourrait être efficace sur le plan administratif. Selon une étude de l'Educational Policy Institute, la méthode utilisée par l'Australie pour recouvrer les prêts semble être plus efficace que le procédé actuellement en vigueur au Canada. (*Much Ado About a Very Small Idea*, Educational Policy Institute, 2005.)

20. Amélioration des services

Rassembler la myriade de programmes d'aide aux étudiantes et étudiants. Encourager les bureaux du registrariat, de l'aide financière aux étudiantes et étudiants et des services aux personnes handicapées des établissements à collaborer plus étroitement pour fournir à tous les étudiants et étudiantes une gamme complète de services d'admission et d'aide financière.

Fonctionnement

Les nouveaux étudiants et étudiantes et leurs familles devraient pouvoir faire la comparaison entre les divers programmes d'aide financière qui seront offerts par le gouvernement et les établissements avant de décider où s'inscrire. Les autres devraient connaître le montant de l'aide à laquelle ils auront droit l'année suivante pour mieux planifier.

Il faudrait pour cela que des changements soient apportés aux programmes fédéral et provincial de prêts d'études et au processus d'évaluation des besoins de manière à joindre aux offres d'admission une trousse d'information sur l'aide financière accordée par les établissements et le gouvernement afin de réduire les droits de scolarité.

Dès 2006-2007, les établissements devraient être tenus d'intégrer au processus d'évaluation

du RAFEO des renseignements sur leurs programmes de bourses pour que les étudiantes et étudiants puissent recevoir un relevé complet des coûts et de l'aide disponible en même temps que les offres d'admission. Si les étudiantes et étudiants savaient exactement à combien s'élèveraient leurs droits de scolarité **nets** compte tenu de toute l'aide accordée, ils pourraient choisir leur établissement en connaissance de cause.

En outre, les services que les établissements fournissent aux étudiantes et étudiants devraient être coordonnés. Il faudrait encourager les bureaux du registrariat, de l'aide financière aux étudiantes et étudiants et des services aux personnes handicapées à collaborer plus étroitement de façon à ce que les étudiantes et étudiants obtiennent tous les renseignements et services dont ils ont besoin en même temps sans être obligés de passer d'un bureau à l'autre et de subir la confusion et le stress que cela comporte.

À l'heure actuelle, les collèges et les universités de la province n'ont pas établi de normes en ce qui a trait à la qualité, à la pertinence ou à la rapidité des services fournis aux étudiantes et étudiants.

Le gouvernement provincial devrait encourager les établissements à accorder une plus grande priorité à ces services, en consultation avec les associations étudiantes. Les établissements devraient énoncer dans leurs plans pluriannuels les normes relatives aux services dispensés aux étudiantes et étudiants (par exemple les délais d'attente pour les services de conseilance et de traitement des demandes) et évaluer la qualité de leurs services au moyen de sondages sur la satisfaction des étudiantes et étudiants et de rapports sur les délais d'intervention. Les résultats de ces évaluations devraient être communiqués aux étudiantes et étudiants, actuels et éventuels, ainsi qu'à leurs familles.

Résultats

- *Renseignements et conseils complets, au moment où ils sont requis, sur les droits de scolarité à payer, compte tenu des montants d'aide octroyés, ainsi que sur les divers programmes d'aide offerts.*

- *Meilleurs conseils en planification financière donnés aux étudiantes et étudiants.*
- *Intensification des efforts déployés par les collèges et universités pour offrir un niveau de service élevé aux étudiantes et étudiants, après consultation avec ces derniers.*

Justification

L'accès à de bons services favorise la réussite des étudiantes et étudiants, qui ont également besoin de renseignements fiables pendant le processus d'admission. Les personnes qui ont des problèmes financiers ou des besoins particuliers doivent pouvoir bénéficier de services de conseillances, de conseils en planification financière ou d'une aide concrète relativement rapidement.

Plusieurs questions ont été soulevées lors des consultations avec les responsables de l'aide financière et les étudiantes et étudiants :

- Délai d'attente d'un mois pour un rendez-vous non urgent avec le bureau de l'aide financière.
- Absence de locaux dans les bureaux de l'aide financière où les étudiantes et étudiants peuvent parler en toute confidentialité de questions de nature délicate et personnelle.
- Longues files d'attente dans différents édifices éparpillés sur plusieurs campus, car les services requis ne sont pas coordonnés ou sont difficiles d'accès.

Étant donné le rôle important que jouent ces services – de l'aide financière à l'aide fournie aux personnes handicapées, en passant par les services de consultation financière ou autres – les cadres supérieurs devraient se pencher sérieusement sur la question.

Quelques établissements ont commencé à regrouper diverses fonctions sous la responsabilité d'un seul bureau ou ont placé les deux bureaux l'un à côté de l'autre pour faciliter la vie aux étudiantes et étudiants.

21. Philanthropie

Faire à nouveau du Fonds fiduciaire d'initiative pour les étudiantes et étudiants de l'Ontario (FFIEEO) un programme permanent qui permettra à tous les établissements de verser des bourses aux étudiantes et étudiants qui en ont besoin. Le montant de contrepartie versé par le gouvernement aux établissements dont le fonds de dotation du FFIEEO est inférieur à 1 000 \$ par étudiante ou étudiant serait bonifié pendant une période de deux ans.

Fonctionnement

Le Fonds fiduciaire d'initiative pour les étudiantes et étudiants de l'Ontario (FFIEEO) verse des montants de contrepartie pour les dons privés recueillis par les établissements pour constituer les fonds de dotation visant les étudiantes et étudiants qui ont besoin d'aide. Il en a découlé une forte augmentation des dons privés versés à cette fin aux établissements d'enseignement postsecondaire de la province, mais la mesure dans laquelle ceux-ci génèrent des fonds de contrepartie varie considérablement. Le gouvernement provincial devrait faire du FFIEEO un programme permanent, en y affectant des montants de contrepartie annuels de 50 millions de dollars à compter de 2005-2006.

Seuls les dons destinés aux étudiantes et étudiants ayant des besoins financiers devraient être admissibles à un montant de contrepartie de la province. La proportion du montant de contrepartie versé par la province en fonction des dons reçus devrait être rehaussée, pour une période de deux ans, pour les établissements dont le fonds de dotation du FFIEEO est inférieur à 1 000 \$ par étudiante ou étudiant. Les treize universités et les quatre collèges restants continueraient à recevoir un montant de contrepartie égal au montant recueilli. À la fin de cette période de deux ans, la contrepartie serait la même pour tous les établissements et les fonds seraient affectés suivant des modalités équitables.

Résultats

- *Instauration d'une culture de philanthropie favorable au renforcement des liens entre les établissements et leurs anciens étudiants et étudiantes et la collectivité.*
- *Hausse permanente des fonds versés aux établissements pour l'aide financière, les dons étant consacrés aux étudiantes et étudiants qui ont besoin d'aide.*
- *Amélioration de la capacité de collecte de fonds des établissements qui n'ont pas beaucoup profité du programme jusqu'ici.*

Justification

Le gouvernement provincial devrait faire du FFIEEO un programme permanent de façon à accroître les fonds destinés aux programmes d'aide financière des étudiantes et étudiants et à aider les établissements à respecter leurs nouvelles obligations en matière d'aide financière aux étudiantes et étudiants qui sont recommandées dans le présent rapport. Pendant l'année qui a suivi la création du FFIEEO, les dons versés aux fonds de dotation des universités ont collectivement augmenté de 135 pour 100 (passant de 56,8 millions de dollars en 1995-1996 à 133,6 millions de dollars en 1996-1997). Les fonds de dotation que le FFIEEO verse aux collèges et universités totalisent actuellement 887 millions de dollars.

Depuis la création du FFIEEO en 1996, la grande majorité des fonds sont allés aux universités et collèges qui sont en mesure de recueillir des fonds importants. Cette situation a creusé encore plus les écarts entre établissements quant à leur capacité d'aider les étudiantes et étudiants qui en ont besoin.

Augmenter pendant deux ans les montants de contrepartie destinés aux établissements qui n'ont pas misé sur des collectes de fonds jusqu'ici les aiderait dans leurs efforts à cet égard et aboutirait à une répartition plus équitable du financement octroyé dans le cadre du programme.

Ces établissements seraient encore plus motivés à entretenir des relations avec leurs anciens étudiants et étudiantes et la collectivité en général et à en tirer profit pour assurer leur avenir.

22. Investissements dans l'aide financière aux étudiantes et étudiants

Investir 300 millions de dollars par année à l'appui des améliorations et des changements recommandés pour rendre les études supérieures abordables pour les étudiantes et étudiants.

Fonctionnement

Les premières mesures visant à améliorer l'aide financière aux étudiantes et étudiants seraient prises en 2005-2006 et leur coût total serait de quelque 151 millions de dollars. Celles-ci :

- réduiraient les contributions des parents;
- augmenteraient la limite des prêts de l'Ontario pour les porter à 140 \$ par semaine;
- amélioreraient les modalités relatives à l'exemption d'intérêts et à la réduction de la dette en cours de remboursement;
- établiraient de nouvelles obligations d'épargne-études de l'Ontario;
- assureraient le maintien du Fonds fiduciaire d'initiative pour les étudiantes et étudiants de l'Ontario.

La mise en œuvre de ces mesures sera chose facile. Cependant, les initiatives proposées dans un deuxième temps sont plus complexes et leur mise en œuvre pourrait exiger plus de temps. Elles feraient passer le coût des améliorations à quelque 300 millions de dollars. Ces initiatives :

- augmenteraient davantage la limite des prêts de l'Ontario, pour la faire passer à 175 \$ par semaine pour les droits de scolarité et les droits accessoires obligatoires;

- établiraient un nouveau prêt supplémentaire non subventionné pour les parents;
- mettraient sur pied un nouveau programme de bourses pour les étudiantes et étudiants à faible revenu. Ce programme remplacerait graduellement le Programme de subventions d'appui aux étudiantes et étudiants de l'Ontario et le programme des bourses « Sommet de l'excellence »;
- obligerait les collèges et universités à fournir des bourses d'études.

D'ici 2007-2008, des discussions entre l'Ontario et le gouvernement fédéral devraient amener ce dernier à accroître son engagement à l'égard de l'aide accordée aux étudiantes et étudiants pour qu'ils puissent assumer leurs frais de subsistance. En outre, on devrait accomplir d'importants progrès quant aux mesures à prendre pour permettre aux étudiantes et étudiants de rembourser leurs prêts d'études selon les modalités liées au revenu et par retenues sur le salaire.

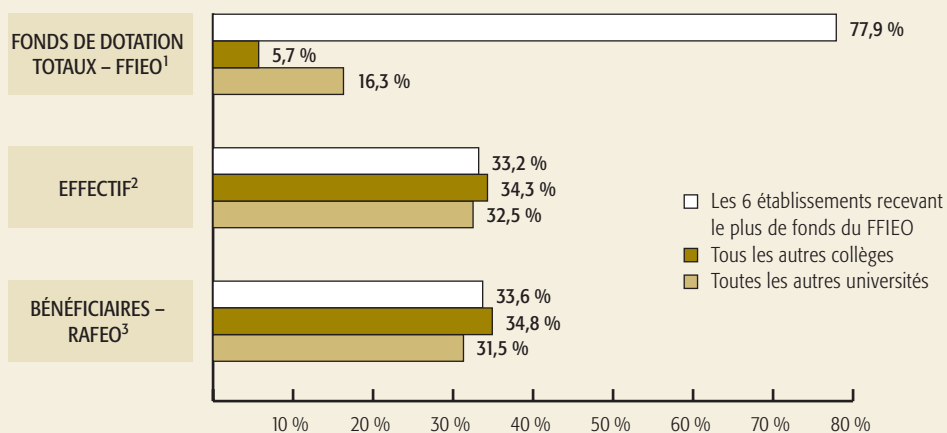
Justification

Actuellement, l'aide financière est accordée à un nombre limité de personnes, et les familles à revenu moyen n'ont droit qu'à une aide réduite, voire nulle.

Les recommandations du rapport préconisent l'établissement d'un régime pouvant faire plus pour les personnes ayant les plus grands besoins et aider beaucoup plus d'étudiantes et étudiants qui font partie d'une famille à revenu moyen.

Les étudiantes et étudiants à faible revenu recevraient une aide accrue par l'entremise de bourses immédiates. Le but visé serait de permettre aux étudiantes et étudiants faisant partie d'une famille à faible revenu d'accéder plus facilement aux universités et aux collèges, augmentant ainsi leur représentation au sein de ces établissements.

LE FONDS FIDUCIAIRE D'INITIATIVE POUR LES ÉTUDIANTES ET ÉTUDIANTS DE L'ONTARIO (FFIEO) DOIT FAIRE L'OBJET D'UNE RÉFORME



Notes :

1. Données du FFIEO I sur les dotations à la fin de l'exercice 1999-2000; données du FFIEO II au 16 décembre 2004

2. EPT de 2003-2004 (admissibles à un financement)

3. Bénéficiaires du RAFEO en 2003-2004

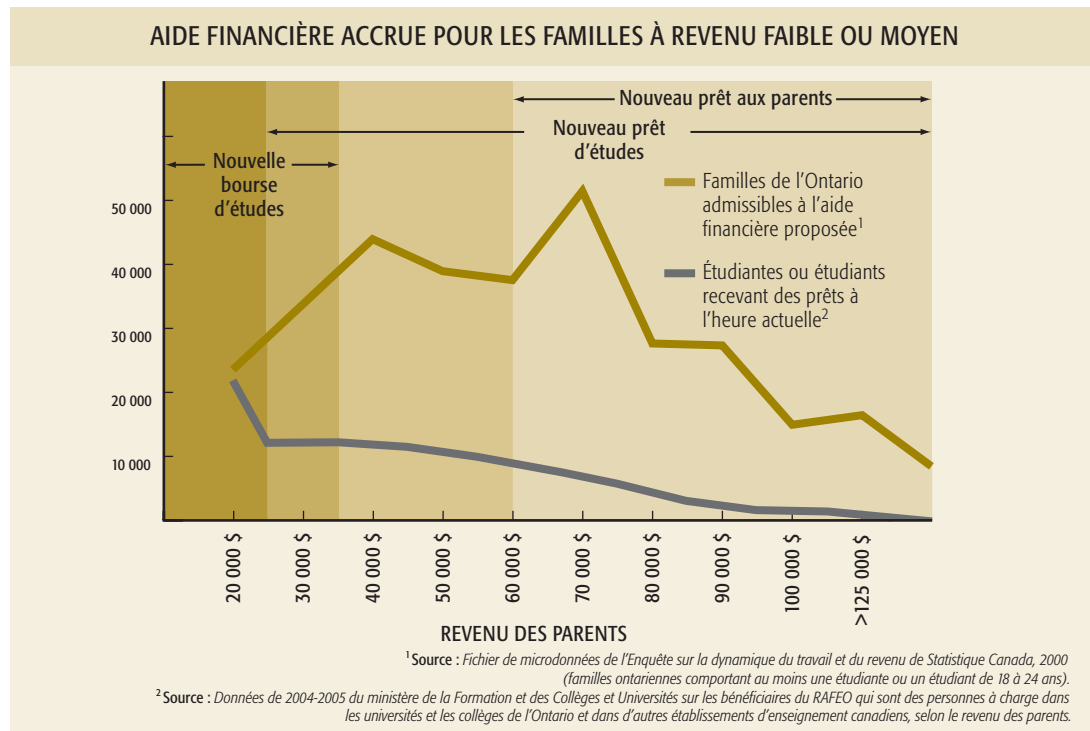
Source : Ministère de la Formation et des Collèges et Universités.

Les familles à revenu moyen de l'Ontario seraient admissibles à une aide financière pour la première fois depuis de nombreuses années. Les montants des prêts d'études accordés seraient plus réalistes, permettant d'alléger les problèmes financiers avec lesquels nombre d'étudiantes et étudiants sont aux prises afin qu'ils puissent se concentrer sur leurs études.

Des attentes plus réalistes quant aux contributions des parents signifieraient qu'un plus grand nombre d'étudiantes et étudiants pourraient obtenir des prêts d'études des programmes ontariens et canadiens, et que les prêts reçus pourraient être plus adéquats. Le

nouveau programme de prêts destinés aux parents est conçu pour répondre aux besoins des familles à revenu moyen. Ces prêts ne sont pas subventionnés, mais ils donnent à ces familles la certitude qu'elles pourront apporter une aide financière à leurs enfants qui désirent aller à l'université ou au collège.

Le graphique suivant porte sur l'ensemble des familles de l'Ontario qui comptent des jeunes fréquentant un collège ou une université, ces familles étant divisées en fonction du revenu des parents. Il compare les familles recevant des prêts à l'heure actuelle avec celles qui pourront en recevoir une fois les recommandations adoptées.



OBJECTIF : Une plus grande accessibilité

STRATÉGIE 5 : Veiller à ce que le système soit en mesure de répondre aux priorités de l'Ontario en matière de croissance.

Mesures recommandées

23. Programmes de maîtrise et de doctorat

Augmenter l'effectif des programmes de maîtrise et de doctorat dans les établissements qui démontrent qu'ils disposent de la qualité et de la capacité nécessaires pour apporter le soutien dont ont besoin les étudiantes et étudiants pour terminer leurs études avec succès dans des délais raisonnables.

Fonctionnement

Il est vital d'entreprendre dès maintenant l'expansion des programmes de maîtrise et de doctorat : les étudiantes et étudiants de premier cycle de la double cohorte sont sur le point d'obtenir leur diplôme, l'Ontario est aux prises avec une pénurie de professeures et de professeurs en raison des départs à la retraite et la province doit combler l'écart de productivité avec les territoires concurrents.

En réponse à ces tendances, le gouvernement devrait chercher à doubler le nombre d'étudiantes et d'étudiants inscrits aux programmes de maîtrise et de doctorat pour le faire passer à environ 60 000 sur 10 ans.

Pour commencer, le gouvernement devrait constituer immédiatement une enveloppe de financement distincte pour l'effectif des programmes de maîtrise et de doctorat prévoyant le financement intégral de la croissance prévue de ces programmes. Cette enveloppe devrait

s'élever à 21 millions de dollars en 2005-2006, et être portée à 180 millions de dollars d'ici 2007-2008. Ces fonds s'ajouteraient au financement de base actuel des programmes de maîtrise et de doctorat des « couloirs différentiels » existants.

Ce financement serait distribué non pas systématiquement, mais à la suite de l'approbation de propositions. Pour être admissible, l'université devra démontrer que sa proposition d'expansion de l'effectif des programmes de maîtrise et de doctorat est conforme à sa mission et mise sur ses points forts. Elle devra également démontrer qu'elle dispose de la capacité et du soutien nécessaires pour cette expansion et pour procurer aux étudiantes et étudiants une expérience éducative de qualité.

Ces engagements seraient intégrés en bout de ligne dans le plan pluriannuel de chaque établissement.

Aux termes de la nouvelle formule de financement, les cibles et le financement seraient fondés sur l'effectif négocié et refléteraient également le nombre de diplômes de maîtrise et de doctorat qui sont décernés. Afin d'encourager les étudiantes et étudiants à obtenir leur diplôme dans un délai raisonnable, le dernier versement ne devrait pas être fait tant que l'étudiante ou l'étudiant n'a pas obtenu son diplôme. Le financement serait accordé pour une durée d'études maximum.

À la fin de chaque cycle de planification, les établissements qui ont atteint leurs cibles d'expansion verraient les fonds correspondants ajoutés à leur financement de base, et le financement de leur couloir serait haussé en conséquence.

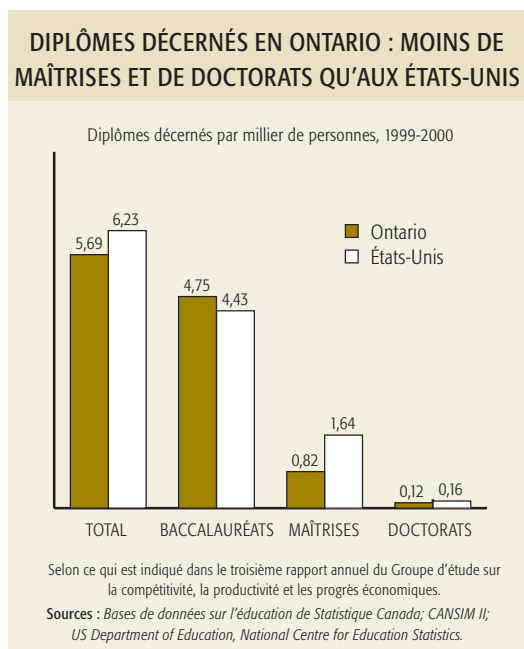
Résultats

- *Accroissement du nombre d'étudiantes et d'étudiants qui entreprennent et terminent des études de maîtrise et de doctorat.*
- *Augmentation du nombre de professeures et de professeurs pour assurer le renouvellement du corps professoral et éviter les pénuries.*

Justification

Le présent rapport s'appuie notamment sur le postulat fondamental selon lequel l'amélioration de l'accessibilité et de la qualité vont de pair. L'expansion de l'effectif des programmes de maîtrise et de doctorat doit avoir pour objectifs d'élargir notre capacité de découverte et d'excellence, de former des chefs de file de l'innovation dans l'industrie, des enseignantes et enseignants de collège et des professeures et professeurs d'université ainsi que d'attirer et de conserver de brillants cerveaux en Ontario.

Le Groupe d'étude sur la compétitivité, la productivité et les progrès économiques de l'Ontario a souligné que le sous-investissement dans l'éducation universitaire, particulièrement aux deuxième et troisième cycles, représente l'une des principales causes de l'écart de productivité de 10 pour 100 entre l'Ontario et les États américains semblables.



Dans son troisième rapport annuel, le Groupe d'étude a précisé que le taux de participation aux programmes de maîtrise et de doctorat en Ontario est d'environ la moitié de celui de ces États américains.

24. Besoins en immobilisations

Verser aux établissements, selon un calendrier échelonné sur 10 ans, jusqu'à 200 millions de dollars par année pour la réfection des installations et jusqu'à 300 millions de dollars par année pour l'aménagement de nouvelles installations et l'achat de nouvel équipement en prévision de la hausse de l'effectif.

Fonctionnement

Réfection des installations

Le gouvernement devrait accorder aux collèges et universités des fonds suffisants pour leur permettre d'effectuer des réparations essentielles au coût maximum de 200 millions de dollars par année pendant trois ans, à compter de 2005-2006.

Pendant ces travaux, le ministère de la Formation et des Collèges et Universités devrait collaborer avec les partenaires du secteur pour mettre au point et à jour l'évaluation exhaustive de l'arriéré d'entretien du système, qui est estimé actuellement à 1,8 milliard de dollars. Il y a lieu d'élaborer un plan complet de réfection du système.

Une fois réglé le problème de l'arriéré, il faudra assurer un entretien suffisant. À long terme, les établissements devront élaborer des plans de gestion de l'actif pour conserver leurs biens en bon état et prévoir assez de ressources dans le cadre de la planification et de l'établissement des budgets afin d'éviter d'accumuler un nouvel arriéré. Le financement nécessaire sera intégré dans le cadre de financement global de chaque établissement contenu dans son plan pluriannuel.

Matériel des collèges

Le gouvernement devrait affecter un montant supplémentaire de 40 millions de dollars par année pendant trois ans à compter de 2005-2006 à l'achat de matériel didactique pour les programmes d'apprentissage et pour les programmes menant à un diplôme et à un grade d'études appliquées des collèges.

À long terme, les établissements devront intégrer leurs besoins en matériel dans leur plan de gestion de l'actif.

Nouvelles installations

Le gouvernement devrait fournir aux collèges et universités des fonds suffisants pour leur permettre de mettre en œuvre des projets d'immobilisations d'une valeur pouvant aller jusqu'à 300 millions de dollars par année au cours des dix prochaines années. Ces fonds devraient être répartis en fonction des plans de croissance de l'effectif.

Les dons de partenaires ont compté parmi les éléments importants des stratégies récentes en matière d'immobilisations. Ils devraient toujours être encouragés et considérés comme étant prioritaires, sans pour autant être requis.

Résultats

- *Réfection puis bon entretien des installations existantes.*
- *Construction de nouvelles installations dans les délais établis, compte tenu des plans de croissance de l'effectif qui ont été négociés.*
- *Mise à niveau du matériel didactique employé pour la formation pratique.*

Justification

L'arriéré d'entretien et de réparation des établissements postsecondaires représente un problème croissant depuis de nombreuses années. Lorsque le budget établi pour les activités quotidiennes était serré, il était souvent facile et, dans l'immédiat, logique de remettre les réparations à plus tard. Les investissements

record faits récemment dans de nouvelles installations pour accueillir les étudiantes et étudiants de la double cohorte n'ont pas vraiment permis d'améliorer l'état des édifices existants. Les conséquences de cette situation sont parfois visiblement sérieuses (par exemple, panne de chaudière au beau milieu de l'hiver), parfois anodines d'apparence, mais en réalité d'une importance tout aussi grande (par exemple, incidence d'un environnement délabré sur l'éducation).

Au cours des cinq dernières années, nombre d'immeubles ont été construits dans les différents campus pour l'expansion découlant de la double cohorte. Essentiellement, toutes les places y sont déjà occupées. D'après les prévisions sur l'effectif, il y aura un très bref répit avant que les tendances démographiques, plus précisément la génération de l'après baby-boom, ne fassent augmenter à nouveau l'effectif du système. Le présent rapport recommande en plus une hausse considérable du taux de participation, particulièrement dans les programmes de maîtrise et de doctorat et les collèges. Il pourrait en résulter un besoin urgent d'espace, surtout dans les régions à forte croissance de la province. Les installations actuelles et la hausse proposée de l'effectif devraient nécessiter des investissements en immobilisations pouvant atteindre trois milliards de dollars au cours des dix prochaines années.

L'acquisition de matériel et de ressources didactiques de pointe aide les collèges à dispenser des programmes de formation professionnelle et des programmes menant à un diplôme qui sont pertinents et de haute qualité, que les étudiantes et étudiants méritent et que les employeurs réclament. Étant donné l'évolution rapide de la technologie dans la plupart des domaines, les collèges doivent remplacer ou mettre à niveau leur matériel didactique encore plus souvent que par les années passées. Le gouvernement investit actuellement environ 20 millions de dollars par année pour assumer ces coûts.

25. Priorités en matière de recherche

Constituer un conseil relevant du premier ministre chargé de formuler des conseils sur les priorités en matière de recherche, de coordonner ces priorités et de leur affecter un financement provincial, en collaboration avec des organismes de financement fédéraux s'il y a lieu.

Fonctionnement

La recherche favorise l'excellence dans les universités et collèges en attirant des enseignantes et enseignants ainsi que des étudiantes et étudiants exceptionnels du monde entier et en enrichissant le milieu d'apprentissage.

La recherche favorise également l'excellence à l'extérieur des établissements d'enseignement supérieur en contribuant au savoir et à l'innovation, grâce à des progrès théoriques qui donnent lieu à des applications à long terme et à la découverte de solutions concrètes à des problèmes tangibles.

Le gouvernement devrait annoncer en 2005 la création d'un conseil ontarien de la recherche relevant du premier ministre. Ce conseil serait composé de chefs de file de la recherche fondamentale et appliquée, des applications commerciales de la recherche, du monde des affaires, du transfert de technologies et des donateurs.

Ce conseil devrait se concentrer sur trois grands objectifs :

- affecter au nom de la province des fonds destinés à la recherche fondamentale et aux applications commerciales de la recherche en fonction des priorités établies;
- aider le gouvernement à mieux comprendre et à coordonner les activités de recherche dans les établissements publics;
- définir les priorités à financer dans l'avenir et conseiller le gouvernement à ce sujet.

Résultats

- *Démarche coordonnée, stratégique et conforme aux priorités provinciales pour l'affectation des fonds de toutes sources à la recherche.*

Justification

Les avantages de la recherche ne sont plus à démontrer. L'Ontario a engagé 1,8 milliard de dollars pour appuyer la recherche et la commercialisation sur quatre ans dans les universités, les collèges, les hôpitaux et les instituts de recherche de l'Ontario. Les organismes de l'Ontario recevront également 2,8 milliards de dollars de plus sur quatre ans du gouvernement fédéral si les niveaux actuels de financement sont maintenus. D'autres fonds proviennent de sociétés et de donateurs privés.

Il importe de coordonner ces investissements pour qu'ils se complètent, respectent les points forts et la culture des établissements d'enseignement supérieur et parviennent à un équilibre adéquat entre la valeur et les avantages respectifs de la recherche fondamentale et de la recherche appliquée.

En Ontario, le ministère du Développement économique et du Commerce est le principal responsable des programmes actuels de financement de la recherche, mais d'autres ministères financent la recherche également, notamment le ministère de la Formation et des Collèges et Universités, le ministère de la Santé et des Soins de longue durée et le ministère de l'Agriculture. Le gouvernement de l'Ontario étudie des démarches visant à améliorer la coordination entre ces ministères.

Le gouvernement fédéral a bonifié considérablement ses engagements financiers à l'égard des chercheurs et de l'infrastructure de recherche au cours des dix dernières années. La plus grande partie de ces investissements est assortie d'un financement de contrepartie d'un établissement ou de la province. Il est donc de plus en plus important d'aligner les priorités de recherche sur celles du gouvernement fédéral.

Un conseil fort, indépendant mais relevant du premier ministre de la province serait en mesure de coordonner les intérêts des deux paliers de gouvernement et d'autres parrains de la recherche, de s'assurer que les priorités de la province sont respectées et d'améliorer les conditions et les attentes dans le domaine de la recherche en Ontario.

Le conseil ne devrait pas se contenter de formuler des conseils sur l'affectation des fonds provinciaux destinés à la recherche. Il devrait également contribuer à éclaircir les rôles et besoins des différents partenaires et les avantages des diverses démarches de financement de la recherche, ainsi qu'à faire mieux comprendre au public l'utilité des investissements réalisés, surtout dans le domaine important et souvent méconnu de la recherche fondamentale.

OBJECTIF : Un avenir assuré pour l'enseignement supérieur

STRATÉGIE 6 : Assurer des recettes durables pour l'enseignement supérieur au moyen d'un solide partenariat de financement entre les gouvernements provincial et fédéral, les étudiantes et étudiants, les établissements et les bailleurs de fonds du secteur privé.

Mesures recommandées

26. Cadre de financement

Établir un nouveau cadre permettant de procurer des recettes durables aux établissements, en vertu duquel les principaux bailleurs de fonds – les gouvernements provincial et fédéral, les établissements et les étudiantes et étudiants – apporteront une contribution responsable et prévisible.

Obtenir du gouvernement fédéral l'engagement de devenir un partenaire de financement à part entière qui appuiera de façon prévisible et soutenue les activités de base et les priorités concernant la formation de la main-d'œuvre, l'immigration, les programmes d'apprentissage, la recherche et les programmes de maîtrise et de doctorat.

Investir dans les établissements au moins 1,3 milliard de dollars en nouveau financement de base provincial d'ici 2007-2008. Cet investissement serait axé sur l'amélioration de la qualité et sur les résultats, financerait la croissance de l'effectif et ferait en sorte qu'un financement suffisant soit accordé à tous les étudiants et étudiantes admissibles. Il devrait comprendre l'affectation de fonds aux établissements pour compenser les coûts plus élevés qu'ils assument s'ils ont un grand nombre

d'étudiantes et d'étudiants qui nécessitent des services supplémentaires, le coût élevé de la formation pratique et le rajustement du financement de base en fonction des recettes perdues en raison du gel des droits de scolarité.

Distribuer le financement provincial en fonction d'une nouvelle formule transparente prévoyant un financement pour les activités de base des établissements et des enveloppes d'investissement stratégique liées aux résultats, et accordé à la fois aux collèges et aux universités.

D'ici 2007-2008, les recettes par étudiante ou étudiant des collèges et universités de l'Ontario devraient être au moins comparables à celles des établissements des autres provinces. La réalisation de cet objectif nécessiterait un nouvel investissement de base d'au moins 1,5 milliard de dollars dans les établissements.

L'objectif à long terme devrait être de porter les recettes par étudiante ou étudiant des collèges et universités de l'Ontario au niveau de celles des établissements publics de territoires semblables d'Amérique du Nord. Pour ce faire, les recettes des établissements devraient augmenter d'environ 2,2 milliards de dollars.

Fonctionnement – Établissement des recettes nécessaires

La création éventuelle d'un cadre de financement durable doit commencer par les recettes dont a besoin un système d'éducation post-secondaire de qualité de l'envergure de celui de l'Ontario.

Au cœur des conseils et revendications des établissements et de la population étudiante se trouve la question des fonds nécessaires pour financer l'éducation postsecondaire. On a fait grand cas de la situation de l'Ontario par rapport aux autres provinces et aux États américains concurrents.

À l'évidence, le système ontarien est efficace par rapport à celui des autres territoires. Par contre, il est clair également qu'il éprouve de graves problèmes de qualité, notamment en ce qui concerne le temps d'encadrement des étudiantes et étudiants, l'effectif par classe et l'arriéré d'entretien. Pour résoudre ce problème, il ne suffit pas de dépenser plus d'argent; il faut dépenser plus d'argent judicieusement. L'objectif devrait être d'occuper le premier rang non pas pour l'argent que nous consacrons à l'éducation postsecondaire, mais plutôt pour la **qualité** de notre éducation.

Toutefois, cet objectif restera irréalisable à moins de faire de nouveaux investissements considérables. L'Ontario dépenserait plus d'argent très judicieusement en visant une qualité exceptionnelle moyennant un financement par étudiante ou étudiant qui équivaut à celui des territoires comparables.

Comparaison avec le reste du Canada

Selon les données de 2002-2003 sur les universités, les plus récentes dont nous disposons pour toutes les provinces, la différence entre les universités de l'Ontario et la moyenne des autres provinces sur le plan des recettes de fonctionnement, y compris les droits de scolarité, les droits accessoires obligatoires et les subventions provinciales, s'élève à environ 1 000 \$ par étudiante ou étudiant équivalent à plein temps, pour un total de 300 millions de dollars. Pour 2004-2005, d'après l'estimation la plus fiable, ce manque à gagner serait

d'environ 380 millions de dollars.

Environ la moitié de cette différence est directement attribuable au fait que généralement, la province n'a toujours pas versé de fonds aux universités pour la totalité des étudiantes et étudiants admissibles des trois cycles qui y sont inscrits, et que les fonds versés ne sont pas indexés sur la hausse des coûts. Il faut combler immédiatement ce déficit et prévoir des fonds additionnels pour améliorer la qualité. Ainsi, l'Ontario se situerait dans la moyenne des autres provinces.

Il est plus difficile de comparer les recettes de fonctionnement des collèges de l'Ontario à celles des collèges d'autres provinces. Il existe moins de documentation à ce sujet et les différences entre les réseaux collégiaux rendent les comparaisons moins fiables. Selon les données de 2002-2003, on peut estimer grossièrement à environ 400 millions de dollars l'écart entre les recettes de fonctionnement des établissements de l'Ontario et de ceux des autres provinces canadiennes, sans compter les cégeps du Québec, qui forment un réseau particulier.

Comme dans les universités, l'effectif des collèges augmente plus rapidement depuis quelques années que les subventions du gouvernement. En vertu du modèle de financement des collèges fondé sur l'effectif, cette situation a entraîné une baisse marquée du financement par étudiante ou étudiant, la formule répartissant les ressources parmi un nombre croissant d'activités.

Des ressources supplémentaires sont requises pour améliorer l'éducation. Il y a lieu d'embaucher des professeures et professeurs supplémentaires pour mieux stimuler les étudiantes et étudiants et améliorer leur expérience éducative en les encadrant mieux, en favorisant les méthodes actives d'enseignement, en améliorant l'interaction et la rétroaction et en s'adaptant à divers modes d'apprentissage. Par ailleurs, il serait souhaitable d'investir dans des ressources documentaires pour améliorer l'accès aux ressources didactiques et aux installations d'apprentissage coopératif. Enfin, le matériel didactique et l'accès aux laboratoires devraient être améliorés.

Il y a lieu d'élargir les services de soutien aux étudiantes et étudiants en créant des réseaux de soutien et en offrant des services d'orientation et de conseillanc, afin de créer un milieu positif et d'améliorer la réussite et la persévérance. Il faudrait également améliorer des services importants, notamment les services de registrariat, pour faciliter la sélection des cours et l'établissement d'horaires.

L'Ontario doit également composer avec les coûts plus élevés que doivent assumer les établissements d'enseignement post-secondaire qui offrent des programmes de formation pratique, comme la formation en médecine et en soins infirmiers. Des investissements dans la formation pratique permettraient de maintenir les normes établies.

Le gel des droits de scolarité a aussi occasionné des coûts. Les établissements ont dû s'en remettre entièrement au gouvernement provincial pour compenser la hausse des coûts pendant les deux années du gel. Ces fonds devraient être ajoutés en permanence à leur financement de base une fois le gel terminé pour leur permettre de maintenir leur niveau de qualité et de service. Autrement, il leur faudra combler le manque à gagner en haussant les droits de scolarité.

Pour que les recettes des établissements se comparent à celles des autres provinces et pour que nous fassions également des investissements importants dans la qualité et l'accessibilité, il faudrait prévoir une hausse des recettes d'au moins 1,5 milliard de dollars.

Comme contribution à un financement durable, la province devrait investir d'ici 2007-2008 un montant supplémentaire de 1,3 milliard de dollars qui proviendrait d'une augmentation des enveloppes provinciales de subventions de fonctionnement.

Après la réforme de la réglementation des droits de scolarité et de l'aide financière aux étudiantes et étudiants, les étudiantes et étudiants devraient être appelés à faire une contribution équitable aux améliorations de la qualité à compter de 2006-2007, année où le gel des droits de scolarité prendra fin.

Recettes comparables à celles d'établissements publics semblables de l'Amérique du Nord

D'après des données sur les universités publiques des 14 États américains semblables relevés par le Groupe d'étude sur la compétitivité, la productivité et les progrès économiques, la différence entre les établissements publics de ces États et ceux des universités de l'Ontario sur le plan des recettes de fonctionnement s'établissait en 2002-2003 à environ 2 900 \$ par étudiante ou étudiant équivalent à plein temps, si les données américaines sont converties en fonction de la parité des pouvoirs d'achat, ou à environ 5 800 \$ par étudiante ou étudiant si l'on se fonde sur le taux de change. Au total, cette différence se situe entre 900 millions et 1,8 milliard de dollars environ. Pour 2004-2005, d'après l'estimation la plus fiable, ce manque à gagner serait d'environ 1,4 milliard de dollars, soit au milieu de cet intervalle.

Pour amener les universités de l'Ontario à ce niveau de financement, accroître la capacité d'accueil des collèges et faire de nouveaux investissements importants, il faudrait que les recettes des établissements augmentent de 2,2 milliards de dollars.

Fonctionnement – Financement des établissements

Une planification responsable pour un investissement responsable

L'exposé précédent quantifie le niveau des recettes dont nous avons besoin pour bâtir un système de qualité en Ontario. La prochaine étape consiste à élaborer un cadre qui aiderait le gouvernement et les établissements à planifier de façon responsable l'investissement de ces fonds en fonction d'objectifs établis.

Chaque établissement commencerait par établir, en consultation avec les étudiantes et étudiants, le gouvernement et la collectivité, les objectifs et stratégies à adopter pour réaliser sa mission, contribuer à atteindre les cibles d'accessibilité de la province et améliorer la qualité de l'éducation. Ces pourparlers orienteraient la définition des besoins financiers pluriannuels de chaque établissement.

Le gouvernement, en appliquant ses formules de calcul des subventions de fonctionnement et des subventions ciblées, se fonderait sur l'issue de ces pourparlers pour établir les subventions pluriannuelles de fonctionnement et d'immobilisations de chaque établissement.

La possibilité de mettre en œuvre des stratégies d'économie serait également envisagée à ce stade.

Par la suite, les établissements dresseraient une liste de toutes les sources de financement auxquelles ils peuvent puiser. Enfin, ils détermineraient les droits de scolarité à imposer pour que leurs recettes s'élèvent au niveau requis. Comme il est indiqué plus loin dans le présent rapport, les hausses des droits de scolarité seront assujetties à une réglementation pour qu'elles soient transparentes, prévisibles et abordables pour les étudiantes et étudiants.

Cette démarche se déroulerait probablement en plusieurs étapes, et comprendrait des pourparlers généraux, à l'échelon du système, et bilatéraux, entre le gouvernement et chaque établissement, jusqu'à ce que soit atteint un équilibre entre les besoins financiers, les économies possibles, les subventions gouvernementales, les droits de scolarité et les autres recettes. Les établissements devraient également mener des consultations approfondies auprès de la population étudiante et de la collectivité pour déterminer leurs besoins et trouver des moyens pertinents d'y répondre.

Il faudrait tenir compte expressément de l'inflation au cours des cycles subséquents. Il ne servirait à rien d'investir puis de laisser la valeur de cet investissement se détériorer faute de reconnaître que les prix augmentent. Ce serait là inviter la tenue d'une autre étude dans un avenir rapproché, et mettre en péril la réalisation des objectifs en matière d'accessibilité et de qualité.

Reconnaître l'inflation n'exclut pas la recherche d'économies; ces deux aspects sont différents. Le premier consiste à prévoir un cadre de financement stable qui permet de réaliser des objectifs importants. Le second consiste à apporter des changements réfléchis et stratégiques à ce cadre en vue de réaliser ces objectifs de manière plus efficiente. L'expérience a démontré que la réduction inconsidérée des recettes ne permet pas de

réaliser des économies là où il le faut. Un examen concerté des coûts que doivent assumer les établissements, des générateurs de coûts et des économies possibles devrait être effectué afin de réaliser des économies qui ne mettent pas en péril l'atteinte des objectifs de base.

Les particularités des objectifs en matière de recettes seraient publiées dans le plan pluriannuel de chaque établissement. Ce plan porterait sur l'ensemble des activités et sources de financement de l'établissement.

Rôle du gouvernement fédéral

Dans la présente étude, nous recommandons au gouvernement fédéral d'augmenter le financement qu'il affecte à l'enseignement supérieur dans un certain nombre de domaines ciblés.

L'une des sources les plus importantes de financement fédéral pour l'enseignement supérieur est le financement de fonctionnement de base destiné aux universités et collèges par l'entremise du Transfert social canadien (TSC). Ces fonds aident à préserver la qualité de l'enseignement, des bibliothèques et d'autres services aux étudiantes et étudiants. La valeur réelle du TSC pour l'éducation postsecondaire et les autres programmes sociaux est inférieure à ce qu'elle était en 1992-1993.

Le soutien financier accordé à l'éducation postsecondaire par l'entremise du TSC doit être rétabli, puis augmenté dans l'avenir en fonction de l'inflation et des hausses de l'effectif, pour mieux appuyer l'objectif fédéral de bâtir une société fondée sur le savoir.

Le gouvernement fédéral devrait également créer un fonds distinct pour aider les collèges et universités à se procurer le matériel dont ils ont besoin et à apporter les améliorations nécessaires à leurs installations. Ce fonds devrait être réparti parmi les provinces selon un montant égal par personne.

Mécanisme provincial de financement

Le financement gouvernemental des établissements postsecondaires doit favoriser la croissance et la stabilité. Il doit être transparent et être soustrait à l'effet des changements politiques et des cycles économiques. Il doit

permettre de façon claire et ciblée d'appuyer les priorités actuelles et futures. Enfin, il doit encourager les établissements à viser des résultats souhaitables sur le plan social tout en leur laissant l'autonomie nécessaire pour planifier et mettre en œuvre leurs propres démarches stratégiques concernant la qualité des services d'enseignement et de recherche.

Le mécanisme proposé dans le présent rapport comporte un certain nombre de caractéristiques :

- Les subventions de fonctionnement de la province seraient réparties de façon équitable; ainsi, les étudiantes et étudiants inscrits à des programmes semblables dans des établissements différents auraient droit à un financement semblable du gouvernement. La totalité des étudiantes et étudiants admissibles serait prise en compte, éliminant le problème de longue date des étudiantes et étudiants non financés.
- Une enveloppe de financement de base fournirait des fonds prévisibles et stables, liés à l'effectif et aux programmes, tant aux universités (premier cycle) qu'aux collèges (programmes ordinaires). Le financement de base serait protégé contre toute fluctuation de l'effectif grâce à des « couloirs » de financement qui garantiraient sa stabilité, dans la mesure où l'effectif n'est pas supérieur ou inférieur de plus de 3 pour 100 à la moyenne prévue sur cinq ans.
- Au financement de base s'ajouteraient un certain nombre d'enveloppes de financement bien définies et ciblées pour les étudiantes et étudiants des programmes de maîtrise et de doctorat (universités), des programmes d'apprentissage (collèges) et des programmes du secteur parapublic comme la médecine, les sciences infirmières et l'éducation, pour répondre à des exigences reliées à la mission des établissements et respecter les priorités en matière d'accessibilité, par exemple pour les étudiantes et étudiants d'origine autochtone ou francophone et pour les étudiantes et étudiants ayant un handicap.
- Le nombre d'enveloppes serait réduit afin de faire correspondre plus facilement le financement aux résultats obtenus.

- L'enveloppe de financement des programmes de maîtrise et de doctorat comprendrait des mesures visant à encourager les universités à accroître l'effectif et à raccourcir les délais d'obtention des diplômes.

Le mécanisme de financement proposé permettrait de répartir les subventions provinciales de fonctionnement de façon rationnelle et transparente; la formule serait compréhensible et facile à appliquer. Sa transparence accrue favoriserait la reddition de comptes.

Résultats

- *Recettes prévisibles et durables pour les établissements, afin de permettre la croissance à long terme et l'amélioration de l'éducation supérieure.*
- *Engagements transparents d'améliorer l'accessibilité, la qualité et l'excellence de l'éducation supérieure ainsi que les comptes rendus des résultats.*
- *Reddition mutuelle de comptes entre le gouvernement et les établissements.*
- *Financement ciblé destiné aux domaines prioritaires et meilleure reddition de comptes à l'égard des résultats.*

Justification

Les dépenses consacrées à l'enseignement supérieur, qu'elles soient assumées par des particuliers sous forme de droits de scolarité ou de dons, ou par le public par l'entremise du gouvernement, représentent en fait des investissements qui rapportent beaucoup d'avantages. Certains de ces avantages sont très directs : meilleurs emplois, économie plus vigoureuse, nombre accru de jeunes infirmières et infirmiers et de jeunes médecins. D'autres sont plus subtils ou indirects : application concrète de connaissances fondamentales, resserrement du tissu social.

Nous ne faisons pas assez d'efforts pour faire fructifier cet investissement. Nous devrions investir plus, mais également en savoir bien plus sur les types et les niveaux des investissements

qui produiront le meilleur rendement. Nous devons établir des résultats mesurables pour déterminer si nos investissements rapportent le rendement escompté à long terme.

En établissant des objectifs clairs, puis en faisant participer les établissements, les étudiantes et étudiants, le gouvernement et d'autres intervenants à un processus de planification, puis en vérifiant les progrès accomplis, nous pouvons augmenter avec confiance nos investissements pour les porter à un niveau approprié. Le présent rapport relève de nombreux secteurs dans lesquels il est urgent de faire des investissements supplémentaires,

qu'il s'agisse des cours de langue de base pour les nouveaux immigrants et les nouvelles immigrantes ou de l'effectif des programmes de maîtrise et de doctorat dans certains domaines d'importance cruciale. Le nouveau cadre de financement que nous proposons est un moyen de faire ces investissements de façon judicieuse.

Accroître les investissements – du gouvernement, des étudiantes et étudiants et d'autres sources – et réaliser des économies ne sont pas des objectifs incompatibles. En effet, les économies représentent le moyen le plus efficace d'investir à de meilleures fins des sommes

APPUI FÉDÉRAL INADÉQUAT À L'ÉDUCATION POSTSECONDAIRE EN ONTARIO (DOLLARS CONSTANTS DE 2003-2004)

Financement de programmes (en millions de dollars)	1992-1993	2002-2003	Variation en %
Transfert fédéral de fonds pour l'éducation postsecondaire ¹	1 212	669	- 45 %
Dépenses fédérales pour la formation des adultes dans les collèges	146	30	- 80 %
Dépenses fédérales pour l'apprentissage dans les collèges	52	21	- 59 %
TOTAL	1 410	720	- 49 %
Total des subventions et des contrats de recherches fédéraux en Ontario	400	717	79 %
Dépenses fiscales fédérales pour les résidents de l'Ontario ²	215	564	162 %
Subventions canadiennes pour études et Bourses d'études canadiennes du millénaire	0	140	
Montant des prêts accordés en Ontario dans le cadre du Programme canadien de prêts aux étudiants	487	626	28 %
Effectif			
Collèges et universités	348 685	474 853	36 %
Programmes d'apprentissage en milieu scolaire	22 112	25 241	14 %
Financement par étudiant(e)			
Contribution fédérale par étudiant(e) à l'éducation postsecondaire – espèces	3 476 \$	1 409 \$	- 59 %
Dépenses fédérales par apprenti(e)	2 352 \$	832 \$	- 65 %

Notes :

1. En se fondant sur la part estimative de 1995-1996 des fonds du FPÉ et du RAPC nationaux qui sont consacrés à l'éducation postsecondaire (14,5 %) et sur la part estimative de l'Ontario dans le cadre du Transfert canadien en matière de santé et de programmes sociaux en 2002-2003 (36 %)

2. Montant estimatif des dépenses fiscales fédérales liées aux crédits d'impôt de 1993 et 2003 consacrées à l'Ontario, selon les données et le modèle de l'Ontario de 2002

Sources : Diverses sources, dont le ministère de la Formation et des Collèges et Universités, le ministère des Finances, Ressources humaines et Développement des compétences Canada et l'Association des universités et collèges du Canada.

dépensées à mauvais escient. Cependant, cette étape aussi doit être faite correctement. La bonne nouvelle, c'est que les établissements ont démontré qu'ils peuvent adopter des stratégies d'économie efficaces :

- Quatre collèges de la région de Toronto ont fondé le Grenville Copy Centre, un imprimeur central relevant d'un seul fournisseur.
- Dix-huit collèges ont souscrit un régime d'assurance conjoint.
- Les réseaux des collèges et des universités ont établi des services communs de bibliothèques conventionnelles et numériques. Le Bibliocentre des collèges permet l'achat commun de ressources documentaires et connexes. Le présent rapport recommande d'aller plus loin en fondant une bibliothèque numérique provinciale.
- La plupart des collèges ont formé des consortiums pour l'achat collectif d'électricité et de gaz.

- Près de 90 pour 100 des services des achats des universités de l'Ontario adhèrent à des coopératives locales d'achat.
- L'Ontario University Purchasing Management Association est un chef de file national pour ce qui est d'effectuer des analyses comparatives visant à déterminer les meilleurs processus d'achat et les promouvoir.

Les mesures visant à accroître la collaboration en vue de réaliser des économies doivent tenir compte du milieu dans lequel évoluent les établissements. Habituellement, les collèges et universités achètent des biens et services dans leur localité, et créent des occasions d'emploi. De nombreux établissements favorisent ainsi le bien-être économique de la collectivité et y contribuent eux-mêmes, surtout dans les collectivités rurales et du Nord de l'Ontario.

FONDS ANNUELS SUPPLÉMENTAIRES DONT LA PROVINCE AURAIT BESOIN D'ICI 2007-2008
(en millions de dollars)

	Investis- sements dans les collèges et les universités	Aide financière à la population étudiante et autres dépenses
Qualité		
Renouvellement des programmes/Expérience étudiante, y compris des rajustements pour – combler l'insuffisance des fonds affectés par le passé en raison de la croissance de l'effectif – tenir compte des hausses de coûts	700	
Conseil de l'éducation supérieure		8
Éducation internationale		10
<i>TOTAL PARTIEL</i>	700	18
Participation et accès		
Augmentation de l'effectif	88	
Augmentation de l'effectif des programmes de maîtrise et de doctorat	180	
Étudiantes et étudiants autochtones	13	2
Étudiantes et étudiants francophones	20	
Étudiantes et étudiants ayant un handicap	15	
Étudiantes et étudiants des collectivités rurales et du Nord	20	
Première génération	5	
Portail Web		1
<i>TOTAL PARTIEL</i>	341	3
Abordabilité		
Stabilisation des droits de scolarité	115	
Formation pratique et en médecine	100	
Nouvelle bourse pour droits de scolarité (nouvelles dépenses nettes)		193
Prêts supplémentaires pour les parents		21
Fonds fiduciaire d'initiative pour les étudiantes et étudiants de l'Ontario		50
Nouvelle obligation d'épargne-études de l'Ontario		36
<i>TOTAL PARTIEL</i>	215	300
TOTAL	1 256	321
Immobilisations		
Réfection des installations	200	
Nouvelles installations	300	
Équipement	40	
TOTAL	540	

27. Réglementation des droits de scolarité

Imposer par voie législative un cadre de réglementation qui confère aux établissements le pouvoir d'établir leurs droits de scolarité et les oblige à faire en sorte que ces droits soient prévisibles, transparents et abordables pour les étudiantes et étudiants. Tel qu'indiqué plus haut, les établissements seraient tenus d'accorder aux étudiantes et étudiants qui ont un revenu faible ou des besoins financiers très élevés une aide correspondant au montant des droits qui dépasse 6 000 \$ par année.

Fonctionnement

Comme nous l'avons déjà indiqué, tout changement à la réglementation des droits de scolarité doit être précédé d'une réforme de l'aide financière aux étudiantes et étudiants qui aboutit à l'instauration de bourses immédiates assumant la totalité des droits de scolarité pour les étudiantes et étudiants à faible revenu, ainsi que d'une combinaison de bourses et de prêts dégressifs pour les autres étudiantes et étudiants qui en ont besoin.

Le gouvernement devrait également établir un nouveau cadre qui procure un financement durable aux établissements et auquel il contribue de façon responsable.

Une fois ces étapes franchies, mais pas avant, le gouvernement devrait donner aux établissements la liberté d'établir eux-mêmes les droits de scolarité.

À cette fin, les établissements auraient planifié leurs besoins financiers pluriannuels associés à la réalisation de leur mission et à la mise en œuvre d'améliorations de la qualité. De son côté, le gouvernement aurait établi ses engagements financiers pluriannuels visant à répondre à ces besoins. Les établissements auraient également projeté leurs recettes provenant de toutes les autres sources. Par la suite, les droits de scolarité seraient fixés pour répondre aux besoins financiers des établisse-

ments qui restent à combler. Les hausses des droits devraient être accompagnées d'améliorations tangibles de la qualité.

Le montant de la hausse des droits varierait selon la situation particulière des établissements et les coûts qu'ils ont à assumer. Dans le cadre du nouveau régime d'aide financière aux étudiantes et étudiants, les établissements seraient également tenus d'accorder des bourses aux étudiantes et étudiants dans le besoin pour les faire passer à plus de 6 000 \$ lorsqu'ils augmentent les droits.

Dans ce nouveau contexte, il importerait d'établir les droits de scolarité en fonction des droits réels que devraient acquitter les étudiantes et étudiants. Ces droits réels ou « nets » seraient nuls pour les étudiantes et étudiants à faible revenu, puis augmenteraient progressivement pour atteindre leur montant intégral dans le cas des étudiantes et étudiants qui en ont les moyens. Dans l'ensemble, le montant moyen des droits serait inférieur à leur montant intégral en raison des baisses découlant de l'octroi de nouvelles bourses d'études et du maintien des crédits d'impôt pour frais de scolarité.

Le plan pluriannuel de l'établissement préciserait les droits de scolarité selon le programme et l'année d'études pour toute la durée du plan, garantissant ainsi des droits prévisibles pour chaque année d'études et permettant aux étudiantes et étudiants de planifier. Ce plan comprendrait également l'octroi de bourses aux étudiantes et étudiants dans le besoin lorsque les droits de scolarité excèdent 6 000 \$.

Pour mieux informer les étudiantes et étudiants, des renseignements complets sur chaque programme seraient affichés dans le nouveau portail Web et diffusés par d'autres moyens. Ces renseignements comprendraient les droits de scolarité pluriannuels et l'aide financière que les étudiantes et étudiants pourraient obtenir. En fournissant des précisions sur sa situation financière, sous réserve de vérification, chaque étudiante ou étudiant recevrait une liste complète des coûts bruts et nets à assumer pour toute la durée du programme, qu'il pourrait ensuite comparer facilement à ceux d'autres programmes dispensés n'importe où en Ontario.

L'Ontario établit généralement une distinction entre les droits de scolarité, qui sont destinés à l'enseignement, et les droits accessoires obligatoires, qui sont exigés pour des services comme les soins de santé et les installations sportives. Du point de vue des étudiantes et étudiants, toutefois, ces droits ne forment qu'un seul montant. Aux fins de la politique proposée concernant les droits de scolarité ainsi que les prêts et bourses d'études, les droits de scolarité devraient être redéfinis afin de représenter simplement la somme des droits de scolarité et des droits accessoires obligatoires. L'exigence imposée aux établissements d'établir séparément les droits accessoires devrait être remise en question.

Sous réserve de la mise en œuvre de la réforme de l'aide financière aux étudiantes et étudiants, cette nouvelle politique concernant les droits de scolarité entrerait en vigueur en 2006-2007. Le gel des droits serait maintenu en 2005-2006, ce qui nous donnerait un an pour mettre en œuvre les améliorations à l'aide financière qui protégeraient les étudiantes et étudiants à faible revenu contre toute hausse subséquente et qui permettraient aux étudiantes et étudiants à revenu moyen de recevoir des prêts plus généreux.

À la fin du gel des droits de scolarité, en 2006-2007, le gouvernement devrait commencer à verser les fonds déjà fournis pour compenser le financement de base que les établissements ont perdu. Ainsi, on n'imposera pas injustement aux étudiantes et étudiants des droits supplémentaires pour compenser le gel.

Résultats

- *Les étudiantes et étudiants savent à combien s'élèveront les droits de scolarité pendant toute la durée de leur programme, la proportion du coût total que ces droits représentent et comment l'aide financière qui leur est offerte permettrait de réduire le coût de leurs études.*

- *Les étudiantes et étudiants peuvent demander aux établissements de rendre compte de la qualité de leurs programmes et services.*
- *Les droits de scolarité nets sont réduits ou éliminés pour de nombreux étudiantes et étudiants.*

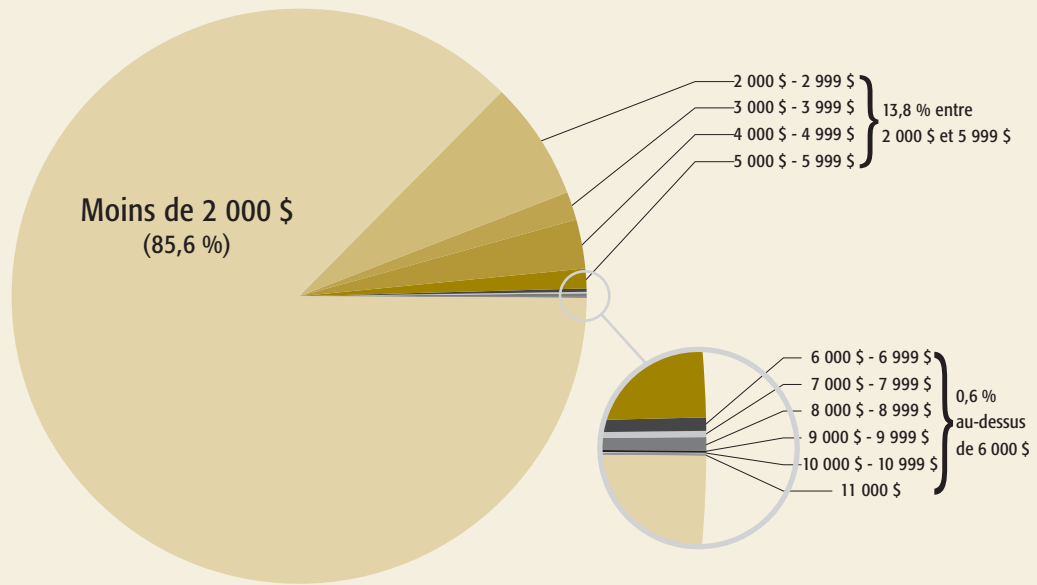
Justification

Le gouvernement de l'Ontario établit généralement les droits de scolarité chaque année, bien que récemment, il l'ait fait sur une base pluriannuelle. Le gouvernement précédent avait prévu pour la plupart des programmes une hausse de 2 pour 100 par année pendant cinq ans à compter de 2000-2001. Les établissements avaient le loisir de porter leurs droits au-delà de ce niveau pour un nombre limité de programmes de maîtrise ou de doctorat, de programmes de formation professionnelle et de programmes collégiaux donnant droit à un diplôme. Le gouvernement actuel a imposé un gel des droits de scolarité de tous les programmes pour 2004-2005 et 2005-2006.

À l'heure actuelle, les droits de scolarité varient, mais généralement à l'intérieur d'un intervalle plutôt étroit. En 2003-2004, 86 pour 100 des étudiantes et étudiants à plein temps des collèges étaient inscrits à un programme dont les droits de scolarité étaient inférieurs à 2 000 \$, et dans les universités, 87 pour 100 des étudiantes et étudiants de premier cycle étaient inscrits à un programme dont les droits de scolarité étaient inférieurs à 5 000 \$.

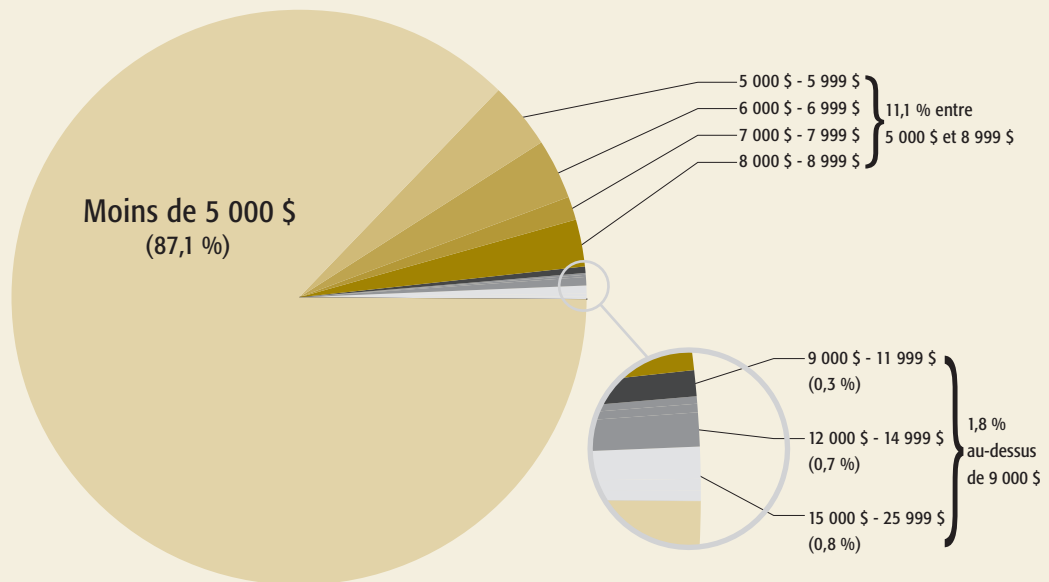
Des écarts plus grands entre les droits de scolarité permettraient de favoriser la différenciation des établissements et des programmes, en tenant mieux compte des besoins financiers associés aux diverses méthodes employées pour dispenser les programmes et les services aux étudiantes et étudiants et améliorer la qualité. Ainsi, un cadre responsable pour la hausse des droits de scolarité pourrait donner lieu à des améliorations durables et à des choix qui rapportent des avantages directs aux étudiantes et étudiants.

LA PLUPART DES ÉTUDIANTES ET ÉTUDIANTS À PLEIN TEMPS DU PALIER COLLÉGIAL DOIVENT ACQUITTER DES DROITS DE SCOLARITÉ INFÉRIEURS À 2 000 \$



Source : Enquête sur les droits de scolarité dans les collèges, 2003-2004.

LA PLUPART DES ÉTUDIANTES ET ÉTUDIANTS DE PREMIER CYCLE DOIVENT ACQUITTER DES DROITS DE SCOLARITÉ INFÉRIEURS À 5 000 \$



Source : Résultats compilés des enquêtes sur les droits de scolarité du Conseil des universités de l'Ontario, janvier 2004.

Pour qu'elle puisse favoriser l'accessibilité des étudiantes et étudiants à revenu faible ou moyen, cette démarche doit s'accompagner de l'engagement ferme d'instaurer un programme solide d'aide financière aux étudiantes et étudiants auxquels contribuent directement les établissements qui augmentent les droits de scolarité. Le cadre actuel ne prévoit pas un tel engagement.

En outre, les étudiantes et étudiants méritent de savoir en quoi les droits qu'ils acquittent contribuent à améliorer la qualité. À des fins de planification, ils devraient connaître à l'avance le barème des droits et l'aide financière qui sera à leur disposition tout au long de leurs études.

Il serait préférable d'imposer ces protections par voie législative pour en assurer l'application uniforme.

Pour favoriser à la fois l'excellence et l'accessibilité dans le cadre d'un régime où les éta-

blissements exercent un plus grand contrôle sur les droits de scolarité, le gouvernement devrait également s'engager à accorder des fonds de fonctionnement appropriés pour financer les activités de base et les priorités établies. En outre, le gouvernement devrait jouer un rôle de premier plan dans la conception et le financement du régime d'aide financière aux étudiantes et étudiants.

Le plafonnement des droits de scolarité dans tous les établissements est une méthode simpliste de favoriser l'accessibilité qui se révélerait infructueuse en bout de ligne. Il est préférable de réduire les coûts initiaux en accordant aux étudiantes et étudiants à faible revenu des bourses qui éliminent ou réduisent leurs droits de scolarité, et d'améliorer les prêts accordés aux étudiantes et étudiants à revenu moyen.

DROITS DE SCOLARITÉ NETS EN ONTARIO, 2002-2003 (EN MILLIONS DE DOLLARS)

	Collèges	Universités
Revenu total	2 077	6 836
Budget de fonctionnement	2 077	4 093
Total - droits de scolarité et droits accessoires ¹	515	1 580
Droits de scol. et droits acc. en % du budget de fonct.	25 %	39 %
Bourses du gouvernement ²	40	104
Bourses des établissements ³	39	218
Crédits d'impôt de l'Ontario et du gouv. fédéral ⁴	152	242
Aide financière totale	231	564
Droits de scol. et droits acc. déduction faite de l'aide	284	1 016
Droits de scolarité nets en % du budget de fonct.	14 %	25 %

Notes :

¹ Excluant les droits acquittés par les étudiantes et étudiants étrangers

² Excluant l'aide financière pour les frais de subsistance, les prêts aux études des programmes canadiens et ontariens et les subventions d'appui aux étudiantes et étudiants de l'Ontario ainsi que les remises de dette

³ Excluant l'aide financière pour les frais de subsistance

⁴ Montant estimatif des dépenses fiscales de 2002 liées au crédit d'impôt pour droits de scolarité et frais connexes pour les étudiantes et étudiants des collèges et des universités de l'Ontario qui sont financés par les deniers publics

Sources : Diverses sources, dont le Conseil des universités de l'Ontario, le ministère des Finances et le ministère de la Formation et des Collèges et Universités.

OBJECTIF : Un avenir assuré pour l'enseignement supérieur

STRATÉGIE 7 : Exiger que le gouvernement et les établissements prennent des engagements pluriannuels pour appuyer l'enseignement supérieur, et évaluer de façon continue le rendement et les progrès.

Mesure recommandée

28. Plans pluriannuels

Établir les engagements financiers pluriannuels de la province envers les établissements. Ceux-ci doivent préparer un plan pluriannuel qui prévoit :

- la mission et les domaines de spécialisation de l'établissement;
- les cibles quant à l'effectif et les engagements relatifs à l'accessibilité et aux droits de scolarité;
- les améliorations prévues de la qualité des programmes et de l'expérience étudiante;
- la transférabilité des crédits et les domaines de collaboration avec les autres établissements;
- les recettes nécessaires et la façon dont elles seront obtenues à partir des transferts provinciaux, des droits de scolarité et d'autres sources;
- les résultats et les mesures qui seront utilisés pour témoigner des progrès réalisés en regard des engagements pluriannuels.

Ces plans devraient s'appuyer sur les travaux du conseil de l'éducation supérieure.

Un comité permanent de l'Assemblée législative devrait examiner périodiquement les plans pluriannuels et le rendement de chaque établissement.

Fonctionnement

Le présent rapport plaide la cause de l'excellence de l'éducation, d'une plus grande accessibilité et d'un avenir assuré pour l'enseignement supérieur.

Les 27 recommandations précédentes énoncent d'importantes stratégies qui aideront l'Ontario à atteindre ces objectifs :

- un nouveau cadre législatif énonçant la mission et les objectifs;
- des innovations à apporter pour mieux servir les étudiantes et étudiants, ainsi que des mécanismes pour mesurer les progrès et arriver aux résultats recherchés;
- des programmes ambitieux visant à accroître la participation de la population en général, et en particulier celle des groupes traditionnellement sous-représentés;
- la promesse de rendre l'enseignement supérieur plus abordable;
- le renforcement des établissements et la mise sur pied d'un solide partenariat de financement afin de réaliser tous ces objectifs.

Pour mettre en œuvre ces recommandations, les établissements et le gouvernement devront travailler en étroite collaboration. Les rôles et les responsabilités de chacun doivent être clairs et compris de tous. Il faut établir un cadre pluriannuel pour faciliter la planification et la réalisation des objectifs à long terme.

Le gouvernement et les établissements se partagent une certaine responsabilité à l'égard des étudiantes et étudiants, en même temps que ceux-ci continuent d'apporter une grande contribution à leur éducation. Un mécanisme doit être mis au point afin d'améliorer l'accès

à l'éducation postsecondaire et la qualité des programmes et des services. Il faudrait également prévoir un mécanisme pour veiller à ce que les organismes étudiants représentatifs, sur chaque campus, soient consultés dans l'élaboration des plans pluriannuels.

Les gouvernements et les établissements se partagent aussi une certaine responsabilité à l'égard de la population en général. Un processus doit être mis au point pour démontrer que le secteur atteint ses objectifs de manière efficiente, efficace, quantifiable et responsable.

Dès 2005-2006, le gouvernement, de concert avec les établissements, devrait élaborer une approche pluriannuelle qui, une fois mise au point, énoncera les principaux engagements mutuels du gouvernement et de chaque établissement.

Ces plans décriront les engagements de chaque établissement à l'égard de l'accessibilité, de l'amélioration de la qualité et de l'évaluation des résultats. Ils comprendront également les engagements pluriannuels du gouvernement pour assurer la stabilité du financement nécessaire à la réalisation des objectifs énoncés par lui et assujetti à l'atteinte des résultats.

Certains de ces objectifs sont interdépendants; d'autres sont la responsabilité exclusive de l'une ou l'autre des parties.

Ces mesures remplaceront les exigences actuelles en matière de reddition de comptes, de partenariat et de publication des résultats. Les premiers plans pluriannuels devraient être présentés en 2005-2006 et énoncer les responsabilités du gouvernement et des établissements en ce qui a trait aux nouveaux investissements.

Le gouvernement et les établissements devraient disposer d'une période de trois ans pour l'élaboration, l'exécution, l'examen et le renouvellement et ce, pour assurer une certaine stabilité et prévoir le temps nécessaire à la réalisation des buts et objectifs visés. Cela permettra également au système de se concentrer sur les objectifs sans être soumis à un processus de négociation et de renégociation annuel.

Pour rehausser leur responsabilité à l'égard de la population, les collèges et les universités seraient tenus de rendre des comptes à un comité permanent de l'Assemblée législative à tour de rôle, de façon à évaluer le rendement et à dialoguer directement avec les députées et députés. Cette disposition devrait faire partie intégrante du nouveau cadre législatif proposé.

Résultats

- *Amélioration du rendement global des établissements par rapport à des objectifs convenus.*
- *Prévisibilité accrue et cadre de planification élargi pour les établissements et le gouvernement.*
- *Transparence et communication continue des résultats, y compris l'évaluation du rendement de chaque établissement par un comité de l'Assemblée législative.*

Justification

Par le passé, le gouvernement et les établissements se concertaient une fois par an. Le gouvernement prenait des décisions au sujet des subventions et des droits de scolarité et les établissements devaient fonctionner dans les limites budgétaires ainsi établies. Les nouvelles politiques du gouvernement s'accompagnaient souvent de hausses des subventions supplémentaires, parfois généreuses, parfois pas. Cependant, il n'y avait pas de dialogue vraiment structuré au sujet de ce qui était attendu des établissements et de ce qu'ils devaient faire pour satisfaire ces attentes. Le gouvernement et les établissements disposaient de peu d'outils pour montrer à la population et aux étudiantes et étudiants la valeur et la qualité des résultats.

L'Ontario a entrepris de modifier cette façon de procéder au cours des dernières années. Le gouvernement a commencé à budgétiser sur plusieurs années. Des indicateurs du rendement et des mécanismes redditionnels ont été mis en place. Le gouvernement et les établissements ont conclu des ententes relatives à la réalisation d'objectifs portant sur les effectifs et sur l'obligation redditionnelle.

Le présent rapport cherche à faire avancer encore plus ces démarches. Il préconise pour chaque établissement une mission, des programmes et des services bien définis et compris de tous. Il énonce également les mesures que doivent prendre les établissements pour réaliser les objectifs en matière d'accessibilité et de qualité en ce qui concerne les services offerts aux étudiantes et étudiants et à la population en général.

Il exhorte les établissements à s'engager à produire ces résultats.

En contrepartie, il demande au gouvernement de prendre des engagements clairs quant aux ressources et au soutien qui seront fournis pour contribuer à la qualité, à la croissance et à la durabilité de l'éducation postsecondaire en Ontario.

Le déroulement de l'étude

Une étude de l'éducation postsecondaire a été entreprise en vue de formuler des recommandations sur la structure et le financement du système d'éducation supérieure de l'Ontario. (L'énoncé intégral du mandat du comité chargé de l'étude se trouve à la page 1.) M. Rae a aussi voulu profiter de l'étude pour :

- sensibiliser davantage le public et lancer un débat sur une question importante pour toute la population de l'Ontario;
- entreprendre un processus de consultation novateur et fructueux auprès du public et des intervenants;
- établir un fonds documentaire électronique renfermant le fruit des recherches effectuées à l'échelle canadienne et internationale ainsi que les observations recueillies dans le cadre de l'étude.

M. Rae s'est engagé à ce que le processus de consultation publique soit aussi vaste que possible en fonction du temps alloué et à avoir recours aux meilleures pratiques et technologies possibles pour la gestion des résultats de la recherche et des autres observations recueillies et analysées. Le présent chapitre décrit les principaux aspects de la consultation et de la gestion des renseignements dans le cadre de l'étude, ainsi que les résultats clés atteints.

Délai

L'étude a été annoncée dans le budget de l'Ontario de 2004, et M. Rae a convenu de présenter ses recommandations au gouvernement à temps pour qu'on en tienne compte dans le processus de préparation du budget provincial du printemps 2005. En vue de respecter ce délai serré, l'étude s'est déroulée en trois grandes étapes :

DE JUIN À SEPTEMBRE 2004 : RECHERCHES

- Examen des études et des rapports antérieurs portant sur l'éducation supérieure, recherches sur les meilleures pratiques en Ontario, au Canada et dans d'autres territoires clés, et information fournie par des représentants de divers ministères des projets en cours au sein de ceux-ci, des données dont ils disposent et des initiatives prévues.
- Publication d'un document de discussion intitulé « *Des attentes supérieures pour l'enseignement supérieur* » le 1^{er} octobre 2004.

D'OCTOBRE À LA MI-DÉCEMBRE 2004 : CONSULTATIONS ET ANALYSES

- Vastes consultations à l'échelle de la province et rencontres avec des étudiantes et étudiants, des enseignantes et enseignants et des professeures et professeurs, des chefs d'entreprise, des membres du public et divers spécialistes.
- Observations officielles présentées par des associations, des établissements et des particuliers.
- Travaux de recherche et d'analyse effectués par le Secrétariat.

DE LA MI-DÉCEMBRE 2004 À FÉVRIER 2005 : RECOMMANDATIONS

- Rédaction des recommandations à l'intention du gouvernement.
- Préparation du rapport définitif.

Tout au long de l'étude, M. Rae a rencontré régulièrement le premier ministre et la ministre de la Formation et des Collèges et Universités, ainsi que d'autres dirigeants au sein du gouvernement, pour discuter de certaines questions et les tenir au courant du déroulement de l'étude.

Stratégie de consultation

Dans le cadre de l'étude, on a élaboré et mis en œuvre une stratégie ambitieuse et polyvalente pour favoriser la participation du public et consulter les intervenants. Dans le cadre de la stratégie de consultation de l'Étude de l'éducation postsecondaire, on a établi diverses approches afin de favoriser et d'appuyer la discussion au cours de l'étude. La plupart des discussions et des débats portaient sur les questions et les préoccupations soulevées dans le document de discussion « *Des attentes supérieures pour l'enseignement supérieur* ». Le processus de consultation a été parmi les plus vastes qui aient été entrepris au cours des dernières années pour une importante question de politique d'intérêt public. Ce processus de consultation a sensibilisé davantage le public et a favorisé les discussions au sein des collectivités de la province. (Les annexes renferment la liste des organisations qui ont fourni des commentaires.)

ÉLÉMENTS CLÉS

1. Dès le début du processus, on a lancé un **site Web interactif de l'Étude de l'éducation postsecondaire**, qui renferme des renseignements détaillés sur l'éducation postsecondaire et le processus adopté pour l'étude. Ce site offrait de multiples possibilités pour formuler des observations et y participer, et a été l'un des principaux moyens utilisés par les membres du public et les intervenants pour obtenir de l'information sur l'étude et y contribuer :

- On a accédé plus de 56 000 fois au site Web entre les mois d'août et de décembre 2004.
- Plus de 2 000 personnes ayant consulté le site ont demandé de recevoir les mises à jour régulières envoyées par courriel par le Secrétariat.
- Près de 500 mémoires ou documents d'information reçus par le comité consultatif ont été soumis par voie électronique par l'entremise du site Web et du courriel.
- Plus de 900 cahiers de consultation ont été remplis en ligne.

La section « Ressources » a été un élément clé du site Web car elle donnait accès à de nombreux documents consultés par M. Rae, les membres du comité consultatif et le Secrétariat dans le cadre des recherches effectuées pour l'étude. Le site comportait aussi une section renfermant plus de 100 mémoires ou documents d'information soumis par des associations et des établissements (ayant autorisé l'affichage de leurs documents). Une fois que l'étude aura pris fin, le contenu de ce site, dont les deux sections mentionnées précédemment, devrait continuer d'être accessible à partir du site du ministère de la Formation et des Collèges et Universités.

2. On a préparé un **document de discussion et un cahier de consultation** afin de sensibiliser le public et de susciter les débats. Ces documents ont de plus servi aux séances de consultation.

Le document de discussion et le cahier de consultation résumaient les travaux de recherche et d'analyse effectués sur les meilleures pratiques relativement à l'éducation postsecondaire en Ontario, dans d'autres parties du Canada et ailleurs dans le monde. Ils posaient aussi des questions clés au sujet de l'avenir du système d'éducation postsecondaire de la province et décrivaient diverses mesures pouvant être prises en Ontario pour améliorer le système actuel. Les questions posées dans la version imprimée du cahier de consultation se trouvaient aussi dans un document électronique pouvant être rempli en ligne.

3. On a organisé de nombreuses **réunions** visant à consulter les résidents de diverses collectivités et à faire participer différentes personnes. On s'est rendu dans 15 collectivités pendant une période de 10 semaines, et plus de 5 500 personnes ont assisté à ces forums publics. M. Rae a dirigé toutes les séances de consultation auprès des intervenants et des membres du public de ces collectivités, à l'exception d'une seule. Pour chaque séance, il était accompagné de plusieurs membres du comité consultatif.

On a tenu deux genres de réunions à des fins de consultation :

- des tables rondes :
 - Des intervenants invités représentant divers intérêts dont ceux des établissements et des associations du secteur de l'enseignement postsecondaire, des groupes d'étudiantes et étudiants, des conseils scolaires, des chambres de commerce et des organismes communautaires y ont pris part.
 - Il y en a eu 21 (y compris deux en français).
 - Plus de 1 650 personnes y ont participé.
 - Un réseau provincial d'animatrices et animateurs bénévoles compétents de la fonction publique de l'Ontario a aidé au déroulement des tables rondes. Ces personnes ont facilité les discussions en petits groupes au sujet des approches proposées dans le document de discussion et le cahier de consultation.
 - On a consigné les observations qui constituaient les meilleurs conseils, et on en a affiché des extraits sur le site Web de l'Étude sur l'éducation postsecondaire.
- des forums publics :
 - Ils étaient ouverts au grand public et aux médias. On a eu recours aux médias locaux et au site Web de l'Étude de l'éducation postsecondaire pour annoncer la tenue de ces forums; on a aussi envoyé des messages par courriel aux intervenants clés.
 - Il y en a eu 17 (dont un en français et un dans les deux langues).
 - Plus de 3 850 personnes y ont participé.
 - Des extraits des questions posées, des commentaires formulés et des réponses fournies ont été affichés sur le site Web de l'Étude de l'éducation postsecondaire.

M. Rae a aussi dirigé d'autres tables rondes avec des leaders autochtones, des personnes ayant un handicap et des personnes chargées de l'administration de l'aide financière afin d'obtenir des renseignements sur leur expérience et leur point de vue. M. Rae, les membres du comité consultatif et le personnel du Secrétariat ont de plus rencontré individuellement, de façon formelle ou non, des intervenants clés et des spécialistes de la question.

4. On a invité les Ontariennes et Ontariens à soumettre des **observations** par courriel, par la poste ou par télécopieur.

De nombreuses personnes ont préféré communiquer par écrit avec le comité consultatif. Plus de 800 observations* ont été reçues, dont des documents préparés par des parents, des étudiantes et étudiants, des gens d'affaires, des titulaires de diplôme, des spécialistes, des associations du secteur postsecondaire, des organisations professionnelles, des groupes d'intervention, des établissements d'enseignement postsecondaire de l'Ontario et des associations formées dans les établissements. Les observations reçues prenaient diverses formes, depuis les anecdotes personnelles jusqu'aux exposés de principes formels en passant par les documents de recherche universitaires.

OBSERVATIONS	
	Total
Renseignements fournis par des particuliers	502
Renseignements fournis par des établissements, des associations et des organisations	311
Cahiers de consultation remplis (version en ligne et sur papier)	1 077

L'étude a aussi donné lieu à des campagnes de correspondance. On a reçu 5 400 cartes postales et 110 messages par courriel de la part de la Fédération canadienne des étudiantes et étudiants, 108 lettres et signatures de personnes étudiant pour devenir sages-femmes, des pétitions comportant 374 signatures d'un groupe créé pour la réduction des droits de scolarité (HALT), une pétition comportant 592 signatures du Collège Centennial et 747 signatures d'étudiantes et étudiants de l'Institut universitaire de technologie de l'Ontario/du Collège Durham.

L'équipe de l'étude a reçu des commentaires extrêmement positifs au sujet de la formule adoptée pour les séances de consultation et du nombre de séances tenues, ainsi que sur le fait que M. Rae et les membres du comité consultatif ont assisté à chaque rencontre dans toutes les collectivités.

* Nota : Le terme « observations » est défini ici comme étant toute information sur l'éducation postsecondaire fournie (par écrit) au comité consultatif entre le 1^{er} juin et le 15 décembre 2004.

Stratégie de gestion des renseignements

Dans le cadre de l'Étude de l'éducation postsecondaire, on a eu recours à un certain nombre de techniques, de systèmes et de technologies pour faire en sorte que les renseignements recueillis et le fruit des recherches effectuées puissent être gérés efficacement, tant au cours de l'étude que par la suite.

LA RECHERCHE ET LE FONDS DOCUMENTAIRE

Le comité consultatif a procédé à un inventaire exhaustif des ouvrages qui portent sur l'éducation postsecondaire. Il a étudié des rapports et des études d'érudition, des ouvrages sur les meilleures pratiques et les conclusions d'autres études de l'éducation postsecondaire menées en Ontario, ailleurs au Canada et dans nombre de pays. Dans certains cas, de nouvelles recherches ont été effectuées à la demande du comité ou dans le cadre d'un partenariat (se reporter aux annexes).

Les documents utilisés pour les recherches ont été conservés dans un puissant système central de gestion des documents en vue de créer un fonds documentaire pour un usage ultérieur. Afin de faciliter les recherches par sujet et la création de bibliographies, on a identifié chaque document et on y a rattaché une description. Les observations soumises au comité par voie électronique ont aussi été intégrées au système de gestion des documents. La technologie de gestion des documents a facilité l'utilisation interne, le repérage et l'échange de renseignements par le Secrétariat et permettra aussi de regrouper dans un fonds documentaire toute l'information ayant servi à l'élaboration du document de discussion et du rapport définitif. On pourra ainsi accéder à ces renseignements plus tard.

Le fonds documentaire renfermera toutes les observations reçues par voie électronique, un index des observations fournies sur papier, toutes les données des cahiers de consultation, les transcriptions des forums publics et les notes prises lors des tables rondes, ainsi que plus de 400 documents utilisés pour les recherches (tels que des articles de journaux, des ouvrages de recherches universitaires et des rapports préparés par d'autres territoires).

Le Secrétariat a aussi répertorié les ressources en ligne les plus fiables et les plus pertinentes concernant l'éducation postsecondaire et fournit des liens vers celles-ci à la section « Ressources » du site Web de l'Étude sur l'éducation postsecondaire. Cette section permet la recherche par auteure ou auteur, par titre et par mot clé. On visait ainsi à augmenter la transparence en montrant les documents examinés par M. Rae, les membres du comité consultatif et le personnel du Secrétariat et à sensibiliser davantage la population de la province et l'inciter à s'engager en lui donnant accès aux documents utilisés dans le cadre de l'étude. Tous les documents de la section « Ressources » continueront d'être accessibles sur le site Web de l'Étude sur l'éducation postsecondaire, à www.raereview.on.ca.

Annexes

Conseiller du premier ministre et de la ministre

L'honorable Robert Keith Rae, C.P., O.C., O. Ont., c.r.

M. Bob Rae est chancelier de l'Université Wilfrid Laurier depuis octobre 2003. Titulaire d'un baccalauréat ès arts et d'un baccalauréat en droit de l'Université de Toronto, il détient également une maîtrise en philosophie de la University of Oxford, où il été boursier Rhodes de l'Ontario en 1969. Il s'est vu également décerner plusieurs distinctions et doctorats honorifiques.

M. Bob Rae a été le 21^e premier ministre de l'Ontario. Avant de prendre sa retraite de la vie politique en 1996, il avait été élu huit fois aux parlements fédéral et provincial. Nommé au Conseil privé de Sa Majesté pour le Canada en 1998, il a reçu le titre d'Officier de l'Ordre du Canada en 2000. En 2004, il a été récipiendaire de l'Ordre de l'Ontario. M. Rae est actuellement associé du cabinet d'avocats Goodmans LLP, où ses clients comprennent entreprises, syndicats, œuvres caritatives, organismes non gouvernementaux et instances gouvernementales. Ayant une vaste expérience en négociation, en médiation et en arbitrage, M. Rae est sollicité pour ses conseils sur des questions de politique gouvernementale tant au Canada que de par le monde. Il œuvre également à titre bénévole pour un certain nombre d'organismes, dont le Leukemia Research Fund, pour lequel il est porte-parole national. Il est président du Forum des fédérations.

MEMBRES DU COMITÉ CONSULTATIF

Leslie Church

Leslie Church a milité au sein d'organismes étudiants, et a notamment été présidente du syndicat des étudiantes et étudiants et du Council of Alberta University Students pendant ses études à l'Université de l'Alberta. Elle est titulaire d'une maîtrise en politique de l'économie mondiale de la London School of Economics et a été récemment directrice générale de l'Ontario Undergraduate Student Alliance. Elle poursuit actuellement des études en droit à l'Université de Toronto.

M^{me} Church a été nommée récemment au Conseil des membres de la Fondation canadienne des bourses d'études du millénaire.

Ian Davidson

Ian Davidson est chef du Corps de police du Grand Sudbury et est un travailleur communautaire actif; ainsi, il participe à un large éventail d'initiatives destinées aux Premières nations, aux jeunes et aux personnes âgées et d'initiatives multiculturelles. À la suite de l'enquête sur la Somalie, il a été invité à participer à un examen de la police militaire canadienne, du Service national des enquêtes et du Grand prévôt des Forces canadiennes en vue d'améliorer la surveillance, la transparence et l'efficacité des services de police militaire. Il est titulaire d'un baccalauréat avec majeure en droit de l'Université Carleton et est diplômé du programme de leadership policier de la Rotman School of Management et de la FBI National Academy.

L'honorable William G. Davis, C.P., C.C., O. Ont., c.r.

L'honorable William G. Davis a été premier ministre de l'Ontario de 1971 à 1985. Nommé ministre de l'Éducation en 1962, il a piloté une refonte du système d'éducation de l'Ontario en créant de nouvelles universités et TVOntario. Sous sa direction comme ministre de l'Éducation et premier ministre, le système d'éducation a connu une nouvelle expansion avec la fondation du réseau des collèges. M. Davis est avocat au cabinet Torys LLP et récipiendaire de l'Ordre du Canada, et il a siégé à de nombreux conseils d'administration d'entreprises depuis qu'il s'est retiré de la vie politique.

Don Drummond

Don Drummond est vice-président principal et économiste en chef du Groupe Financier Banque TD. Avant de se joindre à cette banque en 2000, M. Drummond a travaillé pendant 23 ans au ministère des Finances du Canada, où il a été sous-ministre délégué. À son poste actuel, il dirige les activités d'analyse et de prévision des résultats économiques de la Banque TD au Canada et à l'étranger. M. Drummond est le coauteur d'un rapport spécial publié récemment sur l'éducation postsecondaire au Canada.

Inez Elliston

Inez Elliston, Ph.D., est éducatrice, chercheuse, auteure et consultante, qui a travaillé au ministère de l'Éducation et de la Formation et au Toronto (Scarborough) District School Board. Pendant plus de 30 ans, elle a œuvré dans l'enseignement, le perfectionnement professionnel et la formation dans les écoles et au palier universitaire. Dirigeante communautaire bien connue, M^{me} Elliston a été représentante des anciens étudiants et étudiantes au conseil de l'Université de Toronto pendant trois ans. Elle est également membre du conseil d'administration de la Fondation canadienne des relations raciales et ancienne présidente du Conseil canadien pour l'éducation multiculturelle et interculturelle.

Richard Johnston

Richard Johnston est l'ancien président du Collège Centennial. Il a été député à l'Assemblée législative de l'Ontario de 1979 à 1990, et a notamment été critique sur l'éducation, les collèges et universités et la formation professionnelle pendant trois ans. M. Johnston est ex-président du Conseil ontarien des affaires collégiales, où il a dirigé la mise en œuvre d'un train de réformes et a contribué à l'établissement de deux collèges de langue française. Il a enseigné à l'Université Trent, où il a également été étudiant, administrateur et membre du conseil. Il a également été président du First Nations Technical Institute du territoire mohawk de Tyendinaga, près de Belleville. M. Johnston a reçu en 2005 le tout premier Prix d'excellence de la ministre pour l'ensemble des réalisations, en reconnaissance de sa contribution au système collégial de l'Ontario.

Huguette Labelle

Huguette Labelle est le chancelier de l'Université d'Ottawa et Compagnon de l'Ordre du Canada. Elle a occupé des postes supérieurs au gouvernement fédéral, notamment ceux de présidente de l'Agence canadienne de développement international et de sous-ministre des Transports. Pendant ses nombreuses années de travail communautaire, M^{me} Labelle a siégé au conseil consultatif du Bureau canadien de l'éducation internationale et au conseil de l'Université Carleton, de l'Université McGill et du Collège Algonquin, ainsi qu'à de nombreux organismes locaux, nationaux et internationaux.

Équipe du Secrétariat de l'examen de l'éducation postsecondaire

Leah Myers
Anna Santolin
Ruth MacKay
Carole Brosseau
Lisa Trevisan
Krista Boa
Felicia Hewitt
Andra Brigmohan

Helmut Zisser
John Kreppner
Claudio DeRose
Payam Pakravan
Elizabeth Stayer
Paddy Buckley
Steven Cote

PERSONNEL SUPPLÉMENTAIRE

Christina Desireau
Jennifer Gough

Expertise

Lesley Byrne
Lauren Cappell
Crescent Design
Brian Desbiens
Edward DesRosiers & Associates
Educational Policy Institute
Fizz Design Inc.
GPC Affaires publiques
Ray Ivany
Janice Nathanson

Quantec Research Ltd. :
Frank T. Denton, Christine
H. Feaver et Byron G. Spencer
Redbrick Communications
Réseaux canadiens de recherche
en politiques publiques
Michael Skolnik
Snowdon & Associates
Paul Stenton
Strategic Counsel
Joy Van Kleef
Zero One Media Arts Inc.

Participants

La présente liste énumère les établissements et les organismes qui ont présenté des observations, délégué des représentantes et représentants à une table ronde ou rencontré M. Rae ou des membres du comité consultatif.

Aboriginal Education Councils	Association of Iroquois and Allied Indians
Aboriginal Institutes' Consortium	Association ontarienne des Sourd(e)s francophones
Air Transport Association of Canada	Association pour l'intégration sociale d'Ottawa
Ajax-Pickering Board of Trade	Athabasca University
Akwesasne Mohawk Board of Education	Athabasca University, Students' Union
Algoma University College	Avon Maitland District School Board
Algoma University College Foundation	Belleville & District Chamber of Commerce
Algonquin College	Bibliocentre
Algonquin College Foundation	Bluewater District School Board
Algonquin College in the Ottawa Valley	Bobcaygeon Chamber of Commerce
Algonquin Lakeshore Catholic District School Board	Brant Haldimand Norfolk Catholic District School Board
Alliance of Excellence (Confederation College, Collège Boréal, Cambrian College, Canadore College, Northern College, Sault College)	Brantford Centre for Postsecondary Education
Alliston & District Chamber of Commerce	Brock University
Anishnabek Educational Institute	Brock University, Board of Governors
ARCH (A Legal Resource Centre for Persons with Disabilities)	Bruce-Grey-Huron-Perth-Georgian Triangle Training Board
Association canadienne-française de l'Ontario	Burlington Postsecondary Task Force Group
Association franco-ontarienne des conseils scolaires catholiques	Cambrian College
Association of Colleges of Applied Arts and Technology Facilities Administrators	Cambrian College, Alumni Association
Association of Colleges of Applied Arts and Technology of Ontario	Cambrian College, Espanola Campus Advisory Panel
Association of Colleges of Applied Arts and Technology of Ontario, Committee of Presidents	Cambrian College, Manitoulin Island Satellite Campus, Manitoulin Island Advisory Council
Association of Colleges of Applied Arts and Technology of Ontario, Coordinating Committee on Student Services	Canada Millennium Scholarship Foundation
	Canada's Technology Triangle
	Canadian Advanced Technology Alliance
	Canadian Alliance of Education and Training Organizations

Canadian Association for Community Living	Catholic Principals' Council of Ontario
Canadian Association of Prior Learning Assessment	Centennial College
CAW-Canada (National Automobile, Aerospace, Transportation and General Workers Union of Canada)	Centennial College, Career and Counselling Centre
Canadian Bar Association	Centennial College, School of Transportation
Canadian Bureau for International Education	Centre for Addiction and Mental Health
Canadian Federation of Biological Societies	Certified General Accountants of Ontario
Canadian Federation of Independent Business	Chambre économique de l'Ontario
Canadian Federation of Students	Chapleau Education and Training Coaliton
Canadian Federation of University Women - National	Chiefs of Ontario
Canadian Federation of University Women - Ontario Council	City of Barrie
Canadian Federation of University Women - Ottawa	City of Brantford
Canadian Federation of University Women - Peterborough	City of Burlington
Canadian Federation of University Women - Windsor	City of Kawartha Lakes
Canadian Hearing Society	City of Kingston
Canadian Information Processing Society	City of Kitchener
Canadian Memorial Chiropractic College	City of Mississauga
Canadian National Institute for the Blind	City of North Bay
Canadian Paraplegic Association Ontario	City of Orillia
Canadian Policy Research Networks	City of Oshawa
Canadian Race Relations Foundation	City of Peterborough
Canadian Union of Public Employees	City of Sault Ste. Marie
Canadian Union of Public Employees – Ontario	City of Toronto
Canadore College	City of Windsor
Canadore College, Aboriginal Circle on Education	Cobourg & District Chamber of Commerce
Career Centre Directors & Managers from the University of Guelph, University of Western Ontario, Queen's University, and Carleton University	College and University Retiree Associations of Canada
Carleton University	Collège Boréal
Carleton University, Graduate Student Union	College Committee on Disability Issues
Carleton University, Students' Union	College Committee on Human Resources Development
Carpenters Union, Central Ontario Regional Council	College Compensation and Appointments Council
Catholic District School Board of Eastern Ontario	Collège dominicain de philosophie et de théologie
	College of Dental Technologists of Ontario
	College of Nurses of Ontario
	College of Veterinarians of Ontario
	College Student Alliance
	Commission of Official Languages
	Community Literacy of Ontario
	Conestoga College
	Conestoga College - Conestoga Students Inc.
	Confederation College

Confederation of Ontario University Staff Associations	Fanshawe College Student Union
Conseil des écoles catholiques de langue française du Centre-Est	Fanshawe College, Services for Students with Disabilities/Counselling and Student Life Services
Conseil scolaire catholique de district des Grandes Rivières	Far Northeast Training Board
Conseil scolaire catholique du Nouvel-Ontario	Fédération de la jeunesse franco-ontarienne
Conseil scolaire de district catholique Centre-Sud	First Nations Technical Institute
Conseil scolaire de district catholique de l'Est ontarien	Fleming College
Conseil scolaire de district des écoles catholiques du Sud-Ouest	Frontier College
Conseil scolaire de district du Grand Nord de l'Ontario	George Brown College
Conseil scolaire de district du Nord-Est de l'Ontario	George Brown College, Student Association
Consortium des universités de la francophonie ontarienne	Georgian College
Contact North	Gichi Ozhibi'ige Ogaamic Administrative Office
Co-operative Learning Objects Exchange	Grand Erie District School Board
Cornwall Chamber of Commerce	Grand Erie Training and Adjustment Board
COSTI Immigrant Services	Grand River Post-Secondary Education Office
Council of Deans of Arts & Sciences of Ontario Universities	Greater Barrie Chamber of Commerce
Council of Ontario Directors of Education	Greater Essex County District School Board
Council of Ontario Faculties of Medicine	Greater Kitchener Waterloo Chamber of Commerce
Council of Ontario Research Directors	Greater Peterborough Chamber of Commerce
Council of Ontario Universities	Greater Peterborough Area Economic Development Corporation
Council of Ontario University Programs in Nursing	Greater Sudbury Chamber of Commerce
Council of Ontario University Programs in Rehabilitation Sciences	Greater Sudbury Community Development Corporation
Country Day School	Groupe des infirmières et infirmiers francophones de l'Ontario
Deans at Law	Guelph Chamber of Commerce
Delta Kappa Gamma Society International	Haliburton Highlands Chamber of Commerce
Design Industry Advisory Committee	Halton Industry Education Council
Destiny Sault Ste. Marie	Hamilton Civic Coalition
Dryden Community Adjustment Partnership	Hamilton Community Foundation
Durham Catholic District School Board	Hamilton-Wentworth Catholic District School Board
Durham College	Hamilton-Wentworth District School Board
Education at Work Ontario	Hastings & Prince Edward District School Board
Elgin Middlesex Oxford Local Training Board	Human Resources and Skills Development Canada
Engineering Institute of Canada	Human Resources Professional Association of Ontario
Fanshawe College	Humber College
	Humber College, Faculty of Social Work

Huntington University/University of Sudbury/Thorneloe University
 Huron University College
 Huron University College, Students' Council
 Huron-Perth Catholic District School Board
 Independent First Nations Organizations
 Industry-Education Council of Hamilton Wentworth
 Institute for Competitiveness and Prosperity
 Inter-University Disability Issues Association
 Iohahi:io Akwesasne Adult Education
 Job Connect College Sector
 Kawartha Pine Ridge District School Board
 Keewatin-Patricia District School Board
 King's University College
 Kingston Chamber of Commerce
 La Cité collégiale
 Lakehead District School Board
 Lakehead University
 Lakehead University, Aboriginal Awareness Centre
 Lambton College
 Lambton Kent District School Board
 Laurentian University
 Laurentian University, Mining Leadership Team
 Laurentian University, Students' General Association
 Law Students of Ontario
 Learning Disabilities Association of Ontario
 Learning Opportunities Task Force
 Lennox & Addington, Frontenac, Leeds & Grenville Training Board
 Limestone District School Board
 London Chamber of Commerce
 London District Catholic School Board
 London Hospitals Joint Committee
 Loyalist College
 Mamaweswen Training Institute
 Maytree Foundation
 McMaster University
 McMaster University Alumni Association
 McMaster University, Student Organizations (McMaster Students Union, McMaster Association of Part-time Students, Graduate Students Association)
 Michener Institute
 Minister's Advisory Council on Special Education
 Mississaugas of the New Credit First Nation
 Mohawk College
 Mohawk College, Faculty Association
 Mohawk College, Mohawk Students' Association
 Muskoka Nipissing Parry Sound Local Training and Adjustment Board
 National Education Association of Disabled Students
 National Federation of the Blind: Advocates for Equality
 Negahneewin College of Indigenous Students & Confederation College
 Niagara Catholic District School Board
 Niagara College
 Niagara College Foundation
 Niagara College, Students Administrative Council Glendale Campus
 Nicickousemenecaning First Nation
 Nipissing First Nations
 Nipissing University
 Nishnawbe Aski Nation
 North Bay and District Chamber of Commerce
 Northern College
 Northern Ontario Local Training and Adjustment Boards
 Northumberland Quinte-West Secondary School
 Northwestern Ontario Technology Centre
 Office of the Commissioner of Official Languages
 Ogwehoweh Skills and Trades Training Centre
 Ontarians With Disabilities Act Committee
 Ontario Arts Council
 Ontario Association of Adult and Continuing Education School Board Administrators
 Ontario Association of Career Colleges
 Ontario Association of Children's Aid Societies
 Ontario Association of Deans of Education
 Ontario Association of Sign Language Interpreters

Ontario Association of Student Financial Aid Administrators
 Ontario Chamber of Commerce
 Ontario College Administrative Staff Association
 Ontario College Application Services
 Ontario College Libraries, Heads of Libraries and Learning Resources
 Ontario College of Art and Design
 Ontario Confederation of University Faculty Associations
 Ontario Construction Secretariat
 Ontario Council for University Lifelong Learning
 Ontario Council of University Libraries
 Ontario English Catholic Teachers' Association
 Ontario Federation of Labour
 Ontario Graduate Caucus
 Ontario Health Research Alliance
 Ontario Federation of Home and School Associations
 Ontario Learning Partnership Group
 Ontario Library Association
 Ontario Literacy Coalition
 Ontario March of Dimes
 Ontario Medical Student Association
 Ontario Midwifery Education Program Students (Laurentian University, McMaster University, Ryerson University)
 Ontario Mineral Industry Cluster Council
 Ontario Native Literacy Coalition
 Ontario Principals' Council
 Ontario Public Service Employees Union
 Ontario Public Service Employees Union, Local 350, Georgian College
 Ontario Research and Development Challenge Fund
 Ontario Research and Innovation Optical Network
 Ontario School Counsellors' Association
 Ontario Secondary School Teachers' Federation
 Ontario Society of Professional Engineers
 Ontario Undergraduate Student Alliance
 Ontario Universities' Application Centre
 OntarioLearn.com

OPTIONS Northwest
 Oshki-Pimache-O-Win Education and Training Institute
 Ottawa Centre for Research and Innovation
 Ottawa-Carleton Catholic District School Board
 Ottawa-Carleton District School Board
 Oxford County
 Pathways to Education Program
 People for Education
 Peterborough Victoria Northumberland & Clarington Catholic District School Board
 Presidents of Small, Northern, Rural and/or Francophone Colleges (Collège Boréal, Cambrian College, Canadore College, Confederation College, La Cité collégiale, Lambton College, Loyalist College, Northern College, St. Lawrence College, Sault College)
 Professional Engineers Ontario
 Prosperity Council of Waterloo Region
 Queen's University
 Queen's University Faculty Association
 Queen's University, Alma Mater Society
 Queen's University, Engineering Society
 Queen's University, Law Students' Society
 Queen's University, Queen's Law Dean's Council
 Queen's University, School of Policy Studies Students
 Queen's University, Society of Graduate and Professional Students
 Rainbow District School Board
 Redeemer University College
 Redeemer University College, Student Senate
 Refrigeration Workers Local 787-O.R.A.C. (Ontario Refrigeration and Air Conditioning Contractors Association) Training Fund, Joint Training and Apprenticeship Committee
 Region of Halton
 Region of Niagara
 Region of Waterloo
 Regional Municipality of York
 Regroupement des partenaires francophones
 Renfrew County Catholic District School Board

Renfrew County District School Board	Toronto Board of Trade
RESP Dealers Association of Canada	Toronto & York Region Labour Council
Retired Women Teachers of Ontario – York North	Town of Cobourg
Ridgetown College - Regional campus of University of Guelph	Town of Markham
Ronald K Fraser Foundation	Town of Oakville
Ryerson University	Town of Parry Sound
Ryerson University, Students' Administrative Council, Graduate Students Caucus	Trent University
Ryerson University, The Senior's Program	Trent University, Faculty Association
Sarnia Lambton Chamber of Commerce	Trillium Lakelands District School Board
Sarnia Lambton Training Board	Tropicana Community Services
Sault College	TVOntario
Sault College, Board of Governors	United Steelworkers of America – Canada
Sault Ste. Marie Chamber of Commerce	Université de Hearst
Scarborough Chamber of Commerce	University For Barrie
Seneca College	University of British Columbia
Seven Generations Education Institute	University of Guelph
Sheridan College	University of Guelph, Central Student Association
Shingwauk Education Trust	University of Guelph, Faculty Association
Simcoe Country District School Board	University of Guelph, Open Learning
Six Nations	University of Guelph, Presidential Task Force on Accessibility
Six Nations Polytechnic	University of Guelph, Student Life
Skills/Compétences Canada - Ontario	University of Guelph-Humber
Social and Enterprise Development Innovations	University of Ontario Institute of Technology / Durham College
Society for Teaching and Learning in Higher Education	University of Ottawa
Society of Management Accountants of Ontario	University of Ottawa, Engineering Students Society
St. Clair Catholic District School Board	University of Toronto
St. Clair College	University of Toronto Environmental Resource Network
St. Lawrence College	University of Toronto Transitional Year Program
St. Thomas & District Chamber of Commerce	University of Toronto, Access Centre
Studentawards Inc.	University of Toronto, Association of Part-time Undergraduate Students
Sudbury & Manitoulin Training and Adjustment Board	University of Toronto, Graduate Students' Union
Sudbury Catholic District School Board	University of Toronto, Graduate Students' Union, Graduate Accessibility Committee
Technical Standards and Safety Authority	University of Toronto, Innis College
Thunder Bay Catholic District School Board	University of Toronto, Medical Students
Thunder Bay Chamber of Commerce	University of Toronto, NDP Club
Thunder Bay Regional Health Sciences Centre	University of Toronto, Scarborough Campus Students' Union

University of Toronto, Students' Administrative Council	Wellington Catholic District School Board
University of Waterloo	Whitby Chamber of Commerce
University of Waterloo, Federation of Students	White Mountain Academy of the Arts
University of Waterloo, Graduate Student Association	Wilfrid Laurier University
University of Western Ontario	Wilfrid Laurier University Students' Union
University of Western Ontario Staff Association	Wilfrid Laurier University, Accessible Learning
University of Western Ontario, Alumni Association	Windsor & District Chamber of Commerce
University of Western Ontario, Board of Governors	Windsor-Essex Catholic District School Board
University of Western Ontario, Faculty Association	Workforce Development Board
University of Western Ontario, Postdoctoral Association of Western	York Region District School Board
University of Western Ontario, University Students' Council	York University
University of Windsor	York University Foundation
Upper Grand District School Board	York University, Aktinson Faculty of Liberal and Professional Studies, Faculty Council
Upper Ottawa Valley Chamber of Commerce	York University, Faculty Association
VOICE for Hearing Impaired Children	York University, Faculty of Arts
Waterloo Region District School Board	York University, Graduate Students' Association

NOTES :

1. Lorsqu'un groupe affilié a été chargé de représenter l'organisme cadre (p. ex., Ontario Confederation of University Faculty Associations, Ontario Undergraduate Students Association, Fédération canadienne des étudiantes et étudiants), seul ce dernier est mentionné. Par contre, si un groupe affilié a présenté des observations écrites indépendamment de l'organisme cadre, son nom figure dans la liste.
2. Cette liste ne comprend pas les organismes ou les établissements qui ont participé aux réunions publiques.
3. Outre les organismes susmentionnés, un certain nombre de chefs de file du secteur communautaire et du milieu des affaires désignés par des établissements d'enseignement postsecondaire ont participé aux tables rondes.
4. Plus de 500 personnes ont également envoyé des observations par écrit.
5. Le nom des organismes est indiqué dans la langue qui a été utilisée dans les communications avec le comité chargé de l'étude.

Calendrier des consultations


Date 2004	Lieu	Type d'activité*	Heure		Nombre de participants**
4 oct.	Thunder Bay	Table ronde	12 h 30 - 15 h 30		63
		Forum public	16 h 00 - 18 h 00		165
7 oct.	St. Catharines Niagara-on-the-Lake	Table ronde	16 h 00 - 19 h 00		67
		Forum public	18 h 00 - 20 h 00		240
18 oct.	Ottawa	Table ronde	11 h 00 - 14 h 00	Français	55
		Table ronde	14 h 00 - 17 h 00		84
18 oct.	North Bay	Forum public	19 h 00 - 21 h 00		200
19 oct.		Table ronde	8 h 00 - 11 h 00		64
19 oct.	Sudbury	Table ronde	12 h 00 - 15 h 00	Français	44
		Table ronde	13 h 00 - 16 h 00		94
		Forum public	16 h 00 - 18 h 00	Bilingue	250
20 oct.	Hamilton	Table ronde	13 h 00 - 16 h 00		82
		Forum public	16 h 30 - 18 h 30		250
25 oct.	Ottawa	Forum public	17 h 00 - 19 h 00	Français	250
		Forum public	19 h 30 - 21 h 30	Anglais	160
29 oct.	Kitchener-Waterloo	Table ronde	9 h 00 - 12 h 00		149
10 nov.	London	Table ronde	11 h 30 - 14 h 30		88
11 nov.	Barrie	Table ronde	14 h 00 - 17 h 00		59
15 nov.	RGT (Ouest)	Table ronde	9 h 00 - 12 h 00		43
		Table ronde	13 h 30 - 16 h 30		60
		Forum public	18 h 00 - 20 h 00		160
22 nov.	Peterborough	Table ronde	14 h 00 - 17 h 00		77
		Forum public	18 h 00 - 20 h 00		135
23 nov.	Kingston	Table ronde	8 h 30 - 11 h 30		96
		Forum public	12 h 30 - 14 h 30		450
24 nov.	RGT	Table ronde avec des agentes et agents d'aide financière	13 h 30 - 16 h 30		43
24 nov.	Guelph	Forum public	19 h 30 - 21 h 30		230
25 nov.	Oshawa	Table ronde	9 h 00 - 12 h 00		67
		Forum public	13 h 00 - 15 h 00		200
25 nov.	Kitchener- Waterloo	Forum public	19 h 00 - 21 h 00		250
1 ^{er} déc.	Windsor	Forum public	12 h 30 - 14 h 30		225
		Table ronde	15 h 00 - 18 h 00		87
1 ^{er} déc.	London	Forum public	19 h 00 - 21 h 00		200
2 déc.	RGT	Table ronde avec des personnes ayant un handicap	14 h 30 - 16 h 30		16
3 déc.	RGT (Nord/Est)	Table ronde	8 h 00 - 11 h 00		91
		Table ronde	11 h 30 - 14 h 30		65
		Forum public	15 h 00 - 17 h 00		200
8 déc.	RGT (Centre)	Table ronde	9 h 00 - 12 h 00		97
		Table ronde	16 h 00 - 19 h 00		75
		Forum public	19 h 30 - 21 h 30		300
15 déc.	RGT	Améliorer l'éducation post-secondaire des Autochtones	9 h 00 - 12 h 00		25

Notes : *Pour plus de détails sur le processus de consultation, veuillez vous reporter au chapitre « Le déroulement de l'étude ».

**Nombre de participants aux forums publics, ce qui signifie que le nombre total des participants est une estimation.

Étude de
l'éducation postsecondaire
Des attentes supérieures pour l'enseignement supérieur



 Imprimé sur du papier recyclé

ISBN 0-7794-7566-6

04-295

© Imprimeur de la Reine pour l'Ontario, 2005

*L'Ontario,
chef de file en éducation*

Février 2005